



*Direction de la Statistique et
de la Comptabilité Nationale*

**CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS ET PROFIL
DE PAUVRETE AU CAMEROUN EN 2001**

RAPPORT PRINCIPAL DE L'ECAM II

Août 2002

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
RESUME EXECUTIF	4
1. Contexte et justification de l'enquête	4
2. Indicateur de niveau de vie et seuil de pauvreté	5
3. Profil de pauvreté monétaire	5
4. Pauvreté et marché du travail.....	7
5. Pauvreté et besoins sociaux de base.....	9
6. Pauvreté, potentialités et gouvernance	14
7. Aspects subjectifs de la pauvreté.....	16
8. Evolution de la pauvreté entre 1996 et 2001	17
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	21
1.1 Principales caractéristiques structurelles	21
1.2 Une décennie de crise : 1985 - 1994	22
1.3 L'espoir des six dernières années : 1995 - 2001	24
CHAPITRE 2. SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE	26
2.1 Approche méthodologique de la collecte.....	26
2.2 Approche méthodologique de l'analyse.....	27
CHAPITRE 3. PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE	32
3.1 Vue d'ensemble	32
3.2 Dimensions régionales de la pauvreté.....	32
3.3 Caractéristiques sociales des ménages pauvres	34
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE	46
4.1 Pauvreté et santé.....	46
4.2 Pauvreté et éducation	52
4.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie	57
CHAPITRE 5. PAUVRETE, POTENTIALITES ET GOUVERNANCE	62
5.1 Accessibilité à la terre	62
5.2 Accessibilité au crédit et à l'épargne.....	63
5.3 Pauvreté et gouvernance.....	67
CHAPITRE 6. ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE	70
6.1 Pauvreté subjective	70
6.2 Perception des causes de la pauvreté.....	70
6.3 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie	72
CHAPITRE 7. EVOLUTION DE LA PAUVRETE ENTRE 1996 ET 2001	73
7.1 Evolution des revenus et des indicateurs de la pauvreté monétaire	73
7.2 Analyse de la dominance	75
7.3 Décomposition de la variation des indicateurs de pauvreté.	77
7.4 Analyse des inégalités.....	79
CHAPITRE 8. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	83
8.1 Approche méthodologique.....	83
8.2 Présentation des données et de certaines variables	86
8.3 Présentation des résultats.....	87
CONCLUSION	91
TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PAUVRETE	95
EQUIPE DE REDACTION	97
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	98

SIGLES ET ABREVIATIONS

AES SONEL	American Electrical Services Société Nationale d'Electricité
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AGOA	American Growth Opportunity for Africa
BCG	Bacille de Calmette et Guérin : il permet de fabriquer le vaccin contre la tuberculose
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CISP	Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COOPEC	Coopératives d'Epargne et de Crédit
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
CTS	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
DSA	Dimension Sociale de l'Ajustement
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDM	Enquête sur les Dépenses des Ménages
EDS / DHS	Enquête Démographique et de Santé / Demographic and Health Survey
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
GSE	Groupe Socio Economique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey/Enquête par grappe à indicateurs multiples
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
NOPEMA	Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Propension à Epargner
PEV	Programme Elargi Vaccinations
PIB	Produit Intérieur Brut
PPPCR	Projet de Partenariat entre les secteurs Privé et Public pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RDA	Recommended Dietary Allowance
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome Immuno Déficient Acquis
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
TPM	Taux de Pauvreté des Ménages
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immuno-déficiência Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

**CE DOCUMENT ETABLIT
LE PROFIL DE PAUVRETE
DE REFERENCE AU CAMEROUN**

RESUME EXECUTIF

1. Contexte et justification de l'enquête

Après l'exécution satisfaisante entre 1997 et 2000 de son premier programme économique et financier appuyé par une facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds Monétaire International (FMI), les autorités camerounaises ont conclu en décembre 2000 un second programme couvrant la période octobre 2000 – septembre 2003. Ce second programme dit de seconde génération prescrit le renforcement des acquis et la poursuite des efforts pour la promotion d'une croissance économique forte et de qualité. Il est soutenu par une facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté mise en place par le FMI.

Dans le cadre de ce nouveau programme triennal, les autorités camerounaises finalisent actuellement le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont une version intérimaire a été adoptée en août 2000. Le DSRP finalisé devra être prêt en août 2002, de manière à permettre aux autorités de négocier le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée avant la fin du programme en cours d'exécution. Outre le diagnostic de la situation socio-économique et l'analyse des causes et déterminants de la pauvreté, le DSRP comprend une série de mesures qui visent à promouvoir une croissance économique forte et de qualité, et à réduire la pauvreté. Il présente par ailleurs des objectifs chiffrés pour lesquels l'appareil statistique national, à travers la production et la diffusion des indicateurs appropriés, doit aider à la formulation, au suivi et à l'évaluation.

L'ECAM II réalisée sur le terrain de septembre à décembre 2001, fait partie de la composante C : amélioration de l'information sur la pauvreté, du projet de Partenariat entre les secteurs Public et Privé pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (PPPCR) conclu entre le Cameroun et la Banque Mondiale en octobre 2000.

Outre l'objectif principal qui est l'actualisation du profil de pauvreté et l'élaboration des indicateurs de référence, les objectifs spécifiques de l'ECAM II sont :

- La proposition d'une méthodologie de calcul d'un indicateur de niveau de vie et d'une ligne de pauvreté admise par la majorité des partenaires au développement et qui servent de référence pour les études futures et le suivi évaluation du programme de réduction de la pauvreté ;
- L'étude de la pauvreté monétaire, de la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages et de la pauvreté de potentialités, tout en établissant les corrélations entre ces différentes formes de pauvreté ;
- La production des analyses précédentes aux niveaux national et régional en isolant les deux plus grandes villes (Douala, Yaoundé) et en distinguant les milieux de résidence (urbain et rural) ;
- La production des données de base pour l'amélioration de diverses statistiques, notamment l'estimation de la consommation des ménages dans les comptes nationaux et l'actualisation des pondérations pour le calcul des indices de prix.

2. Indicateur de niveau de vie et seuil de pauvreté

Sur le plan méthodologique, l'ECAM II a tiré parti des leçons de l'ECAM I. Un indicateur du niveau de vie et un seuil de pauvreté de référence ont été construits et documentés, afin de faciliter leur utilisation future.

L'indicateur de niveau de vie a été approché par la consommation finale annuelle des ménages qui, dans une certaine mesure, reflète mieux le niveau de vie de ces ménages comparativement aux revenus dont la mesure est très difficile. La consommation finale du ménage construite à cet effet inclut quatre éléments distincts à savoir la consommation monétaire, l'autoconsommation, les transferts en nature reçus d'autres ménages et le loyer imputé des ménages propriétaires de leur logement ou logés gratuitement. L'autoconsommation et les transferts en nature reçus ont été valorisés pendant la collecte. L'autoconsommation a été corrigée des sous-estimations à partir des productions agricoles non vendues également collectées au cours de l'enquête.

Le seuil de pauvreté de référence utilisé est basé sur l'approche des besoins essentiels. Il s'est agi de calculer d'abord un seuil alimentaire et d'y ajouter ensuite un montant correspondant aux besoins de base non alimentaires.

Pour le calcul du seuil alimentaire, un panier de 61 biens représentatif des choix des consommateurs a été défini à partir des données de l'enquête. Les biens du panier obtenu ont été valorisés aux prix de Yaoundé, de façon à permettre à un individu adulte d'atteindre une consommation de 2900 calories. Ce niveau de calories a été choisi pour rester cohérent avec l'échelle d'équivalence utilisée pour normaliser les dépenses des ménages. En effet, l'échelle d'équivalence RDA utilisée est construite sous l'hypothèse qu'un adulte consomme 2900 calories par jour, niveau qui décroît avec l'âge. Sur cette base le seuil alimentaire calculé au prix de Yaoundé se situe à 151.398 FCFA. Pour la détermination du seuil total, la partie non alimentaire a été calculée de manière à disposer d'un seuil minimum et d'un seuil maximum.

La mise en œuvre de ces calculs a débouché sur un seuil de pauvreté minimum de 232.547 francs, et un seuil maximum de 345.535 francs CFA. Ainsi, les ménages dont la dépense de consommation annuelle par équivalent adulte est inférieure à 232.547 FCFA sont considérés comme « Pauvres ». Ceux dont les dépenses sont comprises entre 232.547 FCFA et 345.535 FCFA sont considérés comme « Intermédiaires ». Enfin, ceux dont les dépenses sont supérieures ou égales à 345.535 FCFA sont « Non pauvres ». Les personnes pauvres sont celles qui vivent dans les ménages pauvres. Dans la présente étude, les non pauvres regroupent intermédiaires et riches.

3. Profil de pauvreté monétaire

3.1 Présentation générale

Au regard des seuils ci-dessus définis, l'enquête a permis de noter que 30,1% des ménages répartis en 12,3% en zone urbaine et 39,7% en zone rurale vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Au niveau des individus, 6 217 058 personnes sur une population estimée à 15 472 557 habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit une incidence de la pauvreté moyenne nationale de 40,2%, ce qui signifie qu'environ 4 personnes sur 10 au niveau national vivent dans la pauvreté.

L'intensité¹ de la pauvreté qui est l'indicateur rendant compte du gap moyen de revenu par rapport au seuil de pauvreté, est évaluée en moyenne à 31,8% du seuil. Cet indicateur calculé en se restreignant aux pauvres sert aussi à déterminer le montant du revenu qu'il faudrait transférer à un individu pauvre pour le sortir de sa situation de pauvreté. Son utilisation dans l'analyse de la situation confirme la discrimination entre les milieux urbain et rural. Dans ce dernier milieu, le revenu moyen par équivalent-adulte d'une personne vivant dans un ménage pauvre se situe en moyenne à 33,3% au-dessous du seuil de pauvreté alors qu'il est à moins de 23,9% en milieu urbain. Ceci signifie que pour sortir une personne pauvre résidant en milieu rural de la situation de la pauvreté, il faudrait lui transférer en moyenne un revenu annuel supplémentaire de 77.400 FCFA contre 55.600 FCFA pour un individu dans la même situation en milieu urbain.

3.2 Disparités régionales

L'incidence moyenne de la pauvreté de 40,2% masque de profondes disparités en fonction du milieu de résidence et des régions. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée dans les zones rurales. L'incidence la plus élevée en milieu urbain est observée dans la province de l'Adamaoua où elle atteint 39,1%. Partout dans les strates rurales, on observe une incidence supérieure à ce maximum, sauf dans la région du Sud où le milieu rural enregistre un taux de pauvreté de 32,5%.

Pour caractériser les régions en fonction de l'incidence de la pauvreté, trois sous-ensembles ont été repérés : le sous-ensemble contenant les régions que l'on qualifierait de moins pauvres se compose de Douala, Yaoundé et des strates urbaines des provinces du Sud-ouest, du Centre, du Nord-ouest, de l'Est et du Littoral. Dans chacune de ces régions, moins de deux personnes sur dix sont touchées par la pauvreté. A l'autre extrême, le troisième sous-ensemble comprend les régions qualifiées de plus pauvres où l'incidence de la pauvreté atteint le niveau de 45%. Toutes les zones rurales sont dans ce dernier sous-ensemble à l'exception des provinces du Sud, de l'Ouest et du Sud-Ouest.

3.3 Caractéristiques socio-démographiques des pauvres

La prise en compte des caractéristiques socio-démographiques a permis de ressortir quelques résultats pertinents. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes que dans ceux dirigés par les femmes. Cependant 51,4% des personnes vivant dans des ménages pauvres sont des femmes, lesquelles représentent 51% de la population totale. L'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dont l'âge du chef est inférieur à 30 ans, et augmente de manière régulière avec l'âge. Par ailleurs, l'enquête montre que plus le chef de ménage a un niveau d'instruction élevé, moins il est affecté par la pauvreté. C'est ainsi que la pauvreté affecte plus de quatre ménages sur dix parmi ceux dont le chef n'a pas été à l'école, moins de quatre sur dix pour ceux dont le chef a le niveau primaire et moins d'un ménage sur vingt parmi ceux dont le chef a un niveau universitaire.

¹ Dans son calcul formel, l'intensité de la pauvreté s'obtient en divisant le gap relatif du revenu par rapport au seuil de pauvreté avec toute la population des pauvres et non pauvres. Ce faisant, il s'interprète comme la part moyenne de revenu par rapport au seuil de pauvreté que doit fournir chaque membre de la communauté pour que l'on dispose de l'enveloppe nécessaire à la résorption de la pauvreté. Pour obtenir le gap nécessaire permettant aux pauvres d'atteindre le seuil, on doit le diviser par l'effectif des pauvres seulement.

4. Pauvreté et marché du travail

Par rapport au marché du travail, l'enquête montre que la catégorie de ménages la plus affectée par ce fléau est celle des exploitants agricoles qui connaît une incidence de pauvreté de 57%, soit 17 points au-dessus de la moyenne nationale. La forte incidence de pauvreté constatée dans ce groupe ne résulte pas toujours d'une pression démographique excessive puisque la taille moyenne des ménages y est de 5,1 personnes, presque égale à celle de la moyenne nationale qui est de 5,0 personnes.

4.1 Situation des actifs occupés

Les exploitants agricoles apparaissent comme la catégorie la plus touchée. La dépense moyenne par équivalent adulte y est inférieure de près de 34% à la moyenne nationale. Les pauvres y accusent un gap de 33,5% par rapport au seuil de pauvreté. L'étroitesse des superficies des exploitations agricoles, les difficultés d'accès à la terre et au crédit, les pratiques culturales inappropriées, le mauvais état des infrastructures routières sont les principaux obstacles qui expliquent la faiblesse des revenus de cette catégorie d'actifs.

Après les exploitants agricoles, la catégorie des ménages dont le chef est travailleur pour compte propre dans le secteur informel non agricole est aussi très affectée par le phénomène de pauvreté. Il s'agit d'une catégorie de ménages essentiellement urbaine qui enregistre une incidence de la pauvreté de 34,4%. La dépense moyenne par équivalent-adulte est à peine supérieure de près de 4% à la moyenne nationale.

La catégorie de ménages dont le chef est salarié dans le secteur agricole accuse également une incidence de la pauvreté très élevée. Parmi eux, plus de deux personnes sur cinq vivent dans une situation de pauvreté. Contrairement aux ménages d'exploitants agricoles, cette catégorie est nettement moins représentée dans la population et abrite juste 2% des individus pauvres.

Pour les ménages des salariés non cadres du secteur public, l'incidence de la pauvreté est de 24,9%, à peine inférieure à celle relative aux ménages des chômeurs (25%) et des salariés du secteur informel non agricole (27,1%).

4.2 Situation des inactifs

Les ménages dont le chef est invalide ou malade constitue une autre catégorie où l'incidence de la pauvreté est forte. La dépense moyenne annuelle par équivalent-adulte de ce groupe accuse un gap de 33,8% par rapport au seuil de pauvreté. Dans la situation budgétaire actuelle au Cameroun où les transferts publics sont faibles, les ménages de cette catégorie tirent l'essentiel de leurs revenus des réseaux de solidarité familiale ; puisque huit sur dix sont pris en charge par la famille.

Dans la catégorie des inactifs, les élèves et les étudiants constituent une catégorie à part, ainsi que les retraités. S'agissant des étudiants et élèves, avant la réforme universitaire de 1993, leur principale source de revenus était les bourses. Ces transferts ayant été supprimés, la quasi-totalité des étudiants, au moins neuf sur dix, sont pris en charge par leur famille. Les retraités constituent une catégorie qui dispose de revenus sûrs et réguliers depuis que la situation financière de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) s'est améliorée. On relève qu'en plus de leurs pensions, les retraités vivent dans des ménages où on compte en moyenne un actif occupé. Avec la pension de retraite, ce sont donc deux personnes en moyenne qui apportent un revenu dans cette catégorie de ménages. C'est cette situation qui fait que l'incidence de la pauvreté soit en général plus faible dans les ménages où vivent les retraités que dans ceux où le chef est encore en activité.

4.3 Situation des chômeurs

Par rapport au chômage, l'enquête a permis de dénombrer près de 714 000 personnes qui vivent dans des ménages dont le chef est au chômage et parmi ces personnes, une sur quatre réside dans un ménage pauvre. Paradoxalement, l'incidence de la pauvreté dans les ménages où le chef est au chômage est inférieure à celui de plusieurs catégories dont le chef est actif occupé, notamment les salariés agricoles et les travailleurs à compte propre dans le secteur informel.

Au niveau des individus, le chômage au sens du BIT touche 467 000 personnes, soit un taux de 7,9% dont 18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale. Douala et Yaoundé affichent des taux de chômage le plus élevés de 25,6% et 21,5% respectivement. Si on élargit le concept aux chômeurs découragés constitués de personnes inactives qui se disent prêtes à travailler si elles trouvent un emploi, la population des chômeurs s'élève alors à 1 131 000 individus ; ce qui porte le taux de chômage élargi à 17,1% dont 32,2% en milieu urbain et 8,6% en zone rurale. Une fois de plus, Douala et Yaoundé avec respectivement 38,3% et 34,5% se placent en tête. Dans un environnement où le marché du travail est caractérisé par une absence de fluidité de l'information sur la demande du travail de la part des entreprises, l'offre du travail des ménages s'exprime beaucoup plus par des canaux informels. Au regard de l'incidence de la pauvreté, ce fléau touche plus les chômeurs découragés par rapport aux chômeurs au sens du BIT. 30,1% de chômeurs découragés sont pauvres, contre 23,6% de chômeurs BIT. Le chômage élargi compte parmi ses 1 131 000 victimes, 290.000 pauvres.

En définitive, trois pôles de concentration de la pauvreté sont ainsi mis en évidence : d'abord les exploitants agricoles en milieu rural (près de sept personnes pauvres sur dix), ensuite les travailleurs pour compte propre en milieu urbain (plus de 10% de contribution à la pauvreté) et enfin les chômeurs qui, sans constituer un groupe particulièrement vulnérable dans son ensemble, comptent en leur sein 290.000 personnes pauvres parmi lesquelles on peut déceler l'extrême pauvreté.

5. Pauvreté et besoins sociaux de base

5.1 Pauvreté et santé

5.1.1 Morbidité

Les résultats sur cet aspect indiquent que dans l'ensemble, un peu moins d'une personne sur trois a déclaré avoir été malade au cours des deux dernières semaines. Ce niveau de morbidité ne varie pas sensiblement d'une région à l'autre mais reste légèrement supérieur en milieu rural. La ventilation de la morbidité en fonction du niveau de vie montre que les pauvres ont été malades autant que les riches. Etant donnée le caractère relatif de la maladie, les individus ne perçoivent pas l'état de maladie de la même manière ; les personnes pauvres qui, généralement vont moins se faire soigner, ne se déclareraient malades que dans des cas graves.

L'analyse en fonction de l'âge montre que les jeunes de moins de 5 ans et les personnes de plus de 55 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité est de 40,9 % et de 52,0% respectivement chez les jeunes de moins de 5 ans et chez les personnes de plus de 55 ans. Après l'âge de 5 ans, le taux de morbidité croît en fonction de l'âge : 23,1%, 23,2% et 31,7% respectivement chez les personnes de 5 à 14 ans, 15 à 19 ans et 20 à 54 ans.

5.1.2 Consultations dans les structures de santé formelle et informelle

Un individu malade choisit en fonction d'un certain nombre de critères personnels ou objectifs, le service de santé auquel il s'adresse pour ses soins. Les résultats de l'enquête montrent que trois personnes sur quatre ont fait leur dernière consultation dans un centre de santé formel. Ce phénomène d'ensemble cache les différences qui existent au niveau des régions. En effet, en dehors des provinces de l'Adamaoua, du Centre, de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord où le taux de consultation formelle est faible, il est supérieur à la moyenne nationale dans les autres provinces. Le recours à un tradipraticien ou au vendeur ambulancier de médicaments pour se soigner est pratiqué par une personne sur quatre. Ce choix pour les structures de santé informelles est pratiqué par trois pauvres sur dix contre deux personnes sur dix chez les non pauvres.

5.1.3 Prévalence déclarée des principales maladies

Les déclarations des membres des ménages ont permis de se faire une idée du degré de ravage que causent le paludisme, la méningite, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires. Le paludisme apparaît comme étant la pathologie la plus répandue avec un taux de prévalence moyen se situant autour de 11%. Le paludisme sévit autant chez les pauvres que chez les non pauvres, et indifféremment en zone rurale et en zone urbaine. Les régions du Centre et du Sud-Ouest apparaissent comme celles les plus touchées avec des taux de prévalence dépassant les 20%. A l'opposé, l'Est, Yaoundé et dans une moindre mesure le Nord-Ouest, sont les régions les moins affectées. Pour le reste du pays, les taux de prévalence du paludisme se situent à des niveaux comparables.

Pour les trois autres maladies, les prévalences moyennes se situent respectivement à 2,7% ; 6,7% et 0,1%. Rappelons que ces déclarations ne sauraient constituer des taux de prévalence réels en l'absence des résultats des analyses médicales au laboratoire. C'est pourquoi ils sont parfois disparates.

5.1.4 Vaccination des enfants de 12 à 23 mois

Au total, le taux d'immunisation complète des enfants de 12-23 mois contre les maladies cibles du PEV reste insuffisant au niveau national (55,3%). Il atteint cependant 7 enfants de cette tranche d'âge sur 10 dans les régions de Yaoundé et du Sud-Ouest. Chez les non pauvres, Yaoundé et le Nord-Ouest ont les taux les plus élevés atteignant 80%. En dehors des régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, de Douala, de l'Extrême-Nord et du Centre où les différences entre pauvres et non pauvres sont modérées, ces dernières sont très prononcées ailleurs.

En outre, près d'un enfant de 12-23 mois sur cinq n'est immunisé contre aucune des maladies cibles du PEV. Les pauvres, les ménages des provinces septentrionales (Nord surtout), de l'Est et ceux des zones rurales sont les plus défavorisés en dépit des fréquentes campagnes de vaccination organisées au niveau national par le Ministère de la santé publique. Les Journées Nationales de Vaccination (JNV) n'ont pas encore atteint pleinement leurs objectifs.

5.1.5 Dépenses de santé

En moyenne, la dépense annuelle de santé par tête au niveau national est estimée à 22.000 FCFA. Les ménages urbains dépensent trois fois plus que les ménages ruraux, soit en moyenne 39.000 FCFA par an et par personne contre 13.000 FCFA en milieu rural. Outre leur pouvoir d'achat de 688.000 FCFA de dépense par équivalent-adulte, les populations urbaines ont un accès physique plus facile aux centres de santé que celles du milieu rural. Les deux métropoles de Douala et Yaoundé, avec une relative abondance d'infrastructures hospitalières et des dépenses par unité de consommation les plus élevées, disposent également des niveaux de dépenses de santé les plus élevés, à savoir respectivement 54.000 FCFA et 45.000 FCFA par individu et par an.

L'examen des dépenses de santé en fonction du niveau de vie révèle une grande différence entre les pauvres et les non pauvres. En effet, au niveau national, la dépense moyenne par tête des ménages non pauvres est environ quatre fois et demie plus grande que celle des ménages pauvres.

La part des dépenses consacrée à la santé est estimée au niveau national à 7,6% des dépenses totales des ménages. On note que cette part n'est pas uniforme à travers les régions. Les ménages des provinces de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Nord dépensent beaucoup moins pour ce service social essentiel par rapport à leur budget (respectivement 3,2%, 5,2% et 5,4%). A l'opposé, les ménages des régions de Douala, du Centre et du Nord-Ouest sont ceux qui y consacrent 9% ou plus de leur budget. Le niveau de vie influence également l'effort budgétaire en faveur de la santé.

5.1.6 Accessibilité aux infrastructures de santé

L'accessibilité aux infrastructures de santé est appréciée par la distance qui sépare le logement des ménages des infrastructures sanitaires les plus proches et le temps mis par les populations pour y accéder, selon le mode de locomotion régulièrement emprunté. Le calcul de la distance moyenne à parcourir pour atteindre le centre de santé le plus proche est révélateur des différences plus connues entre milieux de résidence et régions, et celles moins connues entre les ménages selon leur niveau de vie. Ainsi, au niveau national, les populations doivent parcourir en moyenne quatre kilomètres pour atteindre le centre de santé le plus proche. La différence est nette entre le milieu rural où cette distance est de 5 km et le milieu urbain où elle n'est que de 1 km.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche, il est en moyenne de 25 minutes chez les non pauvres et de 40 minutes chez les pauvres. Cet indicateur favorable pour les pauvres doit cependant être nuancé. Le centre de santé le plus proche ne correspond pas à celui fréquenté par les personnes interrogées, puisqu'il ne dispose pas forcément du plateau technique nécessaire pour traiter les principales maladies de sa zone d'implantation. Dans les régions, les pauvres mettent en moyenne plus de temps que les non pauvres pour aller au centre de santé le plus proche. Ceci est la résultante du fait que les pauvres parcourent une distance plus longue que les non pauvres, ou que ces derniers ont plus facilement accès aux moyens de déplacement rapide (vélo, moto, voiture).

Pour ce qui est de la qualité des soins au niveau national, 69 % des usagers déclarent être satisfaits des prestations données dans le centre de santé le plus proche. La proportion des ménages satisfaits n'est presque pas discriminée par le niveau de vie. Ceux qui se montrent insatisfaits évoquent trois principales raisons, à savoir la qualité des services, le manque d'équipements appropriés et les coûts.

5.2 Pauvreté et éducation

5.2.1 Alphabétisation

L'alphabétisation formelle rend compte de l'aptitude des personnes âgées de 15 ans ou plus à lire et à écrire en Français ou en Anglais, au contraire de l'analphabétisme. On note un recul global de l'analphabétisme dans le pays, le taux d'alphabétisation étant d'environ 68% en 2001 contre 61% en 1996 et en 1987, et 47% en 1976.

D'importantes inégalités selon le sexe, la région, le milieu de résidence et le statut de pauvreté sont observées. Par rapport aux régions, les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua sont dans l'ordre cité, les trois régions les moins scolarisées du pays. Alors que 7 personnes sur 10 savent lire et écrire en moyenne au niveau national, l'Adamaoua qui est la région la plus favorisée parmi les trois, compte moins de 4 personnes sur 10. Suivant le sexe, près de 8 hommes sur 10 sont alphabétisés et chez les femmes, 6 personnes sur 10 sont dans cette catégorie. La situation de la femme est différente selon qu'on est en ville ou en zone rurale ; dans le milieu urbain les deux sexes ont des niveaux d'alphabétisation plus comparables qu'en zone rurale. Quel que soit le sexe, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres, et cela dans toutes les régions du pays.

5.2.2 Scolarisation

Les résultats obtenus confirment les disparités entre régions et milieux. En effet, il apparaît qu'en 2000/2001, sur 10 enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 8 étaient inscrits à l'école. On note une amélioration de cet indicateur au fil des années, celui-ci étant passé de 67,5% en 1976 à successivement 73,1% en 1987 ; 76,3% en 1996 et 78,8% en 2001. Cependant, les provinces de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua présentent les taux les plus bas, avec à peine la moitié des enfants inscrits à l'école en 2000/2001. En milieu urbain, le niveau de scolarisation est plus élevé, et la sous scolarisation, lorsqu'elle y existe, frappe beaucoup plus les femmes que les hommes, surtout dans les provinces septentrionales ; cette différence est très peu perceptible dans la plupart des autres régions du pays, notamment Yaoundé, Douala, Centre, Est, Littoral, Ouest et Sud-Ouest.

5.2.3 Dépenses d'éducation

Les dépenses annuelles moyennes d'éducation s'élèvent à 48.000 FCFA par enfant en 2000/2001. En moyenne, ce poste de dépenses représente 5,4% des dépenses annuelles totales des ménages. Comme précédemment, des disparités suivant le milieu de résidence, la région et le niveau de vie persistent. L'Extrême-Nord avec 11.500 FCFA de dépenses annuelles d'éducation par enfant se classe dernière à l'opposé de Yaoundé, où le niveau de dépense atteint 94.000 FCFA. Le niveau de vie entre l'Extrême-Nord et Yaoundé explique leurs positions respectives. Un autre facteur qui explique la différence entre régions est le type d'établissements fréquentés.

Les dépenses sont plus élevées dans les régions où le taux d'inscription aux établissements privés est important. C'est le cas de Douala, Yaoundé, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Littoral et Ouest. L'Adamaoua et l'Extrême-Nord comptent respectivement 5,7% et 7,5% seulement de leurs inscrits dans les établissements privés, contre une moyenne de 27% au niveau national. S'agissant du milieu de résidence, la dépense d'éducation est 3 fois plus importante dans les grandes villes que dans les autres zones du pays. Selon le niveau de vie, les parents des ménages non pauvres dépensent environ 4 fois plus que les parents des ménages pauvres.

En général dans les ménages, la part des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales est inférieure à 8%. La propension à investir dans l'éducation est largement tributaire du niveau de vie du ménage à l'intérieur de chaque région. Cette propension à investir reste plus faible pour les ménages pauvres. La différence entre pauvre et non pauvre n'est pas du même ordre dans toutes les régions ; dans l'Adamaoua, la part des dépenses d'éducation dans l'ensemble des dépenses est presque deux fois plus importante chez les non pauvres que chez les pauvres. Il est par ailleurs constaté que le montant des dépenses d'éducation croît avec les revenus.

Les dépenses des ménages en matière d'éducation sont globalement affectées à environ 45% aux frais scolaires, 35% aux matériels et fournitures scolaires, et 20% aux autres dépenses d'éducation. La différence entre ménages pauvres et non pauvres trouve une explication partielle dans l'importance des dépenses que ces derniers consacrent aux répétitions (2.700 FCFA), cantine (6.900 FCFA) et transport (4.400 FCFA) et leur préférence pour les établissements privés.

5.2.4 Accessibilité physique à l'école primaire

La distance moyenne entre le domicile et l'école primaire publique la plus proche varie selon les régions, le statut de pauvreté et le milieu de résidence, de moins de 1 km à 3 km. Sous réserve des problèmes d'estimation des distances par les ménages ; ceci témoignerait des efforts consentis ces dernières années par l'Etat et les partenaires du système éducatif camerounais en matière de création d'établissements scolaires. Cependant, malgré ces moyennes apparemment flatteuses, l'on note que ces distances varient de moins d'un Km à 10 dans certaines localités.

Au sein d'un même milieu de résidence (zone urbaine ou zone rurale), les pauvres et les non pauvres parcourent la même distance pour atteindre l'école primaire la plus proche. On passe d'une moyenne de moins d'un km en milieu urbain à 2 km en milieu rural. La province du Littoral se caractérise par des distances parcourues dans le milieu rural comparables à celles qu'on observe dans le milieu urbain ; cette région qui, rappelons-le, n'inclut pas Douala, disposerait d'un nombre important d'établissements scolaires de ce niveau.

5.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

5.3.1 Statut d'occupation des logements

Le statut d'occupation des logements permet de différencier les ménages propriétaires des locataires et des ménages logés gratuitement. Ce statut est sensé être en relation avec le niveau de revenus des ménages, qui en tiennent compte pour décider de s'offrir un logement, d'en louer un ou d'accepter ce qui leur est offert gratuitement.

Indépendamment de leur niveau de vie, les ménages sont en général propriétaires de leur logement ; ils sont plus de 6 sur 10 à occuper des logements dont ils sont propriétaires. Parmi les ménages pauvres, cette proportion avoisine 8 sur 10. Deux raisons expliquent cette situation paradoxale, car on se serait attendu à voir les non pauvres, occuper des logements qui leur appartiennent. Il se pose un problème du standing des logements concernés et des titres de propriété. Les pauvres occupent en général des logements peu confortables et moins chers. La très forte proportion des ménages pauvres propriétaires observée dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord s'accompagne de la plus forte précarité des structures habitées. L'analyse du statut de la propriété foncière au sens formel du droit veut que l'on dispose d'un titre de propriété pour revendiquer son droit de propriété. De ce point de vue, la proportion des propriétaires détenteurs d'un titre de propriété est d'environ 21% chez les non pauvres, contre 9% seulement chez les pauvres.

5.3.2 Standing des logements

L'appréciation du standing des logements est ici basée sur la disponibilité d'un WC avec chasse eau, des murs, d'un toit et du sol en matériaux définitifs.

Les logements des ménages pauvres sont manifestement défavorisés du point de vue du confort suivant les matériaux utilisés. Les différences de confort sont nettes entre pauvres et non pauvres, et entre ville et campagne, sauf en ce qui concerne le toit pour lequel la tôle ondulée s'est largement vulgarisée. Le confort du logement s'apprécie également à travers les modes d'approvisionnement en eau de boisson, en énergie d'éclairage et de cuisine. Au total, un ménage sur deux consomme l'eau de la SNEC ou d'un forage, un peu moins de 5 sur 10 s'éclairent à l'électricité fournie par l'AES SONEL et un sur dix utilise le gaz pour la cuisine.

En ce qui concerne l'accès à l'électricité fournie par l'AES SONEL, le ménage peut soit souscrire un abonnement, soit se connecter au réseau à partir du branchement de son voisin. Les 46% de ménages reliés au réseau électrique de l'AES SONEL sont répartis en 25,9% d'abonnés et 20,1% de consommateurs connectés à partir du voisin. Le phénomène de connexions à partir du branchement du voisin est très répandu en zone urbaine, particulièrement à Douala et Yaoundé. Avec respectivement 59,7% et 57,2% des ménages ayant accès à l'électricité, le Littoral et le Sud-ouest bénéficient sans doute de la proximité des plus grands centres de distribution. Les plus faibles taux d'accès sont notés dans les trois provinces septentrionales avec respectivement 7,6%, 14,7% et 20,4% dans l'Extrême Nord, le Nord et l'Adamaoua, à cause à la fois de l'éloignement et des bas revenus des ménages.

Le gaz est le bien pour lequel la différence entre pauvre et non pauvre est la plus prononcée. Au niveau national, la proportion des ménages utilisant le gaz est 19 fois plus élevée chez les non pauvres que chez les pauvres. Le gaz est un produit presque absent de la consommation des ménages pauvres du milieu rural.

5.3.3 Equipements en biens durables

La possession de certains équipements sont de nature à traduire le train de vie des ménages. L'examen du comportement des ménages par rapport aux mêmes équipements analysés en 1996 révèle un fait majeur, à savoir que pour l'ensemble des équipements retenus, les ménages pauvres sont défavorisés en 2001 comme en 1996, sauf en ce qui concerne la bicyclette. Ce bien inférieur s'est certainement substitué au vélomoteur dont la proportion de ménages utilisateurs a baissé d'un tiers dans l'ensemble et de 61% chez les pauvres.

Certains biens permettent effectivement de distinguer les pauvres des non pauvres. Il s'agit de l'automobile, du poste de télévision, du climatiseur et du ventilateur. En 2001, la proportion des ménages possédant l'automobile, le poste de télévision, le climatiseur et le ventilateur est respectivement 13, 8, 5 et 7 fois plus importante chez les non pauvres que chez les pauvres ; en 1996, les différences étaient du même ordre sur les équipements concernés.

6. Pauvreté, potentialités et gouvernance

6.1 Accessibilité à la terre

Il ressort de l'enquête que 6 ménages sur 10 disposent en leur sein d'au moins un membre qui exploite en moyenne 3,3 hectares de terre principalement pour la culture et l'élevage. Si l'on considère le milieu de résidence, la proportion des ménages dans lesquels il existe au moins un exploitant agricole est en moyenne 4 fois plus importante en zone rurale que dans les villes. Suivant le niveau de vie, près de deux fois moins de ménages non pauvres exploitent des superficies de terres au moins aussi égales à celles possédées par les ménages pauvres. Dans les milieux urbains, près de deux fois moins de ménages non pauvres possèdent des superficies de terres trois fois plus grandes que celles possédées par les ménages pauvres. Ainsi, dans le milieu urbain, la discrimination est nette entre pauvres et non pauvres par rapport à l'accès à la terre.

Suivant les régions, l'importance des ménages exploitants agricoles reste en faveur des pauvres, sauf en ce qui concerne la ville de Douala. Les ménages du Centre, de Yaoundé, du Littoral et du Sud exploitent à des fins d'élevage ou de cultures, des superficies relativement importantes de terres qu'ils ont déclarées posséder. A Yaoundé ce sont principalement 12,5% de ménages non pauvres qui exploitent chacun en moyenne 6,8 hectares de terres. Dans les régions du Sud, 78,2% de ménages pauvres exploitent une superficie moyenne de 4,5 hectares.

6.2 Accessibilité au crédit

Il ressort de l'enquête que 8,7% des ménages ont déclaré avoir formulé une demande de crédit à des fins d'investissement. La timidité des ménages dans ce domaine s'explique sans doute par les difficultés qu'ils rencontrent auprès du système bancaire. Connaissant bien la réalité, les ménages sont assez réservés pour formuler des demandes de crédit d'investissement. A partir de l'enquête, on estime le taux net d'accès au crédit calculé par rapport aux ménages qui en ont fait la demande à 12,1%. Près de 9 demandes de crédit d'investissement sur 10 sont refusées.

L'examen des difficultés d'accès au crédit montre que le principal motif de refus le plus évoqué a été, quel que soit le statut de pauvreté et dans toutes les régions (sauf au Sud), l'insuffisance des garanties offertes. 54,7% des ménages ont cité ce motif. Ensuite, vient l'absence d'appui en terme de relations ou d'aval pour faciliter l'accès au crédit. La troisième raison sur la nature du crédit tient à la difficulté d'avoir un crédit lorsque ce dernier est destiné à l'investissement, principalement parce que les délais de remboursement longs accroissent les risques.

L'étude de la source du crédit dont bénéficient les ménages permet d'éclairer davantage la question. Le crédit de création d'unités de production qui est de loin le plus important provient principalement d'emprunts auprès des parents ou amis (18,6%), des tontines (18,0%), des COOPEC (14,3%), des mouvements associatifs (8,2%) et de certains commerçants (7,4%). Dans tous les cas, 64,0% de ménages s'endettent principalement auprès de structures informelles : tontines (25%), parents/amis (21,8%), associations (8,5%), commerçants (5,9%) et usuriers (1,6%). Seulement 18,4% de ménages s'endettent auprès des structures formelles clairement identifiées COOPEC (11,9%), banques (3,1%) et ONG (3,4%).

6.3 Accessibilité à l'épargne

37% des ménages ont déclaré posséder une épargne. Un ménage pauvre sur quatre dispose d'une épargne, contre environ 41% des ménages non pauvres. Un ménage sur deux résidant dans les milieux urbains a déclaré avoir une épargne, contre un peu moins d'un ménage sur trois dans les milieux ruraux. Le milieu de résidence discrimine clairement les comportements entre ménages pauvres et non pauvres du point de la propension à épargner.

La répartition régionale des ménages ayant déclaré avoir une épargne montre une plus forte proportion de ceux-ci dans les régions du Nord-Ouest (66%), de Douala (59%), du Littoral (53,7%), du Sud-Ouest (50,1%) et de Yaoundé (42,6%). La plus forte proportion de ménages disposant d'une épargne est constatée au Nord-Ouest qui accueille pourtant 43,9% de ménages pauvres. On note en outre qu'une bonne proportion (59,4%) de ménages pauvres de cette région a déclaré disposer d'une épargne.

6.4 Pauvreté et gouvernance

En saisissant la proportion des ménages ayant eu à payer involontairement des frais non réglementaires dans les services de l'éducation et de la santé, et volontairement dans le cadre des contrôles routiers de police, l'enquête a permis d'estimer la proportion des ménages victimes et acteurs de la corruption dans le cadre de ces services. La notion de corruption ici concerne également des dons en nature involontairement offerts.

Globalement, les services de santé sont plus accusés de corruption que ceux de l'éducation ; un ménage sur quatre se plaint de ceux de la santé, contre 15% pour les services de l'éducation. Le phénomène est plus présent en ville qu'en campagne où l'approvisionnement forcé des enseignants ou des personnels de santé en vivres ou la culture de leur parcelle de terre sans contrepartie a été pris en compte. Les non pauvres sont plus victimes que les pauvres ; cette situation reflète à notre avis à la fois, leur plus grand nombre à consommer ces services et leur capacité financière leur permettant de céder plus souvent à la pression des agents véreux qui les harcèlent.

La proportion des ménages acteurs de la corruption est tout aussi importante. Sur 100 ménages, 18 affirment avoir eu à offrir volontairement des dons aux agents de maintien de l'ordre chargés des contrôles routiers pour échapper à un défaut de pièces légales non disponibles. Les non pauvres en sont les acteurs principaux dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où ils anticipent parce que cela les arrange, sur les dons à offrir à ceux qui sont supposés émettre des contraventions à leurs égards. Bien que l'adage « pas de corrompus sans corrupteurs » soit vérifié, ces déclarations restent subjectives.

7. Aspects subjectifs de la pauvreté

7.1 Pauvreté subjective

Les approches de la mesure du phénomène de la pauvreté sont variées et aussi complexes que le phénomène lui-même. Parmi ces approches, celles visant l'appréhension de la pauvreté subjective partent de l'appréciation que les pauvres donnent au contenu du phénomène. Le caractère subjectif de la pauvreté relève avant tout de la constante notion de relativité que le phénomène renferme. On est pauvre par rapport aux autres membres de sa société, à la période que l'on vit, aux normes définies ailleurs et par d'autres, c'est-à-dire par rapport à un critère qui n'est stable ni dans l'espace, ni dans le temps.

7.2 Perception des causes de la pauvreté

Selon les déclarations des chefs de ménage, la première cause de la pauvreté serait le manque d'emploi. Plus de 4 chefs de ménages sur 10 estiment que cette cause vient en tête. Cette cause semble d'autant plus importante que les chefs de ménages qui ont choisi d'autres causes comme première ont retenu majoritairement la baisse ou l'insuffisance des revenus (16,8%) ou l'absence des infrastructures routières (11%). La baisse ou l'insuffisance de revenus peut être interprétée comme une situation de sous-emploi ; l'absence des infrastructures routières comme un obstacle à la production et à l'accès au marché. Cette tendance d'ensemble est plus proche de celle des non pauvres que de celles des pauvres.

En fonction du niveau de vie, les priorités des pauvres et des non pauvres diffèrent quelque peu. Chez les ménages pauvres, 35,5% attribuent d'abord leur situation de pauvreté à l'absence d'emploi, 18,5% à la baisse ou insuffisance de revenus et 15,7% à l'absence des routes ; cette dernière proportion est plus importante chez eux que chez les non pauvres (9,0%). Près de 8% de ménages pauvres estiment que leur faible niveau d'instruction explique leur situation. L'absence de troupeau et le manque de terre sont cités chez les pauvres deux fois plus que chez les non pauvres.

De l'avis des ménages eux-mêmes, leurs difficultés proviennent principalement du manque d'emploi, de la baisse ou de l'insuffisance des revenus et de la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques. Tous les ménages sans distinction reconnaissent que le faible niveau d'instruction et les problèmes d'enclavement affectent également leur niveau de vie.

7.3 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie

Les ménages estiment que la première solution au problème de la pauvreté réside dans la création des emplois. La facilitation de l'accès aux soins de santé et aux médicaments, la garantie des justes prix des produits agricoles sont citées au second et troisième rang comme actions à mener pour la réduction de la pauvreté.

Ces propositions d'action, bien que largement partagées par les populations, cachent des aspirations profondément différentes entre les pauvres et les non pauvres. Les ménages pauvres réclament davantage un meilleur état des routes, la construction des points d'eau, les justes prix des produits agricoles et dans une certaine mesure l'accès au crédit et aux services sociaux de base (santé et éducation). Les priorités particulières des ménages non pauvres concernent la revalorisation des salaires et la lutte contre la corruption.

Quant à ce qu'on peut tirer de ces déclarations, en s'intéressant aux actions ayant retenu l'attention d'au moins 11% des ménages, c'est que toute politique de lutte contre la pauvreté doit nécessairement entreprendre des actions de création des emplois, de désenclavement, de la protection des prix des produits agricoles, de la facilitation d'accès à l'éducation et aux soins de santé et à la lutte contre la corruption.

8. Evolution de la pauvreté entre 1996 et 2001

Les différentes mesures de politique économique prises depuis 1996, notamment celles adoptées pour davantage stabiliser les équilibres macro-économiques et consolider la croissance dans le cadre du programme économique triennal (1997 – 2000) appuyé par la FASR du FMI devraient profiter à toutes les couches de la population et en particulier aux plus pauvres. Dans ce contexte, l'étude de l'évolution de la pauvreté au cours de ces dernières années revêt un intérêt particulier dans la mesure où il s'agit en réalité d'une évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre en terme de réduction de la pauvreté.

Cette étude de l'évolution de la pauvreté entre 1996 et 2001 a été faite à partir de deux enquêtes ECAM I et ECAM II réalisées au niveau national à ces deux dates. Pour pouvoir comparer les résultats des deux enquêtes, des ajustements ont été faits sur les éléments de collecte et les méthodes de calcul des indicateurs. Les éléments communs aux deux enquêtes permettent ainsi d'apprécier cette évolution.

Sur le plan monétaire, les résultats révèlent un recul de l'incidence de la pauvreté de 13 points, une baisse de l'intensité de 5 points et une baisse de la sévérité de 2 points. Ces différentes baisses sont plus fortes dans les zones urbaines par rapport au milieu rural. Il y a donc recul de la pauvreté entre 1996 et 2001, et il importe de savoir à quoi l'imputer. La variation des différents indicateurs décomposée en effets de croissance et de redistribution montre que le recul de la pauvreté est beaucoup plus liée à la croissance économique ; elle contribue 4 fois plus à la modification de l'incidence, et la redistribution aggrave plutôt l'intensité de la pauvreté.

Au plan des inégalités, la situation ne s'est pas véritablement améliorée entre 1996 et 2001. Les plus riches consomment en moyenne toujours plus de 7 fois que les plus pauvres. Les revenus connaissent toujours la même dispersion lorsqu'on la mesure avec l'indice de GINI, et une dispersion plus inégalitaire lorsqu'on considère le logarithme de la variance.

INTRODUCTION

Dans le cadre de son second programme économique triennal (octobre 2000 – septembre 2003) axé principalement sur la croissance et la réduction de la pauvreté, les autorités camerounaises ont adopté une version intérimaire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en août 2000. Selon le calendrier arrêté par les autorités, le DSRP finalisé devrait être disponible en août 2002. Ce document définitif qui pose le diagnostic de la situation socio-économique et préconise un programme économique en vue d'assurer une croissance de qualité et une réduction de la pauvreté, dispose des objectifs chiffrés pour lesquels le système d'information statistique doit aider à la formulation et au suivi/évaluation. Les apports du système d'information statistique sont utiles dans les phases diagnostic, formulation du programme, suivi/évaluation de sa mise en œuvre et mesure des progrès accomplis.

Au plan national, deux enquêtes de type budget consommation ont déjà été réalisées. La première enquête réalisée en 1983/84 sur financement de l'Etat camerounais a concerné un échantillon de 5500 ménages au niveau national. L'objectif majeur de cette enquête était de dériver une structure de consommation pour la mise en place d'un indice des prix à la consommation finale des ménages. Il s'est agi d'une enquête lourde avec quatre passages (un par trimestre) pour chaque ménage échantillon et une nomenclature de consommation relativement détaillée. Cette enquête a fourni des données pour l'établissement d'un profil de pauvreté ayant fait l'objet d'une publication en 1994. Ce rapport indiquait une proportion de 40 % de pauvres au niveau des ménages².

En 1996, une nouvelle enquête nationale disposant d'un volet budget consommation dénommée première enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM I) a été réalisée. Dans la conception du document intérimaire, le diagnostic a été réalisé essentiellement à l'aide des données de cette enquête. Elle a permis de mesurer l'évolution de la pauvreté depuis 1984 et a révélé que un camerounais sur deux³ était pauvre. Cependant, elle avait des limites importantes, notamment la faible taille de l'échantillon et des relevés de dépenses sur une période relativement courte (sept jours dans chaque ménage).

Au regard des constats précédents et dans le souci de poser de nouvelles bases pour le suivi de la pauvreté dans le cadre de son programme économique en cours, le Gouvernement a entrepris de réaliser au courant de l'année 2001, une seconde enquête nationale auprès des ménages (ECAM II). Cette opération fait partie de la composante c "amélioration de l'information sur la pauvreté" du Projet de Partenariat entre les secteurs Public et Privé pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (PPPCR) conclu entre le Cameroun et la Banque Mondiale en octobre 2000. Cette enquête a tiré parti sur le plan méthodologique des points faibles de la précédente. En particulier, la taille de l'échantillon est suffisamment importante (11.553 ménages) pour que des analyses pertinentes puissent être menées au niveau de chacune des dix provinces que compte le pays.

² Cameroun, diversité et croissance, Banque Mondiale, 1994.

³ Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996/ MINEFI/DSCN, décembre 1997.

Sur le plan des objectifs spécifiques, ceux que les autorités lui ont assignés depuis sa conception incluent entre autres :

- Proposition d'une méthodologie de calcul d'un indicateur de niveau de vie et d'une ligne de pauvreté admise par la majorité des partenaires au développement et qui servent de référence pour les études futures et le suivi évaluation du programme de réduction de la pauvreté ;
- Etude de la pauvreté monétaire, de la pauvreté en termes de conditions de vie des ménages et de la pauvreté de potentialités, tout en établissant les corrélations entre ces différentes formes de pauvreté ;
- Production des analyses précédentes aux niveaux national et régional en isolant les deux plus grandes villes (Douala, Yaoundé) et en distinguant les milieux de résidence (urbain et rural) ;
- Production des données de base pour l'amélioration de diverses statistiques, notamment l'estimation de la consommation des ménages dans les comptes nationaux et l'actualisation des pondérations pour le calcul des indices de prix.

L'objectif de cette étude est de présenter un profil de pauvreté pour le Cameroun en 2001. A la suite de l'introduction, le premier chapitre retrace les principales évolutions économiques et sociales du pays au cours des quinze dernières années. Etant donné que les résultats présentés sont tributaires d'un certain nombre de concepts, le deuxième chapitre restitue les principaux choix méthodologiques effectués. Les six chapitres suivants traitent respectivement du profil de la pauvreté monétaire, de la pauvreté et satisfaction des besoins sociaux, de la pauvreté des potentialités, de la pauvreté subjective, de son évolution entre 1996 et 2001, et de ses déterminants.

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1.1 Principales caractéristiques structurelles

Qualifié « d'Afrique en miniature », le Cameroun dispose d'importants atouts naturels qui devraient lui permettre d'assurer un développement harmonieux et durable. Pays côtier situé au cœur de l'Afrique tropicale, il jouit d'une très grande diversité de climats, de reliefs et de végétations. Les productions agricoles vivrières (maïs, manioc, banane plantain, macabo, riz, mil et sorgho, arachide, etc.) et de rente (cacao, café, coton, caoutchouc, banane, ananas, etc.) font de l'agriculture camerounaise la plus riche d'Afrique centrale. Les ressources pétrolières et forestières s'ajoutent à celles d'origine pastorale et à ces productions agricoles pour constituer des arguments de poids en faveur d'une base industrielle sur laquelle le pays mise depuis longtemps pour l'accélération de son développement. Avec 402 km de côte en bordure du golfe de Guinée, son ouverture à la mer facilite les échanges commerciaux et fait de lui, la fenêtre d'ouverture à l'extérieur pour quelques pays voisins. Dans un contexte de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration des conditions de vie des camerounais, une politique de renforcement du capital humain nécessaire a été mise en place depuis les premières années de l'indépendance.

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat, la population du Cameroun s'élevait à environ 10,5 millions d'habitants en avril 1987. Quinze ans après, les estimations essentiellement calées sur un taux de croissance annuel moyen de 2,9% permettent de l'évaluer aujourd'hui autour de seize millions d'habitants. Cette population se caractérise par une stabilité du rapport de masculinité autour de 96-97% et de l'âge moyen qui se situe autour de 22 - 23 ans. La qualité de ce capital humain est fortement relevée si l'on en juge par les taux d'alphabétisation des adultes et de scolarisation. Au niveau national, le taux d'alphabétisation global estimé à 67,9% en 2001 cache cependant quelques disparités selon le sexe et la région ; en terme de zone de résidence, près de 9 adultes sur 10 de 15 ans et plus savent lire et écrire en ville, contre un peu moins de 6 sur 10 en zone rurale ; les provinces septentrionales (l'Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) accusent un retard considérable par rapport au reste du pays, avec des taux n'atteignant pas 40% ; environ 8 hommes sur 10 sont alphabétisés ; chez les femmes, ce rapport s'établit à 6 personnes sur 10. Le taux net de scolarisation (6-14 ans) au Cameroun se situe à 78,8% en 2001 ; en ville, plus de 9 enfants scolarisables du primaire sur 10 fréquentent une école, contre 7 seulement en zone rurale. Géographiquement, les régions défavorisées sur le plan de l'alphabétisation des adultes sont les mêmes⁴ qui souffrent de la sous scolarisation ; à peine 6 enfants sur 10 vont à l'école dans les localités les plus favorisées de ces régions ; les disparités par rapport au sexe sont présentes et plus accentuées dans les régions les plus défavorisées. Ces ressources naturelles et ce capital humain constituent pour le pays les facteurs qui impulsent le développement de diverses activités économiques.

L'économie camerounaise repose de manière relativement équilibrée sur les trois secteurs institutionnels traditionnels que sont l'agriculture, l'industrie et les services. De 1994/95 à 1999/2000, ces secteurs ont constamment représenté 25 à 28% du PIB marchand en francs courants pour le secteur primaire, 30 à 34% pour l'industrie et 40 à 42% pour les services⁵. Les échanges extérieurs du Cameroun reflètent assez bien sa diversité économique, même si les produits industriels exportés qui représentent régulièrement plus de 20% du total des exportations sont essentiellement dirigés vers les pays de la sous région CEMAC.

⁴ Sous l'hypothèse que l'offre des services d'éducation est bien répartie sur le territoire national, l'importance de l'école semble mieux perçue par les parents qui ont eux-mêmes un bon niveau d'instruction ; la différence urbain/rural est sans doute à rechercher dans les questions d'accessibilité physique et financière.

⁵ Cameroun en chiffres 2000, MINEFI/DSCN, 2001

La balance commerciale présente un solde excédentaire depuis l'exercice budgétaire 1994/95. Néanmoins le taux de couverture global s'inscrit dans une tendance à la baisse, et celui du commerce hors pétrole structurellement au-dessous de 100.

Malgré ses richesses en ressources naturelles, son capital humain et une situation géographique idéale qui le prédisposent à un développement économique et social harmonieux, le Cameroun fait face dans certaines de ses régions à un environnement structurellement hostile. A titre d'exemple, la province de l'Extrême-Nord située dans la zone sahélienne connaît une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600 mm, contre une moyenne nationale qui avoisine 1800 mm. Dans cette même région le spectre de la sécheresse est présent et la désertification une réalité. Les inégalités sont donc à surveiller de manière à prendre en compte ces disparités régionales dans le processus du développement du pays.

1.2 Une décennie de crise : 1985 - 1994

Jusqu'en 1985, le Cameroun a affiché une bonne santé économique imputable au développement continu de sa production agricole soutenue par des cours mondiaux favorables, et à l'exploitation de ses ressources pétrolières. Les taux de croissance réels moyens de 7% l'an ont à cette époque permis au pays d'investir et d'accroître l'offre des services publics. L'exercice budgétaire 1985/1986 marque un point de retournement de la tendance, avec l'enregistrement d'une baisse des revenus d'exportations consécutive à la chute des cours tant du pétrole que des autres produits d'exportations. Evaluée à 329 milliards⁶ de francs CFA environ au cours de cet exercice, cette baisse représente près de 8,2% du PIB. En raison de la baisse persistante de ces cours, la dégradation de l'économie s'accélère en 1986/87 et on assiste à la détérioration des termes de l'échange et à un taux de croissance négatif (-4,5% en francs courants).

Tableau 1.1 Variations en % des cours moyens des produits de base exportés

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	Moyenne annuelle
Cacao	-2,6	-26,9	-17,5	-15,6	-17,4	-12,6	-0,3	-21,3	12,0	-11,3
Café robusta	-12,1	-6,2	-40,5	-8,3	-7,2	-39,2	-10,4	-15,9	27,2	-12,5
Café arabica	3,6	9,4	-50,9	12,9	-9,3	-33,6	-2,1	-17,3	9,7	-8,6
Coton	-23,0	-37,2	34,3	-14,9	22,9	-6,7	1,3	-33,4	10,4	-5,2
Pétrole	-4,6	-48,9	29,0	-20,2	19,0	30,2	-17,7	0,6	-11,5	-2,7

Source : Le Cameroun en chiffres 2000, DSCN / MINEFI, 2001

L'examen des variations des cours des principaux produits de rente exportés présentées dans le tableau 1.1 ci-dessus est suffisamment révélateur des difficultés financières que le pays connaît de 1985/86 à 1993/94. Ces fluctuations des cours qu'accroît la baisse du dollar américain et la dégradation des termes des échanges se répercutent successivement sur les recettes d'exportation et les finances publiques. Pour faire face à cette situation de crise persistante, le Gouvernement met en place un certain nombre de mesures d'ajustement interne visant essentiellement à réduire le train de vie de l'Etat et à alléger le poids du secteur public dans l'économie, notamment à la réduction drastique de l'enveloppe des subventions. La recherche de l'équilibre budgétaire s'est également traduite par la réduction de certains avantages payés aux agents de l'Etat et le gel des effets financiers des avancements de ces mêmes agents de l'Etat.

⁶ DSRP intérimaire, août 2000.

Toutes ces mesures prises se sont avérées insuffisantes pour redresser la situation. La consommation par habitant a chuté de 40% entre 1985/1986 et 1992/1993. L'encours de la dette extérieure qui était de moins de 1/3 du PIB en 1984/85 est passé à plus de 3/4 du PIB en 1992/1993. Le taux d'investissement quant à lui est passé de 27% à moins de 13% du PIB pendant la même période. La dégradation marquée des finances publiques, caractérisée par de fortes tensions de trésorerie a contraint le Gouvernement à opérer des baisses⁷ drastiques de salaires dans la Fonction Publique en janvier et novembre 1993.

Sur le plan social, la situation de l'emploi et de l'offre des services sociaux s'est considérablement dégradée. La restructuration des entreprises des secteurs public et parapublic, en entraînant la fermeture de certains établissements d'une part, le gel des recrutements à la fonction publique et les mesures d'allégement des effectifs d'autre part, ont engendré une forte montée du chômage qui affecte principalement les jeunes et les femmes. Les jeunes diplômés accèdent à un marché de travail complètement déprimé ; les femmes dont la présence accrue sur ce marché marque leur volonté d'ajustement en période de décroissance de revenus dans leurs ménages ne s'y insèrent pas facilement. Ces deux groupes trouvent refuge dans le secteur informel qui connaît un développement subséquent ; le taux d'informalisation des emplois atteint 57,3% à Yaoundé en 1993. Les difficultés financières auxquelles l'Etat fait face ne lui permettent plus de soutenir l'offre des services de santé et d'éducation. L'arrêt des investissements, du recrutement des personnels, de la fourniture des matériels didactiques et des médicaments, et de l'entretien conduit à la détérioration de la qualité de ces services ; le ratio élèves/maître dans l'enseignement primaire s'est progressivement détérioré, et est passé de 51,0 en 1997/98 à 65,4 en 1999/2000⁸. Les infrastructures routières, les programmes d'hydraulique et d'électrification connaissent à peu près la même situation.

Comme l'illustre le tableau 1.2, les variations des cours ont été répercutées au niveau des prix aux producteurs, malgré la pratique des prix homologués fixés par l'Etat qui n'a pris fin qu'en 1994. L'effritement des revenus des ménages a été douloureux pour les masses paysannes.

Tableau 1.2 Variations en % des prix aux producteurs des produits de base

Produits	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	Moyenne annuelle
Cacao	10,8	2,4	0,0	0,0	0,0	-40,5	0,0	-20,0	-25,0	-8,0
Café robusta	10,3	2,3	0,0	0,0	0,0	-60,2	-11,4	0,0	-35,5	-10,5
Café arabica	9,8	5,6	0,0	0,0	0,0	-47,4	0,0	0,0	-20,0	-5,8

Source : Le Cameroun en chiffres 2000, MINEFI/DSCN, 2001

Pendant cette période difficile, les ménages ont perdu une partie importante de leurs revenus, surtout que très peu d'entre eux pratiquait en même temps les cultures vivrières à des fins de commercialisation comme c'est le cas actuellement. La période 1985/1986 à 1993/94 représente pour les camerounais urbains comme ruraux, une décennie de profonde crise économique et sociale.

Depuis l'exercice budgétaire 1994/95, la croissance économique retrouvée semble cohabiter avec une situation de pauvreté persistante.

⁷ A l'issue de ces deux réductions de salaires de janvier et novembre 1993, les hauts salaires ont subi une baisse de l'ordre de 60 %.

⁸ Statistiques générales sur le système éducatif camerounais en 1999/2000, DSCN-MINEDUC, 2000.

1.3 L'espoir des six dernières années : 1995 - 2001

En janvier 1994, l'ajustement monétaire réalisé à travers la dévaluation du franc CFA conjugué avec d'autres mesures de politiques économiques permettent d'infléchir la tendance. Au cours de l'exercice budgétaire 1994/95, l'économie camerounaise retrouve ainsi le chemin de la croissance après une décennie de récession marquée par une forte dégradation des conditions de vie des ménages. Le tableau 1.3 ci-après dont les données sont tirées de la version SCN 93 des comptes nationaux permet de comprendre ce qui nourrit la croissance retrouvée.

Tableau 1.3 Contribution à la croissance des composantes du PIB en francs courants

Composantes	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
PIB	18,9	7,3	12,0	7,0	7,1	7,0
Investissement	2,8	0,4	1,6	1,5	1,5	1,4
Cons finale privée	11,5	4,2	11,4	5,9	4,5	5,8
Cons des APU	-0,5	1,1	0,7	0,7	1,3	0,3
Exportations	8,3	2,4	2,2	1,7	3,3	1,9
Importations	3,2	0,8	3,9	2,8	3,5	2,4

Sources : Le Cameroun en chiffres 2000, MINEFI/DSCN et AFRISTAT

Les premières améliorations significatives sont enregistrées dans les secteurs d'exportations qui tirent la croissance dès l'exercice 1994/95. Les effets mécaniques de la dévaluation de janvier 1994 permettent un accroissement considérable des recettes d'exportations, avec une contribution déterminante de 306,8 milliards pour le pétrole en hausse de 21,1% par rapport à 1993/94, et de 165 milliards pour le bois. Ces deux produits représentent 58,2% de l'ensemble des exportations de cet exercice, lesquelles ont cru de 34,4% par rapport à 1993/94. Dans le même temps et grâce à la remontée des prix aux producteurs, la consommation privée connaît une accélération remarquable. La libéralisation de la filière agricole intervient au dernier trimestre 1993. Les premiers prix libéralisés pratiqués en 1994 pour le cacao, le café robusta et le café arabica connaissent des augmentations respectives de 100%, 170% et 175% par rapport à l'année précédente. Lors de la campagne 1995, les prix aux producteurs continuent leurs courses avec des augmentations annuelles respectives de 50%, 152% et 64%.

En 1995/96, la consommation privée reste le moteur de la croissance avec la plus grande contribution. Les opportunités provenant de la filière agricole semblent se diffuser dans l'ensemble de l'économie. Les exportations continuent à contribuer fortement à la croissance. Les recettes douanières connaissent une augmentation substantielle. L'amélioration de la situation budgétaire contribue à tirer la croissance à travers le relèvement de la consommation des administrations publiques. Cependant, la trésorerie de l'Etat demeure insuffisante pour faire face à la fois aux charges courantes et au service de la dette publique intérieure et extérieure. De nouveaux arriérés de paiements ne peuvent être évités, ce qui ne permet pas un climat de confiance avec les bailleurs de fonds tant bilatéraux que multilatéraux.

En l'absence du rétablissement de l'équilibre des finances publiques et du paiement régulier et à temps du service de la dette extérieure, le programme d'ajustement structurel conclu par le Gouvernement en 1995 avec le FMI au titre d'accords de confirmation se solde par un constat d'échec comme les précédents. La première enquête camerounaise auprès des ménages réalisée au premier semestre 1996 montre que 50,5% de Camerounais vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

L'exercice budgétaire 1996/97 connaît une croissance imputable au dynamisme de la consommation privée et des échanges extérieurs. Le réaménagement des salaires dans la Fonction Publique contribue à soutenir la consommation. La reprise amorcée des investissements soutient également la croissance. En août 1997, après avoir exécuté de manière satisfaisante un programme de référence suivi par les services du FMI durant tout l'exercice 1996/1997, le Gouvernement a pu conclure avec cette institution un accord au titre de la Facilité d'Ajustement structurel renforcée (FASR), en appui à la mise en œuvre du programme économique et financier triennal qui a couvert la période 1997/1998 – 1999/2000.

Ce programme économique triennal s'est exécuté avec succès dans un contexte de croissance économique retrouvée sur laquelle les populations fondent beaucoup d'espoir. Pendant cette période, les moteurs de la croissance demeurent la consommation et les échanges. Cependant, la stagnation de la contribution de la consommation privée en 1998/1999 montre bien que la croissance retrouvée ne contribue pas suffisamment au relèvement du niveau de vie des populations dont la situation des plus pauvres reste préoccupante. Le pays s'engage alors sur la voie des programmes économiques dits de deuxième génération axés sur la poursuite de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Ce nouveau programme économique triennal aux objectifs en adéquation avec les aspirations des populations a et continue de susciter beaucoup d'espoir chez les camerounais en général et dans les couches des moins nantis en particulier. Les multiples espoirs se sont surtout fondés sur :

- une bonne tenue des secteurs d'exportations ;
- la réalisation des investissements que prévoient les cahiers de charge des privatisations ;
- la création des unités de production industrielles dans la filière bois au terme de la nouvelle loi forestière ;
- la création d'emplois et les autres effets induits de la construction de l'oléoduc reliant les champs pétrolifères de DOBA au sud du TCHAD au port de KRIBI au Cameroun.

Le plus grand espoir des populations, notamment celles qui vivent dans la pauvreté réside actuellement dans l'utilisation effective des ressources dégagées de la mise en œuvre de l'initiative PPTE pour le financement des projets de réduction de la pauvreté.

C'est dans ce contexte d'espoir que les autorités ont décidé la réalisation de l'ECAM II qui doit fournir les indicateurs de référence à partir desquels les progrès dans la réduction de la pauvreté seront mesurés.

CHAPITRE 2. SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

2.1 Approche méthodologique de la collecte

L'ECAM II vise à mesurer la pauvreté monétaire et les conditions de vie des populations. Cet objectif nécessite un certain nombre d'information et est exigeant sur les méthodologies à mettre en œuvre. Sur le plan conceptuel, les aspects stratification, mise à jour de la base de sondage, tirage de l'échantillon et méthodologie de la collecte sont parmi les plus importants pour comprendre et mieux utiliser les données de cette enquête.

S'agissant de la stratification, l'objectif affiché d'élaborer un profil de pauvreté au niveau national et au niveau des dix provinces pour déceler les particularités régionales a été pris en compte. Comme en 1996 au cours de l'ECAM I, Douala et Yaoundé ont été définies comme des strates à part. Chacune des dix provinces distingue deux strates, à savoir une strate rurale et une strate urbaine. L'enquête a donc travaillé sur un total de 22 strates dont 10 rurales et 12 urbaines. Pour assurer une bonne représentativité de l'échantillon, chaque strate urbaine a cependant été scindée en deux sous strates, à savoir les villes de 50.000 habitants au moins (urbain) et celles de 10.000 à moins de 50.000 habitants (semi urbain).

La base de sondage utilisée à l'ECAM II est celle du 2^{me} RGPH d'avril 1987. Compte tenu de son caractère relativement ancien, un effort de mise à jour a été fait à deux niveaux, à savoir la remise à niveau des zones de dénombrement (ZD) selon leur taille de 1987 et l'actualisation de certaines unités primaires (UP) au niveau des arrondissements en nombre de ZD⁹.

Le schéma du tirage de l'échantillon adopté dépend du milieu de résidence. A Douala, Yaoundé et dans les strates urbaines des provinces, un tirage à deux degrés a été mis en œuvre. Dans les deux métropoles, le tirage s'est effectué par arrondissement (selon le découpage administratif en vigueur en 1987) pour assurer une bonne distribution des ZD dans ces deux villes. Dans chacun des arrondissements de ces villes, le tirage à deux degrés a permis de sélectionner à probabilités égales au premier degré les ZD et dans chaque ZD tirée, douze ménages à probabilités égales une fois la ZD dénombrée. Dans les strates urbaines des provinces, on a tiré au premier degré le nombre de ZD nécessaire sur une liste de l'ensemble des ZD urbaines (grandes villes) de la province. Au deuxième degré, 18 ménages ont été sélectionnés dans chaque ZD tirée et dénombrée.

Dans les sous strates semi urbaines et les strates rurales des provinces, on a privilégié un tirage à trois degrés, dans la mesure où un tirage à deux degrés aurait entraîné une grande dispersion de l'échantillon et par conséquent une augmentation des coûts de l'enquête en moyens de déplacement. Dans le milieu semi urbain, au premier degré, on a tiré les villes (chefs-lieux d'arrondissement) avec une probabilité proportionnelle à leur taille en ménages en 1987 ; au deuxième degré, on a tiré les ZD et au troisième degré, on a tiré 18 ménages dans chaque ZD tirée et dénombrée ; les tirages aux deux derniers degrés se sont faits à probabilités égales. Dans le milieu rural, le schéma de tirage est le même qu'en milieu semi urbain, à la différence qu'au dernier degré on a tiré 27 ou 36 ménages dans chaque ZD tirée et dénombrée.

⁹ Pour plus de détails sur cette question, voir «ECAM II Document de méthodologies, INS août 2002».

La collecte des données quant à elle a duré trois mois dans chacun des trois milieux. Son organisation et sa durée au sein des ménages retenus étaient fonction des milieux. En milieu urbain et semi urbain, les relevés des dépenses ont duré 15 jours dans chaque ménage avec six passages au total ; à chaque passage, l'enquêteur relève les dépenses et les acquisitions des trois derniers jours à l'aide des carnets de compte tenus par certains membres du ménage et des compléments d'informations obtenus par interviews. En milieu rural l'enquêteur fait deux passages dans chaque ménage au lieu de six ; le premier passage permet de relever les dépenses et acquisitions quotidiennes des sept derniers jours alors que le deuxième passage effectué trois jours après permet de relever les dépenses et acquisitions des trois derniers jours depuis le dernier passage. Des relevés des dépenses rétrospectives sur les 3, 6 ou 12 derniers mois selon les postes de la nomenclature des dépenses ont permis de compléter ces données pour chaque ménage.

Cette approche de la collecte, doublée d'une nomenclature détaillée de la consommation des ménages dérivée de la COICOP, permet d'estimer la consommation des ménages avec une bonne précision.

2.2 Approche méthodologique de l'analyse

Pour l'analyse des résultats de cette enquête, des choix déterminants ont été faits sur les aspects indicateur de niveau de vie, unité de consommation, prise en compte des disparités régionales, ligne de pauvreté et construction des groupes socio-économiques.

2.2.1. Indicateur de niveau de vie

L'indicateur permettant de mesurer le niveau de vie du ménage retenu dans le cadre de cette étude est la consommation annuelle moyenne du ménage par unité de consommation (équivalent adulte) normalisée par un indice du coût de la vie. La méthodologie pour le calcul de cet indicateur est explicitée ci-après.

L'enquête ECAM II n'a pas cherché à saisir les revenus, sachant que c'est une approche difficile à cause surtout des mauvaises déclarations des ménages. L'indicateur de niveau de vie a été approché par la consommation finale annuelle¹⁰ des ménages qui dans une certaine mesure reflète d'ailleurs mieux le niveau de vie de ces derniers. La consommation finale du ménage construite à cet effet inclut quatre éléments distincts, à savoir la consommation monétaire, l'autoconsommation, les transferts en nature reçus d'autres ménages et le loyer imputé des ménages propriétaires de leur logement ou logés gratuitement. Toutefois, les dépenses de construction de logement qui sont des dépenses d'investissement n'en font pas partie ; les dépenses extraordinaires liées à des événements comme mariages, anniversaires, deuils, funérailles, et autres cérémonies de réjouissance qui en général impliquent les personnes non membres du ménage tant dans le financement que pour la consommation en ont été exclues. Une valeur d'usage des biens durables a également été estimée. L'estimation de l'autoconsommation qui est surtout le fait des ménages ruraux a été améliorée par la prise en compte de la production non vendue des agriculteurs. S'agissant du loyer imputé, un modèle économétrique qui s'appuie sur le loyer annuel et les caractéristiques du logement et des chefs de ménage effectivement en location a permis de procéder à l'imputation des dépenses de loyer aux ménages propriétaires ou logés gratuitement.

¹⁰ Pour plus de détail sur l'estimation de la consommation annuelle, voir le document sur « la méthodologie du calcul de l'indicateur de niveau de vie et du seuil de pauvreté », DSCN, op c

Il est évident que d'autres facteurs non pris en compte ici influencent le bien-être, notamment la disponibilité des biens publics et la valeur du patrimoine. Par exemple, l'accès aux biens publics peut être traité en termes de coût d'opportunité. Le cas d'une personne malade qui désire se faire soigner permet de préciser cette approche. Si cette personne réside dans une localité ne disposant pas d'un centre de santé, pour bénéficier de soins, elle se voit contraint d'assurer son transport et d'autres frais de subsistance en plus des frais médicaux. Dans la définition de la pauvreté monétaire, on peut tout à fait concevoir d'imputer un revenu fictif aux ménages ayant accès à des biens publics. Pour que cet exercice soit réalisé convenablement, les données provenant d'une enquête communautaire sont les plus pertinentes ; ce volet n'a pas fait l'objet de l'ECAM II.

2.2.2 Prise en compte de la composition du ménage : les unités de consommation

Etant donné que les ménages sont des entités qui diffèrent par leur composition (taille, nombre de personnes selon les tranches d'âge, etc.), la dépense de consommation calculée ci-dessus ne permet pas de les comparer. A titre d'exemple, un ménage d'une personne qui dépense par an 200 000 FCFA n'aura certainement pas le même niveau de vie qu'un autre de deux personnes dépensant le même montant. Pour comparer les ménages de manière uniforme, une solution consiste à calculer la dépense de consommation par tête. Cette solution, qui est déjà meilleure que la précédente n'est pas non plus parfaite. D'abord elle ne tient pas compte des besoins des individus selon leur âge et ensuite, elle ignore les économies d'échelle existant au sein des ménages de grande taille (un ménage de quatre personnes n'a pas besoin de deux fois plus de téléviseurs qu'un ménage de deux personnes). La solution la plus pertinente consiste à calculer la dépense par unité de consommation.

Pour faire ce calcul, il faut choisir préalablement une échelle d'équivalence. On a testé les échelles¹¹ d'Oxford et RDA, et le choix a été porté sur l'échelle RDA qui permet de pondérer le niveau de consommation avec l'âge et le sexe. En effet, cette dernière accorde un poids plus important aux hommes et fait croître la consommation avec l'âge jusqu'à 50 ans, âge à partir duquel elle commence à décroître. Le fait que les hommes soient plus nombreux à se consacrer aux travaux manuels et que cette échelle soit construite à partir des consommations alimentaires qui sont relativement importantes au Cameroun lui confère un caractère réaliste.

2.2.3 Prise en compte des disparités régionales en matière de prix

Entre les différentes régions du pays, il y a des différences de prix importantes. Ces différences sont en particulier inhérentes au coût des transports. En milieu urbain, les produits alimentaires coûtent en général plus chers alors que les produits manufacturés reviennent plus chers en milieu rural. Eu égard à ces différences de prix, il n'est pas équivalent de disposer de 1 000 FCFA à Douala (Littoral) qu'à Pitoa (Nord). Deux alternatives sont possibles pour réaliser des comparaisons crédibles.

La première consiste à calculer un seuil de pauvreté spécifique pour chaque région qui ne tient compte que de la structure de consommation et des prix de la région. Cette solution présente deux inconvénients. D'abord on perd l'attrait de disposer d'un seuil de pauvreté au niveau national et ensuite, elle ne permet pas toujours de comparer les niveaux de dépenses entre deux régions différentes.

¹¹ Voir pour plus de détails « ECAM II : Document de méthodologies ; INS août 2002 ».

La seconde consiste à calculer un seuil de pauvreté pour une région de référence et de calculer un indice spatial du coût de la vie qui sert de déflateur pour les dépenses des ménages ; cette dernière solution a été adoptée.

Ainsi, un indice de parité de pouvoir d'achat a été calculé à partir des indices régionaux fournis par le volet prix de l'enquête. Pour cet exercice, les prix ont été relevés sur un panier national commun d'environ 150 produits présents dans les différentes régions du pays (en milieu urbain et rural) pendant les trois mois d'enquête. La région de Yaoundé a été retenue comme région de référence à partir de laquelle on compare les autres, à cause de la bonne représentativité du panier et de la disponibilité d'une bonne information sur les prix dans cette région. Un indice de 0,950 pour une région donnée signifie que le panier de biens que l'on obtient avec 1000 FCFA à Yaoundé coûterait dans cette région 950 FCFA.

2.2.4 Seuil de pauvreté

La méthode de calcul du seuil de pauvreté est basée sur l'approche des besoins essentiels. Il s'est agi de calculer d'abord un seuil alimentaire et d'y ajouter ensuite un montant correspondant aux besoins de base non alimentaires.

Pour le calcul du seuil alimentaire, un panier de biens représentatif des choix des consommateurs a été défini à partir des données de l'enquête, en excluant les populations du premier et des trois derniers déciles susceptibles d'avoir des consommations particulières. Les biens du panier obtenu ont été valorisés aux prix de Yaoundé de façon à permettre à un individu adulte d'atteindre une norme minimale de 2.900 Calories¹². Le panier effectivement utilisé se compose seulement de 61 produits représentant près de 80% des dépenses de consommation alimentaire. Les produits absents sont de faibles coefficients budgétaires et en général on ne dispose ni de leurs prix, ni de leurs différents apports calorifiques. On obtient alors un seuil alimentaire au prix de Yaoundé de 151.398 FCFA.

Pour le calcul du seuil non alimentaire, à la suite de Ravallion (1996), on a estimé à l'aide d'une relation économétrique la part α des dépenses alimentaires des ménages dont la dépense par équivalent adulte est juste égale au seuil de pauvreté. La dépense alimentaire minimum est alors de $151.398 * (1 - \alpha)$. Le seuil de pauvreté total définitif (appelé seuil minimum) calculé s'élève à 232.547 FCFA. Un seuil maximum¹³ permettant de distinguer intermédiaires et non pauvres a également été calculé.

2.2.5 Groupes socio-économiques

La constitution des groupes socio-économiques compte tenu des objectifs de ciblage des pauvres dont toute politique de réduction de la pauvreté a besoin, cherche à identifier des groupes de personnes dont les comportements peuvent être relativement homogènes du point de vue du phénomène. Prenant en considération cette nécessité et le fait qu'un groupe doit avoir un effectif suffisant pour permettre l'analyse, les ménages ont été classés en quatorze groupes socio-économiques. Leur constitution est basée sur la situation dans l'activité, le secteur institutionnel, le secteur d'activité et la catégorie socio professionnelle du chef de ménage.

¹² Norme définie pour un adulte dans la construction de l'échelle d'équivalence RDA utilisée dans la prise en compte de la composition des ménages.

¹³ Pour le calcul du seuil maximum, voir « méthodologie du calcul de l'indicateur de niveau de vie et du seuil de pauvreté ». Dans la présente étude la notion de non pauvre a été élargie pour mettre ensemble intermédiaire et non pauvre.

Ces groupes sont les suivants : personnel de direction et cadres¹⁴ du secteur public, autres salariés du secteur public, personnel de direction et cadres du privé formel, autres salariés du privé formel, exploitants agricoles, salariés et autres dépendants agricoles, patron de l'informel non agricole, travailleurs pour compte de l'informel non agricole, salariés et autres dépendants de l'informel non agricole, chômeurs, élèves et étudiants, retraités, invalides/malades, autres inactifs (rentiers, femmes au foyer, etc.). Les unités informelles sont celles qui n'ont pas de numéro du contribuable et qui ne tiennent pas une comptabilité.

¹⁴ On parlera de cadre mais en fait, il s'agit de cadres et agents de maîtrise et le secteur public ici comprend également le parapublic.

**LES REVENUS DANS LE
PROFIL MONETAIRE ONT
ETE ESTIMES PAR LES
DEPENSES DE CONSOMMATION**

CHAPITRE 3. PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE

3.1 Vue d'ensemble

Ce chapitre établit un profil de pauvreté monétaire sur la base des informations sur les dépenses de consommation et apprécie les inégalités régionales. En rappel, le seuil de pauvreté a été estimé à 232.547 FCFA par équivalent adulte¹⁵ et par an. Ce niveau de dépense permet à un adulte de bénéficier d'une alimentation tout en lui assurant ses besoins essentiels non alimentaires.

Un ménage est pauvre si sa dépense annuelle par équivalent-adulte est inférieure au seuil de pauvreté. Les personnes pauvres sont celles qui vivent dans les ménages pauvres. Il est important de relever que l'unité d'observation lors de l'enquête étant le ménage, la présente définition de la pauvreté ne prend pas en compte d'éventuelles inégalités intra ménages, c'est-à-dire les discriminations qui existeraient par exemple entre les garçons et les filles au sein d'un même ménage. Dans le même ordre d'idée, le champ de l'enquête étant limité aux ménages ordinaires, les personnes vivant dans les ménages collectifs (orphelinats, malades de longue durée dans les hôpitaux, population carcérale, élèves en internats, militaires dans les casernes, etc.) et les populations marginales (personnes sans domicile fixe, etc.) ne sont pas dans le champ couvert par l'enquête.

La population de ces ménages ordinaires a été estimée à 15.472.559 personnes vivant au sein de 3.120.935 ménages. S'agissant des ménages, l'incidence de la pauvreté est de 30,1%, soit 12,3% en zone urbaine et 39,7% en zone rurale. Parmi les 15.472.559 individus, 6.217.058 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit une incidence moyenne de la pauvreté au niveau national de 40,2%. Si environ 4 personnes sur 10 sont pauvres au niveau national, la situation est différente selon le milieu de résidence. En zone urbaine la pauvreté touche moins de deux personnes sur dix, contre plus de cinq personnes sur dix en milieu rural.

3.2 Dimensions régionales de la pauvreté

L'incidence moyenne de la pauvreté de 40,2% masque de profondes disparités en fonction du milieu de résidence et des régions. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est nettement plus élevée dans les zones rurales. L'incidence la plus élevée en milieu urbain est de 39,1% dans la Province de l'Adamaoua. En milieu rural, l'incidence la plus faible qui est de 32,5% est enregistrée dans la Province du Sud. Partout ailleurs dans le milieu rural l'incidence est supérieure à 39,1%. Ce résultat classique s'explique par la faiblesse des opportunités existant dans ce dernier milieu.

Pour caractériser les régions en fonction de l'incidence de la pauvreté, trois sous-ensembles ont été repérés. Le sous-ensemble contenant les régions que l'on qualifierait de moins pauvres comprend Douala, Yaoundé et les parties urbaines des provinces du Sud-ouest, du Centre, de l'Est, du Nord-ouest et du Littoral ; dans chacune de ces régions, moins de deux personnes sur dix sont touchées par la pauvreté. A l'autre extrême, le troisième sous-ensemble comprend les régions qualifiées de plus pauvres où l'incidence de la pauvreté atteint le niveau de 47%. Toutes les zones rurales sont dans cette catégorie à l'exception de celles des provinces du Sud, du Sud-Ouest et de l'Ouest.

¹⁵ La normalisation de la dépense par équivalent-adulte au lieu de la dépense par tête présente l'avantage de tenir compte de la composition du ménage et donc de prendre en considération les économies d'échelle existant au sein des ménages de grande taille (un ménage de quatre personnes par exemple n'a pas besoin de plus de postes de télévision qu'un ménage de deux personnes).

Cependant, la classification précédente est encore trop sommaire dans la mesure où elle ne fait pas intervenir le poids relatif de chacun des sous-ensembles dans la population totale. En effet, le choix des mesures de politique est guidé par le niveau des incidences de la pauvreté en rapport avec la densité du peuplement. Il convient alors de considérer la structure régionale de la pauvreté, structure beaucoup plus à même d'orienter le ciblage des politiques si l'objectif affiché est d'atteindre le maximum de personnes pauvres. Compte tenu des incidences de la pauvreté élevées en milieu rural et du fait que la majorité de la population vit dans ces strates, ce sont finalement un peu plus de huit personnes pauvres sur dix qui y résident. La localisation par province laisse apparaître qu'une personne pauvre sur quatre vit dans la province de l'Extrême-Nord, un peu moins d'une sur six dans la province du Nord-ouest, une sur dix pour chacune des provinces du Nord, de l'Ouest et du Centre.

La pauvreté a été également analysée à travers son intensité. L'intensité de la pauvreté est l'indicateur qui permet de mesurer le gap moyen de revenu par rapport au seuil de pauvreté. Cet indicateur aide à déterminer le montant du revenu qu'il faudrait transférer à un individu pauvre pour le sortir de sa situation. En matière de réduction de la pauvreté, le choix entre l'incidence et l'intensité de la pauvreté est un choix stratégique. S'appuyer sur l'incidence revient à dire que l'on se préoccupe uniformément des individus pauvres sans se soucier de leurs différences de revenus. Le choix de l'intensité de la pauvreté introduit une dimension supplémentaire qui est celle de l'écart des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté.

L'utilisation de l'intensité de la pauvreté confirme les résultats précédents, notamment la discrimination entre les milieux urbain et rural. Dans ce dernier milieu, le revenu moyen par équivalent-adulte d'une personne vivant dans un ménage pauvre se situe en moyenne à **33,3%** en dessous du seuil de pauvreté alors qu'il est de 23,9% en milieu urbain. En d'autres termes, pour sortir une personne pauvre résidant en milieu rural de la situation de la pauvreté, il faudrait lui transférer en moyenne un revenu annuel supplémentaire de 77.400 FCFA contre 55.600 FCFA pour un individu dans la même situation en milieu urbain.

Deux faits importants méritent d'être relevés : les provinces du Sud et de l'Ouest ont la particularité de disposer des écarts les moins prononcés entre les parties urbaine et rurale aussi bien pour ce qui est de l'incidence que de l'intensité de la pauvreté. Ensuite, les taux de pauvreté des parties rurales des provinces du Nord et de l'Extrême-Nord sont proches de ceux de la province du Nord-ouest ; ces trois régions enregistrent les plus forts taux d'intensité qui semblent largement influencés par l'ampleur de la pauvreté rurale. De plus, à l'opposé des provinces du Sud et de l'Ouest, celle du Nord-ouest a les écarts de pauvreté les plus prononcés entre les milieux urbain et rural.

Parallèlement aux contours de la pauvreté, il importe de considérer la distribution des dépenses de consommation des ménages¹⁶. La dépense annuelle moyenne par équivalent-adulte est estimée à 461.894 FCFA. Elle est 2 fois plus élevée en milieu urbain que dans le monde rural. Même si les inégalités sont variables d'une région à l'autre, globalement les régions les plus riches sont également celles où la dépense moyenne par équivalent-adulte est la plus élevée. La strate rurale qui enregistre la dépense moyenne par équivalent-adulte la plus élevée est le Sud rural avec 449.152 FCFA ; cette dépense est encore inférieure à celle de la région urbaine où elle est la plus faible à savoir l'Extrême-Nord urbain, soit 450.280 FCFA. En définitive, les différences constatées précédemment sur les niveaux de pauvreté ne sont que le reflet des différences existant sur les dépenses et par conséquent, sur les revenus.

¹⁶ On rappelle au lecteur que ces dépenses sont normalisées à l'aide d'un indice spatial du coût de la vie.

L'analyse des données révèle par ailleurs que la pauvreté aurait une ampleur plus importante si on se limitait strictement aux dépenses monétaires ; de même les écarts entre les strates urbaines et rurales s'accroîtraient. En zone rurale où les dépenses non monétaires représentent plus de 27% des dépenses totales des ménages sans que l'on prenne en compte les loyers imputés, la non prise en compte des dépenses non monétaires (approche revenu au sens strict) ferait croître l'incidence de la pauvreté (39,7%) de près de 20 points. Sur le plan régional, il convient de signaler que la part des dépenses non monétaires est particulièrement importante (supérieure à 20%) dans les régions du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud. Indépendamment de la strate de résidence, l'autoconsommation, les transferts en nature et le fait de disposer d'un logement, quelle que soit sa qualité, sont de véritables stratégies mises en œuvre par les ménages à bas revenus pour améliorer leur bien-être.

Tableau 3.1 Incidence, intensité et sévérité de la pauvreté selon les régions

REGIONS	Effectifs de la population	Incidence de pauvreté	Effectifs de pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Sévérité de la pauvreté	
DOUALA	1 501 171	10,9	163 437	2,6	19,1	6,6	
YAOUNDE	1 349 065	13,3	179 974	2,9	19,9	6,4	
ADAMAOUA	691 748	48,4	334 696	5,4	31,8	13,2	
CENTRE	1 214 064	48,2	584 963	9,4	31,1	13,8	
EST	744 947	44,0	327 642	5,3	34,9	15,3	
EXTREME-NORD	2 745 345	56,3	1 545 349	24,9	33,5	14,5	
LITTORAL	754 460	35,5	267 671	4,3	28,4	11,8	
NORD	1 123 267	50,1	562 503	9,0	31,0	12,7	
NORD-OUEST	1 782 467	52,5	935 409	15,0	39,8	20,4	
OUEST	1 866 674	40,3	752 781	12,1	27,5	10,4	
SUD	534 441	31,5	168 602	2,7	23,3	7,7	
SUD-OUEST	1 164 910	33,8	394 032	6,3	31,1	13,3	
Cameroun	Urbain	5 383 104	17,9	962 415	15,5	23,9	8,9
	Rural	10 089 455	52,1	5 254 643	84,5	33,3	14,7
	Ensemble	15 472 559	40,2	6 217 058	100,0	31,8	13,8

Source : ECAM II ; DSCN/MINEFI

3.3 Caractéristiques sociales des ménages pauvres

3.3.1. Caractéristiques socio-démographiques

La situation par rapport à la pauvreté peut dépendre d'un certain nombre de variables parmi lesquelles le sexe, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage, sa religion, son statut matrimonial et la taille du ménage.

L'analyse par sexe montre que près d'un ménage sur quatre est dirigé par une femme ; dans la plupart de ces cas, cette femme chef de ménage est célibataire, veuve ou divorcée. La situation de la femme par rapport au marché du travail est affectée par son faible niveau de qualification. Elle y a moins accès que l'homme et même quand elle travaille, à qualification égale, les femmes occupent souvent les emplois les moins bien rémunérés. Fort de cet argument, on a souvent avancé que la pauvreté affecte plus les femmes que les hommes.

Quand on considère le sexe du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté paraît plus importante dans les ménages dirigés par un homme que dans ceux dirigés par une femme, même en milieu rural. Toutefois, il est important de souligner que cela ne veut pas pour autant signifier que les hommes sont plus affectés par la pauvreté que les femmes. De fait, 51,4% des personnes vivant dans les ménages pauvres sont des femmes, lesquelles représentent 51% de la population. Ceci provient du fait que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à vivre dans des ménages pauvres. Relevons par ailleurs que tout compte fait, près de huit individus pauvres sur dix vivent dans des ménages dirigés par un homme.

L'âge du chef de ménage paraît quelque peu discriminant en matière de pauvreté. Les taux de pauvreté sont les moins élevés dans les ménages dont l'âge du chef est inférieur à 30 ans, et ils augmentent régulièrement avec l'âge du chef de ménage. Pour les ménages dont le chef a 60 ans et plus, on observe le taux le plus élevé de 37,4%. Cette dernière catégorie de ménages sans être numériquement la plus importante, contribue le plus à la pauvreté ; c'est en son sein qu'on trouve la plus forte concentration des personnes pauvres (près d'une personne pauvre sur quatre y vit). Parmi ces personnes qui appartiennent à des ménages pauvres, 74,1% ont moins de 30 ans.

Parmi les caractéristiques du chef de ménage, le niveau d'instruction est assurément celle qui discrimine le mieux entre les ménages pauvres et non pauvres. La pauvreté affecte plus de quatre ménages sur dix parmi ceux dont le chef n'a pas été à l'école, un peu moins de quatre sur dix pour ceux dont le chef a le niveau primaire et moins d'un ménage sur vingt parmi ceux dont le chef a un niveau universitaire. Malgré les difficultés d'insertion sur le marché du travail auxquelles font face les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur depuis plus de quinze ans, le diplôme s'avère être un véritable viatique pour s'affranchir de la pauvreté à condition évidemment d'arriver à décrocher un emploi. La structure de la pauvreté laisse apparaître une forte concentration des personnes pauvres dans les ménages dont le chef n'a pas été à l'école ou est du niveau de l'enseignement primaire ; quatre personnes pauvres sur cinq vivent dans cette catégorie de ménages.

La prise en compte de la taille des ménages montre clairement que la pression démographique est source de pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté croît avec la taille des ménages ; les ménages d'une personne enregistrent le taux de pauvreté le plus faible, soit 5,8%, contre 52,6% chez les ménages qui abritent huit personnes et plus. Ces ménages de 8 personnes et plus concentrent 52% de pauvres et disposent en moyenne de plus de 10 personnes en leur sein. Le nombre moyen d'actifs occupés de cette catégorie de ménages qui est de 3,2 personnes et le taux de pluri activité le plus faible (19,5%) présagent du caractère jeune des populations vivant au sein de ces ménages.

Suivant la religion du chef de ménage, l'incidence de pauvreté est très élevée dans les ménages dirigés par les animistes. Les ménages dont le chef est musulman enregistrent un taux de pauvreté de 43,7%. La taille des ménages est forte dans les ménages animistes et musulmans, ce qui peut expliquer leur situation. Toutes les autres catégories de ménages ont des taux de pauvreté en dessous de la moyenne nationale. Les ménages dirigés par un chef de religion catholique qui abritent 40% de la population contiennent 35% de pauvres.

Le statut matrimonial du chef de ménage permet d'isoler les ménages dont le chef est marié polygame comme ceux qui ont l'incidence de pauvreté la plus élevée (49,7%). Avec 25% de la population totale, ce groupe compte 30,7% de pauvres. La pression démographique y est très élevée. En moyenne, 3 actifs occupés ont à leur charge environ 5 personnes en plus d'eux-mêmes.

L'analyse de la sévérité de la pauvreté qui rend compte des inégalités parmi les pauvres révèle que l'attention doit se focaliser sur les régions du Nord-Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord où ces inégalités sont très prononcées. Selon le milieu de résidence, les pauvres du milieu rural souffrent plus des inégalités que leurs homologues du milieu urbain. Le fait de considérer comme rural le milieu semi urbain peut contribuer à l'explication de cette situation.

Tableau 3.2 Caractéristiques des pauvres suivant certaines variables du chef de ménage

Variables	Incidence de pauvreté %	Effectifs de pauvres	Structure de la pauvreté %	Intensité de la pauvreté %	Sévérité de la pauvreté %
Sexe					
Masculin	40,9	5 170 647	83,2	32,2	13,9
Féminin	36,8	1 046 412	16,8	30,0	13,2
Age					
Moins de 30 ans	31,4	604 589	9,7	30,8	13,7
30 – 39 ans	33,3	1 220 940	19,6	30,4	12,9
40 – 49 ans	40,5	1 651 130	26,6	31,4	13,2
50 – 59 ans	45,2	1 282 617	20,6	32,5	14,5
60 ans et plus	49,2	1 457 783	23,4	33,4	14,8
Niveau d'instruction					
Non scolarisé	56,3	2 763 967	44,5	33,2	14,5
Primaire	45,6	2 460 292	39,6	32,5	14,6
Secondaire 1 ^{er} cycle	27,5	736 200	11,8	27,2	11,0
Secondaire 2 ^e cycle	12,8	199 018	3,2	26,0	9,6
Supérieur	6,2	57 583	0,9	12,6	2,8
Statut matrimonial					
Célibataire	21,3	240 298	3,9	29,7	12,5
Marié monogame	39,4	3 082 606	49,6	31,8	14,0
Marié polygame	49,7	1 908 470	30,7	33,1	14,2
Veuf/Veuve	40,9	604 556	9,7	30,9	13,7
Divorcé/Séparé	34,7	154 553	2,5	30,3	13,2
En union libre	30,2	226 576	3,6	26,8	9,9
Religion					
Catholique	35,6	2 186 213	35,2	31,0	13,3
Protestant	37,6	1 540 239	24,8	33,5	15,7
Autre chrétien	37,8	189 267	3,0	29,9	12,4
Musulman	43,7	1 394 207	22,4	29,2	11,4
Animiste	64,0	806 140	13,0	35,8	16,4
Autres	34,4	100 992	1,6	31,3	12,8
Taille de ménage					
1 personne	5,8	23 926	0,4	19,8	6,5
2-3 personnes	18,2	368 878	5,9	23,7	8,9
4-5 personnes	32,9	1 100 347	17,7	29,5	12,1
6-7 personnes	42,1	1 486 606	23,9	30,7	13,2
8 personnes et plus	52,6	3 237 302	52,1	34,1	15,3
Ensemble	40,2	6 217 058	100,0	31,8	13,8

Source : ECAM II ; DSCN/MINEFI

Tableau 3.3a : Caractéristiques des personnes pauvres selon le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage et par région

	Douala				Yaoundé				Adamaoua			
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté
Milieu de résidence												
Urbain	1501171	10,9	163437	100,0	1349064	13,3	179974	100,0	214733	39,1	84031	25,1
Rural									477015	52,5	250665	74,9
Sexe du chef de ménage												
Masculin	1206327	10,7	129304	79,1	1026898	13,9	142418	79,1	595203	49,7	295691	88,3
Féminin	294844	11,6	34133	20,9	322167	11,7	37556	20,9	96545	40,4	39005	11,7
Age du chef de ménage												
Moins de 30 ans	143744	7,5	10831	6,6	209069	6,6	13876	7,7	79508	22,1	17598	5,3
30 - 39 ans	425725	9,8	41520	25,4	358842	11,5	41122	22,8	167080	34,2	57200	17,1
40 - 49 ans	455308	11,5	52556	32,2	414448	14,3	59371	33,0	173622	53,4	92686	27,7
50 ans et plus	476394	12,3	58530	35,8	366706	17,9	65606	36,5	271538	61,6	167213	50,0
Instruction du chef de ménage												
Non scolarisé	108902	15,0	16385	10,0	86115	26,1	22446	12,5	389578	59,0	229696	68,6
Primaire	449300	15,7	70433	43,1	364540	22,9	83428	46,4	189686	46,6	88373	26,4
Secondaire 1 ^{er} cycle	434375	12,3	53536	32,8	330117	14,3	47088	26,2	65511	19,3	12673	3,8
Secondaire 2 ^{ème} cycle	321423	3,5	11337	6,9	280018	7,4	20818	11,6	25613	7,9	2030	0,6
Supérieur	187172	6,3	11746	7,2	288274	2,1	6194	3,4	21362	9,0	1926	0,6
Ensemble	1501172	10,9	163437	100,0	1349064	13,3	179974	100,0	691750	48,4	334698	100,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Tableau 3.3b : Caractéristiques des personnes pauvres selon le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage et par région

	Centre				Est				Extrême-Nord			
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté
Milieu de résidence												
Urbain	103267	13,3	13742	2,3	91926	15,3	14047	4,3	301219	34,3	103253	6,7
Rural	1110797	51,4	571221	97,7	653022	48,0	313595	95,7	2444125	59,0	1442095	93,3
Sexe du chef de ménage												
Masculin	941882	46,6	438617	75,0	637229	44,4	282894	86,3	2505808	56,1	1406177	91,0
Féminin	272182	53,8	146346	25,0	107719	41,5	44747	13,7	239538	58,1	139172	9,0
Age du chef de ménage												
Moins de 30 ans	105058	48,4	50832	8,7	143441	32,9	47183	14,4	402520	47,0	189125	12,2
30 - 39 ans	285250	40,1	114395	19,6	200095	37,5	75065	22,9	551326	51,8	285338	18,5
40 - 49 ans	310328	47,3	146790	25,1	216204	54,4	117524	35,9	671281	60,0	402939	26,1
50 ans et plus	513428	53,2	272947	46,7	185206	47,4	87869	26,8	1120217	59,6	667946	43,2
Instruction du chef de ménage												
Non scolarisé	163895	56,0	91708	15,7	197195	54,1	106615	32,5	1960818	59,1	1158983	75,0
Primaire	574291	58,1	333680	57,0	296421	53,4	158187	48,3	549763	54,6	300041	19,4
Secondaire 1 ^{er} cycle	313952	38,3	120400	20,6	166938	33,7	56321	17,2	170072	41,1	69853	4,5
Secondaire 2 ^{ème} cycle	121197	31,5	38213	6,5	61935	6,1	3784	1,2	42944	25,4	10924	0,7
Supérieur	40729	2,4	962	0,2	22457	12,2	2734	0,8	21747	25,5	5547	0,4
Ensemble	1214064	48,2	584963	100,0	744946	44,0	327641	100,0	2745344	56,3	1545348	100,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Tableau 3.3c : Caractéristiques des personnes pauvres selon le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage et par région

	Littoral				Nord				Nord-ouest			
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté
Milieu de résidence												
Urbain	322759	19,0	61417	22,9	254081	32,3	81987	14,6	356818	17,5	62467	6,7
Rural	431700	47,8	206254	77,1	869186	55,3	480516	85,4	1425647	61,2	872941	93,3
Sexe du chef de ménage												
Masculin	584460	36,2	211696	79,1	1018328	52,1	530125	94,2	1327672	50,4	669431	71,6
Féminin	169999	32,9	55975	20,9	104939	30,9	32378	5,8	454795	58,5	265978	28,4
Age du chef de ménage												
Moins de 30 ans	57613	18,1	10404	3,9	150332	37,9	56974	10,1	214047	45,7	97758	10,5
30 - 39 ans	142794	30,9	44147	16,5	270715	41,2	111668	19,9	400895	50,5	202416	21,6
40 - 49 ans	175480	29,8	52230	19,5	303166	51,3	155406	27,6	416796	51,6	215187	23,0
50 ans et plus	378571	42,5	160889	60,1	399054	59,8	238455	42,4	750727	56,0	420047	44,9
Instruction du chef de ménage												
Non scolarisé	133974	37,0	49624	18,5	699919	58,5	409532	72,8	480684	63,0	302884	32,4
Primaire	315455	49,5	156090	58,3	298242	40,3	120133	21,4	899768	59,6	535924	57,3
Secondaire 1 ^{er} cycle	148829	30,6	45548	17,0	82531	37,8	31227	5,6	202897	36,3	73628	7,9
Secondaire 2 ^{ème} cycle	122363	13,4	16409	6,1	28443	5,1	1443	0,3	112685	15,9	17892	1,9
Supérieur	33837	0,0		0,0	14132	1,2	168	0,0	86431	5,9	5080	0,5
Ensemble	754458	35.5	267671	100.0	1123267	50.1	562503	100.0	1782465	52.5	935408	100.0

Source : EC AM II, DSCN/MINEFI

Tableau 3.3d : Caractéristiques des personnes pauvres selon le milieu de résidence, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction du chef de ménage et par région

	Ouest				Sud				Sud-ouest			
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté
Milieu de résidence												
Urbain	486814	30,4	147750	19,6	59989	23,9	14321	8,5	341262	10,5	35989	9,1
Rural	1379861	43,8	605031	80,4	474453	32,5	154282	91,5	823647	43,5	358043	90,9
Sexe du chef de ménage												
Masculin	1470456	41,7	613309	81,5	416476	32,4	134983	80,1	897879	35,2	316001	80,2
Féminin	396218	35,2	139472	18,5	117966	28,5	33620	19,9	267030	29,2	78031	19,8
Age du chef de ménage												
Moins de 30 ans	186147	30,3	56361	7,5	64093	15,5	9914	5,9	172612	25,3	43733	11,1
30 - 39 ans	424311	26,0	110432	14,7	130506	30,3	39590	23,5	305788	32,1	98047	24,9
40 - 49 ans	435592	36,9	160923	21,4	179053	33,1	59328	35,2	328784	41,4	136191	34,6
50 ans et plus	820625	51,8	425066	56,5	160790	37,2	59771	35,5	357726	32,4	116062	29,5
Instruction du chef de ménage												
Non scolarisé	463160	58,8	272441	36,2	27554	43,1	11866	7,0	193350	47,5	91787	23,3
Primaire	728453	44,8	326096	43,3	189282	41,6	78685	46,7	545540	38,4	209222	53,1
Secondaire 1 ^{er} cycle	382218	30,6	116947	15,5	198363	28,4	56298	33,4	183658	28,7	52679	13,4
Secondaire 2 ^{ème} cycle	214355	14,7	31448	4,2	91269	22,0	20035	11,9	138511	17,8	24685	6,3
Supérieur	78487	7,5	5848	0,8	27973	6,1	1718	1,0	103850	15,1	15659	4,0
Ensemble	1866673	40.3	752780	100.0	534441	31.5	168602	100.0	1164909	33.8	394032	100.0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

3.3.2. Pauvreté et marché du travail

Les ménages tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exercice d'une activité économique et pour cette raison, la situation par rapport au marché du travail revêt un intérêt particulier pour l'étude de leurs conditions de vie.

L'enquête révèle que le marché du travail est caractérisé par des taux d'activité élevés, quatre personnes sur cinq sont soit actives occupées, soit à la recherche d'un emploi. Ce taux d'ensemble masque cependant des disparités importantes entre d'une part le milieu urbain où il est de 73% et d'autre part le milieu rural où il se situe à 84,4%. Le milieu urbain est en outre caractérisé par un chômage important puisqu'un actif sur trois est à la recherche d'un emploi si l'on utilise le concept de chômage élargi. Par contre, en milieu rural, le chômage est relativement moins présent puisqu'il n'affecte que 8,6% de la population active¹⁷. En fait ce dernier milieu est caractérisé par la prédominance des emplois agricoles accessibles pratiquement à toute la population.

La position de l'individu dans le ménage est un facteur discriminant de la situation vis-à-vis du marché du travail. Parmi les chefs de ménages, le taux d'activité avoisine 94% contre un peu moins de 80% pour l'ensemble de la population. Si un chef de ménage sur vingt est à la recherche d'un emploi, cette proportion est de quatre personnes sur vingt parmi les autres membres du ménage. En outre, les chefs de ménage occupent souvent les emplois les mieux rémunérés. Ces considérations sont à l'origine de la catégorisation des ménages par groupes socio-économiques.

Dans cette partie, les ménages sont classés en fonction de l'occupation professionnelle du chef de ménage dans le cadre de son activité principale. Le taux d'activité est élevé parmi les membres secondaires du ménage, ce qui témoigne de la capacité de ces derniers à contribuer à l'amélioration du bien-être du ménage. Pour en tenir compte, l'analyse de la pauvreté en relation avec le marché du travail fait intervenir outre les GSE, le nombre d'actifs occupés dans le ménage.

Ces diverses catégories sont inégalement réparties au niveau national. Dans l'échantillon¹⁸ des ménages, la catégorie de ménages de loin la plus importante est celle des exploitants agricoles (33,4% des ménages) et la moins représentée, celle des patrons non agricoles informels (1,2% des ménages soit un effectif de 134 ménages). En dehors de cette dernière catégorie, les autres catégories de ménages sont relativement assez bien représentées puisque les effectifs les moins importants sont ceux des ménages d'étudiants (1,5%), des salariés et autres dépendants agricoles (1,6%), et des autres inactifs (1,7%). On dénombre également 622 ménages dont le chef est chômeur (5,6%) et 710 ménages de personnel de direction et cadres du privé formel (6,5% des ménages). Ces effectifs, sans être trop importants, permettent néanmoins des analyses pertinentes au niveau national. Par contre au niveau régional, ces analyses deviendraient fragiles puisque certaines catégories de ménages seraient pratiquement inexistantes dans certaines régions. En l'occurrence, les ménages dont le chef est exploitant agricole sont à près de 91% des ménages ruraux et totalement absents des villes de Douala et Yaoundé. A l'autre extrême, les dix régions rurales réunies ne comptent que 138 ménages dont le chef est chômeur, alors que les deux métropoles que sont Douala et Yaoundé en comptent respectivement 156 et 124.

¹⁷ A titre de rappel, le milieu rural dans cette étude inclut également les petites villes, dans le milieu rural au sens strict, le chômage est encore moins important.

¹⁸ Cet échantillon compte 10 922 ménages.

3.3.2.1 Situation des actifs occupés

Par rapport au marché du travail, l'enquête montre que la catégorie de ménages de loin la plus affectée par ce fléau est celle des exploitants agricoles. On dénombre près de 7.260.000 personnes vivant dans des ménages d'exploitants agricoles et parmi elles, 4.140.000 sont pauvres, soit une incidence de la pauvreté de 57%. Les ménages d'exploitants agricoles abritent à eux seuls près de sept personnes pauvres sur dix. La forte pauvreté constatée dans ce groupe ne résulte pas d'une pression démographique excessive puisque la taille moyenne des ménages (5,1 personnes) y est égale à celle de la moyenne nationale de 5,0 personnes.

Les exploitants agricoles forment bien le groupe le plus défavorisé. La dépense moyenne par équivalent-adulte y est inférieure de plus de 33% à la moyenne nationale. Les pauvres y accusent un gap de 33,5% par rapport au seuil de pauvreté. De plus, cette dépense dispose d'une composante non monétaire évaluée à plus de 40%. Si on enlevait cette composante non monétaire, la quasi-totalité des exploitants agricoles seraient dans une situation de pauvreté.

L'étroitesse des superficies des exploitations agricoles, les difficultés d'accès à la terre et au crédit, les pratiques culturales inappropriées, le mauvais état des infrastructures routières apparaissent comme les principaux obstacles qui expliquent la faiblesse des revenus et donc la pauvreté de ce groupe. Les exploitations sont en général de petites tailles : deux sur trois ont moins de deux hectares et neuf sur dix ont moins de cinq hectares. Les pratiques culturales sont caractérisées par la faiblesse des équipements. La valeur moyenne des équipements agricoles parmi les ménages d'exploitants agricoles s'élève à moins de 78.000 FCFA, même pas de quoi acquérir une charrue. Plus grave encore, plus de 50% de ces exploitations disposent d'un équipement d'une valeur inférieure à 5.000 FCFA. Il est d'ailleurs intéressant de relever que les activités agricoles réalisées comme activités secondaires par les cadres et patrons du public ou du privé disposent d'équipements d'une valeur trois fois plus importante. Quant à l'accès aux infrastructures, les exploitants agricoles déclarent résider en moyenne à 23 kilomètres de la route bitumée la plus proche, ce qui peut poser un problème d'accès aux marchés.

Et pourtant, ce n'est pas par manque d'initiatives que ces ménages d'exploitants agricoles sont pauvres. Ils tentent de mettre en œuvre des stratégies qui ne débouchent pas toujours sur des résultats satisfaisants. D'abord plus d'un chef de ménage sur trois exerce une activité secondaire. De plus, le nombre d'actifs occupés y est le plus élevé puisqu'il s'élève à 2,4 personnes contre moins de 2 personnes pour les autres types de ménage. C'est donc près de la moitié des membres du ménage qui exercent une activité susceptible de contribuer à l'amélioration des conditions de vie du ménage.

Après les exploitants agricoles, le groupe suivant est celui des ménages dont le chef est travailleur pour compte propre dans le secteur informel non agricole. Il s'agit d'une catégorie de ménages essentiellement urbains où l'on dénombre 402.000 ménages abritant 1.886.000 personnes. Ce groupe est numériquement le plus important après celui des exploitants agricoles. Dans cette catégorie, une personne sur trois vit dans un ménage pauvre. En comptant 648.000 personnes pauvres, ce groupe est également celui qui concentre le plus d'individus pauvres après celui des exploitants agricoles. La dépense moyenne par équivalent-adulte est juste supérieure de 4% à la moyenne nationale. Celle des pauvres de ce groupe se situe à 72% du seuil.

A l'instar des exploitations agricoles, les caractéristiques de leurs entreprises qui relèvent du secteur informel non agricole expliquent largement l'ampleur de la pauvreté de ces ménages. Il s'agit de petites entreprises essentiellement commerciales (plus de 60%) financées dans trois cas sur cinq par de l'épargne personnelle. Le capital initial est faible dans la majorité des cas. En effet, pour plus de la moitié de ces entreprises, le capital initial est inférieur à 25.000 FCFA. Il n'est donc pas surprenant, qu'à cause de ce faible capital initial, les revenus qu'on en tire soient aussi faibles.

Le groupe de ménages dont le chef est salarié dans l'agriculture accuse également une incidence de la pauvreté très élevée. Parmi eux, plus d'une personne sur deux vit dans une situation de pauvreté. Contrairement aux ménages d'exploitants agricoles, ce groupe est nettement moins représenté dans la population et il abrite 2% des individus pauvres.

Les ménages les plus protégés contre ce fléau sont de toute évidence ceux dont le chef est cadre (cadre dirigeant ou simple cadre), qu'il soit du secteur public ou privé. La dépense moyenne par équivalent-adulte est égale à 2,1 fois celle de la moyenne nationale pour les cadres du public et 2,0 fois pour les cadres et patron du privé. Pour ces ménages, l'incidence de la pauvreté est respectivement de 6,9% et 11,3%. Le niveau plus élevé de l'incidence de la pauvreté chez ceux du secteur privé témoigne de plus grandes inégalités au sein de cette catégorie de ménages.

Cependant, que la condition de cadre ne permette pas toujours d'endiguer la pauvreté devrait néanmoins attirer l'attention, même si les taux de pauvreté sont relativement faibles. En fait, depuis la réforme du Code du Travail, le marché est devenu flexible et les salaires négociables au cas par cas. Les salaires des cadres débutants peuvent donc être faibles et ceci peut expliquer en partie cela. Une autre explication du faible niveau de vie dans certains ménages dont le chef est cadre notamment dans le secteur public pourrait être la pression sociale qui s'exerce sur ces ménages puisqu'il s'agit de l'une des catégories qui présentent une taille moyenne du ménage des plus fortes. Cela étant, ces ménages demeurent par-dessus tout, ceux qui sont le moins à plaindre. D'ailleurs, ceux d'entre eux qui sont pauvres ne sont pas très éloignés du seuil de pauvreté. En effet, la différence relative entre ce seuil et le revenu moyen de ces pauvres est de 22,8% ; ce qui équivaut à moins de 52.925 FCFA par an qu'il faudrait transférer à chaque personne adulte vivant dans ces ménages pour les sortir de cette situation.

Après les cadres, les autres salariés du secteur privé formel et les patrons du secteur informel non agricole constituent le groupe qui arrive le mieux à faire face à la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est de 16,8% parmi ces autres salariés du secteur privé formel et d'un peu plus de 22,3% pour les patrons du secteur privé informel. Les dépenses par équivalent-adulte de ces deux catégories restent largement supérieures à la moyenne nationale.

Les salariés non cadres du secteur public constituent un groupe préoccupant. L'incidence de la pauvreté (24,9%) y est à peine inférieure à celle relative aux chômeurs (25,0%) et des salariés du secteur informel non agricole (27,1%). On remarque également que cette incidence dans cette sous population est égale à 3,6 fois celle se rapportant aux cadres du public. Ces résultats laissent apparaître de profondes inégalités au sein du secteur public entre d'une part, le personnel dirigeant et les cadres (qui comme on l'a souligné ci-dessus constitue la catégorie de ménages la moins pauvre) et d'autre part, les autres salariés. En effet, la dépense par équivalent-adulte chez les premiers est égale à près de deux fois celle des seconds.

3.3.2.2 Situation des inactifs

Les ménages dont le chef est invalide ou malade constituent une autre catégorie où l'incidence de la pauvreté est forte. Les 84.000 ménages de cette catégorie comptent près de 389.000 personnes dont 200.000 sont pauvres. Ce faible effectif dans la population a pour conséquence le fait que ces ménages n'abritent que 3% de l'effectif des personnes pauvres. La dépense moyenne annuelle par équivalent-adulte de ce groupe accuse un gap de 33,8% par rapport au seuil de pauvreté. Dans la situation budgétaire actuelle au Cameroun où les transferts publics sont faibles, les ménages de cette catégorie tirent l'essentiel de leurs revenus des réseaux de la solidarité familiale ; puisque huit invalides sur dix sont pris en charge par la famille.

Outre les invalides, trois autres groupes de ménages d'inactifs sont considérés : les étudiants et élèves, les retraités et les autres inactifs. Ces trois groupes sont diversement affectés. Parmi les étudiants, un peu plus d'une personne sur dix est pauvre ; cette proportion est d'environ une personne sur cinq chez les retraités et 40,9% chez les autres inactifs.

Les élèves et étudiants constituent une catégorie à part. En effet, avant la réforme universitaire de 1993, la principale source de revenus des étudiants était la bourse. Ces transferts ayant été supprimés, la quasi-totalité des étudiants, au moins neuf sur dix, sont pris en charge par leur famille. On retrouve donc dans le microcosme étudiant les inégalités existant au niveau national, d'autant qu'une proportion non négligeable d'entre eux viennent de milieux défavorisés. On constate par exemple que le revenu moyen annuel par équivalent-adulte des étudiants est comparable à celui des salariés non cadres du secteur privé. La pauvreté de la population étudiante est souvent qualifiée de transitoire dans la mesure où il est apparu clairement dans les analyses précédentes que le diplôme est le meilleur viatique contre la pauvreté. Contrairement donc aux personnes actives qui peuvent être dans une situation de pauvreté structurelle, celle de la majorité des étudiants ne devrait pas persister au-delà de la période où ils sont encore à l'université. Toutefois, il faudrait nuancer cette affirmation dans la mesure où, d'une part il faudrait dans un contexte où les ressources sont rares arriver à financer leurs études jusqu'à terme, et d'autre part avoir accès à un emploi dès la sortie de l'université.

Ensuite, les retraités constituent une catégorie potentiellement vulnérable eu égard à leur âge. Parmi les inactifs, il s'agit de la catégorie qui dispose de revenus sûrs et réguliers depuis que la situation financière de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS)¹⁹ s'est améliorée. On relève qu'en plus de leurs pensions, les retraités vivent dans des ménages où on compte en moyenne 1,2 actifs occupés. Avec la pension de retraite, ce sont donc deux personnes en moyenne qui apportent un revenu dans cette catégorie de ménages. Ce résultat met en évidence la raison pour laquelle l'incidence de la pauvreté est plus faible parmi les retraités que parmi certaines catégories de ménages dont le chef est encore en activité.

¹⁹ La CNPS est l'institution chargée de la gestion des pensions des retraités du secteur privé au Cameroun

3.3.2.3 Situation des chômeurs

Outre les inactifs, l'autre groupe de ménages ne disposant pas d'emploi est celui des chômeurs. Près de 768.000 personnes vivent dans des ménages dont le chef est au chômage et parmi elles, une personne sur quatre réside dans un ménage pauvre. L'incidence de la pauvreté dans les ménages où le chef est au chômage (25,6%) est donc inférieure à celle de plusieurs catégories dont le chef est actif occupé notamment les salariés agricoles (54,2%) et les travailleurs à compte propre dans le secteur informel (34,4%). Cet état de fait mérite quelques explications.

En premier lieu, il y a la méthodologie de l'enquête. En effet, il s'agit dans cette étude d'un chômage au moment de l'enquête alors que l'indicateur de bien-être est construit à partir des dépenses de toute l'année écoulée. A cause de ce décalage, une personne au chômage au moment de l'enquête peut être un ancien actif occupé ayant bénéficié de revenus substantiels et ayant perdu récemment son emploi. D'ailleurs, près de 13% des chômeurs vivent de leur épargne.

La deuxième raison est liée aux caractéristiques des chômeurs. En effet parmi eux, plus de 7% sont des retraités qui bénéficient d'une pension et continuent à se présenter sur le marché du travail. Comme troisième raison, il faudrait signaler que dans certaines situations, les contours entre le chômage et l'inactivité sont un peu flous, et certains chômeurs sont en fait des personnes qui exercent de temps à autre des emplois marginaux. Enfin, signalons également que dans les ménages de chômeurs, il y a en moyenne 0,5 actif occupé. Cela confirme le fait que cinq chefs de ménages au chômage sur dix déclarent être pris en charge par leur famille.

Au niveau des individus, le chômage au sens du BIT touche 467.000 personnes, soit un taux de chômage de 7,9% dont 18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale. Douala et Yaoundé affichent respectivement 25,6% et 21,5%. Si on élargit le concept aux chômeurs découragés constitués de personnes inactives qui se disent prêtes à travailler si elles trouvent un emploi, la population des chômeurs s'élève alors à 1.131.000 personnes ; ce qui représente un taux de chômage élargi de 17,1% dont 32,3% en milieu urbain et 8,6% en zone rurale. Douala et Yaoundé se placent en tête avec 38,2% et 34,5% respectivement. Dans un environnement où le marché de travail est caractérisé par une absence de fluidité de l'information sur la demande du travail de la part des entreprises, l'offre du travail des ménages s'exprime beaucoup plus par des canaux informels. Les chômeurs découragés sont donc à considérer au même titre que les chômeurs au sens du BIT.

Au regard de l'incidence de la pauvreté, ce fléau touche plus les chômeurs découragés par rapport aux chômeurs au sens du BIT. 29,4% de chômeurs découragés sont pauvres, contre 21,8% de chômeurs au sens du BIT. Le chômage élargi compte parmi ses 1.131.000 victimes, 290.000 pauvres dont 2 sur 3 appartiennent à la catégorie de chômeurs découragés. L'analyse du chômage élargi²⁰ et au sens du BIT permet de rapprocher véritablement les comportements de ces deux groupes.

²⁰ Le chômage est dit élargi lorsque l'on ajoute aux chômeurs au sens du BIT les chômeurs découragés.

S'agissant du chômage BIT, l'incidence de 21,8% au niveau national se décompose en 34% en milieu rural et 20% en zone urbaine. Malgré le phénomène de la chaîne des solidarités que l'on dit plus présent en milieu rural qu'en ville, le chômage paraît donc un facteur plus aggravant de la pauvreté en milieu rural que dans les villes. Sur le plan géographique, Douala, Yaoundé, l'Ouest et le Sud-Ouest abritent plus de sept chômeurs pauvres sur dix. La pauvreté urbaine bien connue à Douala et Yaoundé est donc à expliquer partiellement par le chômage ; un chômeur pauvre sur trois y vit. Alors que les chômeurs pauvres de l'Ouest sont en majorité dans les villes, ceux du Sud-Ouest habitent majoritairement le milieu rural. Du point de vue de l'enveloppe budgétaire moyenne nécessaire pour sortir de la pauvreté, elle est la plus élevée dans la région du Centre (72.000 francs CFA) où les chômeurs pauvres résident à plus de 95% en milieu rural.

En ce qui concerne le chômage élargi, l'incidence de 25,6% au niveau national cache également des disparités entre strates urbaine et rurale. Elle est de 44,3% en milieu rural et 16,7% en zone urbaine. Elle atteint 40% dans trois régions à savoir l'Adamaoua, le Centre et l'Extrême-Nord. Les régions de Douala, de Yaoundé et du Sud-Ouest abritent 42,3% de chômeurs pauvres. Un regard particulier sur Douala et Yaoundé montre que la pauvreté touche un peu moins les chômeurs des autres villes des provinces dont ces deux métropoles sont des capitales. Ceci est vrai tant du point de vue de l'incidence que des effectifs.

En définitive, trois pôles de concentration de la pauvreté sont ainsi mis en évidence, d'abord les exploitants agricoles en milieu rural (près de sept personnes pauvres sur dix), ensuite les travailleurs pour compte propre en milieu urbain (10,4% des pauvres) et enfin les chômeurs qui sans constituer un groupe particulièrement vulnérable dans son ensemble, comptent en leur sein 290.000 personnes pauvres parmi lesquelles on peut déceler l'extrême pauvreté²¹. Bien que l'on constate que ce ne sont pas les ménages dont le chef est sans-emploi (chômeurs ou inactifs) qui concentrent le plus grand nombre de pauvres, il est prudent de ne conclure définitivement qu'après examen minutieux des composantes des différents groupes.

²¹ Alors que par rapport aux GSE, l'intensité de la pauvreté la plus forte est de 19,1 chez les exploitants agricoles, elle atteint 20,1 % chez les chômeurs pauvres de la province du Centre.

Tableau 3.4 : Caractéristiques des pauvres selon les groupe socio économiques

GSE des chefs de ménage	Effectif de population	Taux de pauvreté %	Effectif de pauvres	Structure pauvreté %	Intensité pauvreté %	Taille de ménage	Dep moy équivalent adulte	Dep moy tête	Part dep alimentaire %	Part dep non alim %	Nbre moy actifs occupés	Taux de pluri activité %
Cadres/patrons du secteur public	765321	6,9	52949	0,9	1,6	6,2	971215	778662	30,5	69,5	1,8	16,3
Autres salariés du secteur public	917250	24,9	228427	3,7	7,6	5,5	509554	409368	40,4	59,6	1,7	22,5
Cadres/patrons du secteur privé formel	888689	11,3	100853	1,6	3,6	5,3	937523	755490	30,4	69,6	1,8	20,0
Autres salariés du secteur privé formel	901569	16,8	151375	2,4	3,5	4,3	613877	515287	39,7	60,3	1,7	13,0
Exploitants agricoles	7259916	57,0	4139899	66,6	19,1	5,1	309201	235382	59,3	40,7	2,4	23,9
Dépendants agricoles informels	225973	54,2	122370	2,0	16,0	3,8	311960	257563	56,3	43,7	1,6	28,8
Patrons non agricoles informels	156971	22,3	35004	0,6	4,4	5,4	656354	542373	34,7	65,3	2,1	14,2
Travailleurs à compte propre non agricoles informels	1885524	34,4	647907	10,4	9,6	4,7	479634	387533	43,0	57,0	1,9	18,7
Salariés non agricoles	765953	27,1	207418	3,3	7,9	4,1	482411	406315	43,9	56,1	1,7	17,0
Chômeurs	713652	25,0	178472	2,9	6,1	4,7	601486	471912	36,7	63,3	0,6	5,3
Etudiants	66369	13,5	8965	0,1	3,3	1,9	600267	525805	32,1	67,9	0,1	6,8
Retraités	324673	18,4	59877	1,0	4,2	6,8	588201	465903	32,8	67,2	1,2	6,9
Invalides	388723	50,6	196747	3,2	17,1	4,6	374213	278233	47,8	52,2	1,2	14,9
Autres inactifs	211975	40,9	86796	1,4	15,8	5,2	507747	395421	39,5	60,5	1,0	6,2
Ensemble	15472558	40,2	6217059	100,0	12,8	5,0	461894	367423	43,5	56,5	2,0	21,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

N.B :

Dep = dépenses

Moy = moyenne

Nbre = nombre

Alim = alimentaire

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE

Le profil de pauvreté a permis de caractériser les pauvres, c'est-à-dire les populations des ménages qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Dans ce chapitre sont examinées les manifestations de la pauvreté sur les besoins sociaux essentiels que sont la santé, l'éducation, l'habitat et le cadre de vie.

4.1 Pauvreté et santé

L'enquête a permis de collecter des informations sur la santé des membres du ménage, afin de s'en servir pour évaluer l'état du capital humain. Si la pauvreté est surtout le manque de revenus de la part des ménages, rappelons que ces derniers n'ont que leur force de travail comme dotation initiale en facteur de production pour se procurer un revenu. Cette force de travail ne peut se vendre que si elle est en bonne santé, d'où l'intérêt d'examiner les manifestations de la pauvreté sur la santé. Les aspects liés à l'état de santé actuel, à la dernière consultation, à la vaccination des enfants à bas âge et à l'accessibilité physique et financière aux soins de santé sont abordés.

4.1.1 Morbidité déclarée

Les résultats obtenus indiquent que dans l'ensemble, plus d'une personne sur trois a déclaré avoir été malade au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Ce niveau de morbidité ne varie pas significativement d'une région à l'autre, mais reste légèrement supérieur en milieu rural. La ventilation de la morbidité en fonction du niveau de vie montre que les pauvres ont été malades presque autant que les riches. Etant donné l'absence d'expertise des populations dans ce domaine et le caractère relatif de la maladie, les individus ne perçoivent pas l'état de maladie de la même manière. De plus, les personnes pauvres qui généralement vont moins se faire soigner, ne se déclareraient malades que dans des cas de souffrance avancée.

L'analyse en fonction de l'âge montre que les jeunes de moins de 5 ans et les personnes de plus de 55 ans constituent les couches les plus vulnérables. Le taux de morbidité est de 40,9% et de 52,0% respectivement chez ces deux groupes. Après l'âge de 5 ans, ce taux de morbidité croît en fonction de l'âge : 23,1% ; 23,2% et 31,7% respectivement chez les personnes de 5 à 14 ans, 15 à 19 ans et 20 à 54 ans.

4.1.2 Consultations dans les structures de santé formelles et informelles

Les individus choisissent certainement en fonction d'un certain nombre de critères personnels, collectifs et/ou objectifs, le service de santé auquel ils s'adressent pour leurs soins. Les résultats de l'enquête montrent que trois personnes sur quatre ont fait leur dernière consultation dans une structure de santé formelle. Ce phénomène d'ensemble cache les différences qui existent au niveau des régions. En effet, en dehors des provinces de l'Adamaoua, du Centre, de l'Extrême-Nord, du Nord et dans une certaine mesure l'Ouest et l'Est où le taux des consultations dans les structures de santé formelles est faible, il est supérieur à la moyenne nationale dans les autres provinces.

Par ailleurs, les non pauvres sont plus nombreux à fréquenter les structures de santé formelles par rapport aux pauvres. Selon le milieu de résidence, les ménages urbains fréquentent plus ces structures de santé formelles que les ménages ruraux.

Tableau 4.1 : Taux de consultation selon le type de structure et le niveau de vie

Régions	Consultations dans structures formelles			Consultations dans structures informelles			
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	
Douala	72,8	81,7	80,7	27,2	18,3	19,3	
Yaoundé	69,4	81,8	80,1	30,6	18,2	19,9	
Adamaoua	63,1	74,6	69,0	36,9	25,4	31,0	
Centre	56,2	70,4	63,6	43,8	29,6	36,4	
Est	70,9	77,3	74,5	29,1	22,7	25,5	
Extrême Nord	65,0	70,8	67,5	35,0	29,2	32,5	
Littoral	84,4	90,0	88,0	15,6	10,0	12,0	
Nord	65,8	71,4	68,6	34,2	28,6	31,4	
Nord Ouest	75,8	81,9	78,7	24,2	18,1	21,3	
Ouest	65,5	79,1	73,6	34,5	20,9	26,4	
Sud	86,7	89,6	88,7	13,3	10,4	11,3	
Sud Ouest	86,0	91,1	89,4	14,0	8,9	10,6	
Cameroun	Urbain	73,2	83,5	81,7	26,8	16,5	18,3
	Rural	68,5	76,1	72,2	31,5	23,9	27,8
	Ensemble	69,2	79,7	75,5	30,8	20,3	24,5

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Le recours à un tradipraticien ou au vendeur ambulant de médicaments pour se soigner est pratiqué par une personne sur quatre. Ce choix pour les structures de santé informelles est pratiqué par 3 pauvres sur 10 contre 2 personnes sur 10 chez les non pauvres. Le niveau de vie des ménages permet d'expliquer ce choix du mode de consultation. En effet, il n'existe aucune région où les pauvres sont moins nombreux que les non pauvres à choisir la consultation dans une structure informelle. Le Centre, le Nord, l'Adamaoua et l'Extrême-Nord sont les quatre régions dans lesquelles les taux de consultations dans ces structures informelles sont les plus élevés. Dans ces régions, les taux de consultations informelles sont respectivement de 42,6%, 34,2% ; 35,7% et 30,4% chez les pauvres. Les niveaux de ces taux sont en partie expliqués par les longues distances moyennes²² que les populations doivent parcourir pour accéder à la structure sanitaire la plus proche.

4.1.3 Prévalence déclarée des principales maladies

Les déclarations faites²³ par les membres des ménages ont permis de déterminer le niveau de prévalence de certaines maladies courantes notamment le paludisme, la méningite, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires. Suivant les résultats de l'enquête, le paludisme apparaît comme étant la pathologie la plus répandue avec un taux de prévalence moyen se situant au-delà de 11%. Le paludisme sévit autant chez les pauvres que chez les non pauvres, et indifféremment en zone rurale comme en zone urbaine. Les régions du Centre et du Sud-Ouest apparaissent comme celles les plus touchées avec des taux de prévalence dépassant les 20%. A l'opposé, l'Est et dans une moindre mesure le Nord-Ouest, sont les régions les moins affectées. Pour le reste du pays, les taux de prévalence du paludisme se situent à des niveaux comparables.

²² Dans les zones rurales de ces régions, ces distances sont 2 à 3 fois plus grandes que la moyenne nationale qui est de 3,9 km.

²³ La prévalence médicale nécessite souvent des examens de laboratoires pour confirmer qu'un sujet souffre d'une maladie précise. La déclaration des membres des ménages utilise les symptômes or on sait que la fièvre peut être le symptôme du paludisme et de bien d'autres maladies. Elle est tributaire de la connaissance et des perceptions que ces personnes ont des maladies.

Pour ce qui est des maladies diarrhéiques, les régions du Nord, du Sud-Ouest et du Centre se présentent comme étant les plus affectées avec des taux de prévalence variant de 5 à 6% contre 2,8% au niveau national. Le statut de pauvreté ne permet pas de différencier le degré d'affection. Par contre, on note une prédisposition légèrement plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. Ceci ne surprend pas beaucoup lorsqu'on connaît l'influence de l'accès à l'eau potable, de l'hygiène et de la salubrité sur l'infestation par ce type de maladie. Les régions du Sud, de l'Extrême Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest sont moins affectées que les précédentes. Pour le reste du pays, la diarrhée est une maladie peu répandue car elle n'y affecterait qu'environ 1% des individus.

Les affections respiratoires quant à elles, présentent des taux très disparates à travers les différentes régions du pays. C'est ainsi que l'on peut observer des pointes se situant autour de 10% dans les régions du Nord, de l'Ouest et du Sud-Ouest, atteignant exceptionnellement 15,5% dans le Centre. Dans l'ensemble, cette affection est répandue à travers tout le pays même si l'on peut noter que l'Extrême Nord et dans une moindre mesure la ville de Yaoundé y échappent avec des taux se limitant à 2 et 3,5% respectivement. Vu sous l'angle du milieu de résidence, les pathologies respiratoires sévissent plus en milieu rural. Il y a lieu de penser que la relative meilleure accessibilité aux soins en milieu urbain explique cette différence. Comme pour le paludisme et les maladies diarrhéiques, le statut de pauvreté ne nous éclaire pas a priori sur la prédisposition aux maladies respiratoires.

Des quatre maladies retenues pour l'étude, la méningite est celle qui semble la moins répandue, avec une prévalence négligeable dans toutes les régions du pays. Il s'agit en effet d'une maladie épidémique, généralement saisonnière²⁴ et dont les symptômes sont peu connus des populations.

Tableau 4.2 : Taux de prévalence des principales maladies

Régions	Paludisme		Diarrhée		Maladie respiratoire		Méningite		
	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	
Douala	12,6	11,6	1,4	2,1	5,5	6,4	0,2	0,2	
Yaoundé	8,6	6,8	0,7	0,9	2,8	3,6	0,1	0,3	
Adamaoua	9,8	9,8	1,4	2,0	4,8	5,0	0,0	0,0	
Centre	22,4	23,6	4,4	5,1	11,3	15,3	0,0	0,3	
Est	4,2	7,4	1,0	2,6	4,2	6,6	0,0	0,3	
Extrême Nord	8,8	8,4	2,1	2,2	2,0	1,8	0,1	0,0	
Littoral	7,3	11,4	0,8	1,4	4,4	5,2	0,1	0,4	
Nord	10,8	15,1	4,9	7,2	8,8	11,3	0,0	0,1	
Nord Ouest	6,3	9,9	1,4	2,8	5,8	8,2	0,1	0,1	
Ouest	11,0	8,9	3,2	1,7	10,0	9,4	0,3	0,4	
Sud	14,5	9,9	3,6	2,7	7,7	7,5	0,0	0,4	
Sud Ouest	22,8	19,2	6,3	5,6	11,8	8,7	0,5	0,3	
Cameroun	Urbain	10,7	10,7	2,0	2,1	5,5	5,9	0,2	0,2
	Rural	11,1	12,1	2,8	3,4	6,4	8,0	0,1	0,2
	Ensemble	11,0	11,4	2,7	2,8	6,3	7,0	0,1	0,2

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

²⁴ La collecte s'étant déroulée de septembre à décembre 2001 dans le pays, n'a probablement pas coïncidé avec la période d'épidémie dans diverses régions où sévit habituellement cette maladie (Extrême-Nord, Sud-Ouest, ...).

4.1.4 Vaccination des enfants de 0 à 35 mois

Afin d'immuniser les jeunes enfants contre les principales maladies de l'enfance, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) entreprend régulièrement des campagnes de vaccination en faveur des personnes de moins de 5 ans. Dans le cadre de l'ECAM II, l'on a collecté des renseignements relatifs à l'immunisation des enfants de 0 à 3 ans contre les maladies cibles du PEV que sont la tuberculose (Vaccin BCG), la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (Vaccin DTCOQ), la poliomyélite (POLIO) et la rougeole (Vaccin antirougeoleux ou rouvax). Etant donné qu'en principe, le BCG est administré en dose unique au cours du premier mois de vie de l'enfant, la dernière dose de DTCOQ et de POLIO à quatre mois, et le vaccin antirougeoleux à neuf mois, il importe de s'intéresser particulièrement aux enfants supposés déjà bénéficier d'une immunisation complète.

L'examen des taux de couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois estimés à partir des données de l'enquête révèle quelques disparités selon les types de vaccin. Pour le BCG, 9 régions sur 12 présentent chacune un taux de couverture supérieur à 70% ; les taux les plus bas sont observés dans les régions septentrionales et l'Est. Le retard que l'on y observe est assez préoccupant, notamment dans le Nord où ce taux ne dépasse guère 40,5%. Enfin, le fait d'être pauvre et celui de résider en milieu rural apparaissent comme des facteurs défavorables à l'accès au BCG. Vu globalement, la couverture vaccinale complète contre la poliomyélite est faible comparée à celle contre la tuberculose (68,4% en moyenne) ; la configuration régionale est relativement la même, étant donné que les provinces septentrionales et spécialement le Nord et l'Extrême Nord présentent une cote d'alerte avec des taux très en dessous de la moyenne (33,9 et 47,9% respectivement). Les non pauvres et surtout les citoyens bénéficient plus facilement de la vaccination contre la polio.

S'agissant du DTCOQ, la couverture reste bonne dans l'ensemble avec une moyenne nationale dépassant largement les 50%. On note encore que les pauvres se vaccinent moins que les non pauvres, et que la couverture est de loin meilleure en milieu urbain. Comparativement aux vaccins cités plus haut, la couverture vaccinale contre la rougeole est généralement plus faible. La moyenne nationale n'est que de 61,2%. La situation dans le Nord, l'Extrême-Nord et l'Est où les taux sont respectivement de 14,6 et 21% est préoccupante. Une fois de plus, le statut de pauvreté et le milieu de résidence déterminent l'accès au vaccin contre la rougeole.

Tableau 4.3 : Taux d'immunisation par région et par niveau de vie

Régions	Enfants 12 – 23 mois immunisés			Enfants de 12 – 23 mois n'ayant reçus aucun vaccin			
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	
Douala	65,5	60,0	60,7	3,5	10,3	9,4	
Yaoundé	45,9	79,1	74,8	39,6	7,1	11,2	
Adamaoua	38,1	65,5	53,6	28,3	18,2	22,6	
Centre	60,7	55,4	58,0	7,1	16,4	11,8	
Est	29,5	63,5	47,2	43,4	21,7	32,1	
Extrême Nord	33,9	34,1	34,0	35,5	29,9	32,8	
Littoral	49,0	78,5	65,5	21,7	2,4	10,9	
Nord	22,3	31,6	27,2	49,1	59,9	54,8	
Nord Ouest	54,3	81,7	65,4	17,3	0,0	10,3	
Ouest	64,0	71,0	68,2	9,9	2,1	5,3	
Sud	47,8	64,1	57,8	8,6	15,1	12,6	
Sud Ouest	74,8	70,2	71,9	1,7	10,1	6,9	
Cameroun	Urbain	53,1	70,2	67,0	23,9	8,0	11,0
	Rural	46,5	54,5	50,3	23,1	22,4	22,8
	Ensemble	47,1	61,2	55,3	23,2	16,2	19,2

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Au total, le taux d'immunisation complète des enfants de 12-23 mois contre les maladies cibles du PEV reste insuffisant dans l'ensemble du pays (55,3%). Il atteint cependant 7 enfants de cette tranche d'âge sur 10 dans les régions de Yaoundé et du Sud-Ouest. Chez les non pauvres, Yaoundé et le Nord-Ouest ont les taux les plus élevés, atteignant 80%. En dehors des régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, de Douala, de l'Extrême-Nord et du Centre où les différences entre pauvres et non pauvres sont modérées, ces dernières sont très prononcées ailleurs.

En outre, près d'un enfant de 12-23 mois sur cinq n'est immunisé contre aucune des maladies cibles du PEV. Les pauvres, les ménages des provinces septentrionales (Nord surtout), de l'Est et ceux des zones rurales étant les plus défavorisés en dépit des fréquentes campagnes de vaccinations organisées au niveau national par le Ministère de la santé publique. Les Journées Nationales de Vaccination (JNV) n'ont pas encore atteint leurs objectifs dans beaucoup de régions.

4.1.5 Dépenses de santé

En moyenne, la dépense annuelle de santé par tête au niveau national est estimée à 22.000 FCFA. Les ménages urbains dépensent près de trois fois plus que les ménages ruraux, soit en moyenne respectivement 39.000 FCFA par an et par personne contre 13.000 FCFA. Outre leur pouvoir d'achat (694.000 FCFA de dépense par unité de consommation), les populations urbaines ont un accès physique plus facile aux centres de santé que celles du milieu rural. Les deux métropoles de Douala et Yaoundé, avec une relative abondance d'infrastructures hospitalières et des dépenses par unité de consommation les plus élevées, disposent également des niveaux de dépenses de santé les plus élevés, à savoir respectivement de 54.000 FCFA et de 45.000 FCFA par individu et par an.

L'examen des dépenses de santé en fonction du niveau de vie révèle une grande différence entre les pauvres et les non pauvres. En effet, au niveau national, la dépense moyenne par tête des ménages non pauvres est environ cinq fois plus grande que celle des ménages pauvres. Ce profil national se retrouve également au niveau des régions ; toutefois, dans les provinces de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord, on observe des dépenses par tête relativement faibles qui se situent en milieu urbain comme rural, au-dessous de la moyenne nationale. La différence entre pauvres et non pauvres est plus marquée en milieu urbain, en particulier dans les grandes agglomérations comme Douala où la dépense de santé des non pauvres est près de six fois plus importante que celle des pauvres. Cette différence est moins importante dans les provinces du Sud, du Nord-Ouest, de l'Est, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest.

S'agissant de la part des dépenses consacrée à la santé, elle est estimée au niveau national à 7,6% des dépenses totales des ménages. On note que ce comportement n'est pas uniforme à travers les régions. Les ménages des provinces de Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, et de l'Est dépensent beaucoup moins pour ce service social essentiel par rapport à leur budget (respectivement 3,2%, 5,4% ; 5,7% et 5,2%). A l'opposé, les ménages de Yaoundé, de Douala, des provinces du Centre, du Nord-Ouest et du Littoral sont ceux qui se soucient le plus de leurs problèmes de santé ; ils y consacrent entre 8,4% et 10% de leur budget. Le niveau de vie influence également l'effort budgétaire pour la santé. En général, les non pauvres consacrent une enveloppe plus grande pour résoudre leurs problèmes de santé, mais dans près de la moitié des régions, ces dépenses ne représentent pas une part plus importante de leur budget comparée à la part observée chez les pauvres.

Tableau 4.4 : Dépenses de santé par région selon le niveau de vie en francs CFA

Régions	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense de santé dans la dépense totale (%)			
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	
DOUALA	10 540	59 321	54 010	7,0	9,8	9,8	
YAOUNDE	9 722	50 513	45 071	6,4	8,4	8,4	
ADAMAOUA	5 342	19 694	12 750	4,8	6,0	5,7	
CENTRE	9 792	32 118	21 360	9,1	10,1	9,8	
EST	5 530	16 606	11 735	5,3	5,2	5,2	
EXTREME NORD	3 516	9 701	6 220	3,2	3,2	3,2	
LITTORAL	11 116	28 877	22 576	9,3	7,8	8,1	
NORD	4 556	18 339	11 437	4,3	5,7	5,4	
NORD OUEST	9 156	31 751	19 893	9,7	8,8	9,0	
OUEST	8 307	26 643	19 249	6,9	8,3	8,0	
SUD	8 120	21 358	17 181	6,9	6,7	6,7	
SUD OUEST	8 041	32 268	24 073	7,0	7,8	7,7	
Cameroun	Urbain	8 934	45 687	39 116	6,5	8,6	8,5
	Rural	6 571	19 825	12 922	6,2	6,7	6,5
	Ensemble	6 937	32 178	22 036	6,2	7,9	7,6

Source : ECAM II, DSCN/ MINEFI

4.1.6 Accessibilité aux infrastructures de santé

Les deux aspects de l'accessibilité à savoir physique et financière sont complémentaires. L'accessibilité physique est liée à l'offre des services de santé surtout par les pouvoirs publics, alors que l'accessibilité financière se trouve contrainte par les revenus des ménages. Entre ces deux aspects, il semble prioritaire de garantir l'offre, qui plus que la demande, peut contraindre la consommation des services de santé. En effet, les pauvres seraient plus pénalisés que les riches s'ils doivent supporter un coût additionnel élevé de transport pour accéder aux services de santé. Une question à laquelle il est donc important de répondre, est de savoir si l'accès aux infrastructures de santé est équitable pour les ménages pauvres et non pauvres.

En vue de répondre à cette question, des informations ont été recueillies sur la distance qui sépare le logement des ménages des infrastructures sanitaires les plus proches et le temps mis par les populations pour y accéder, selon le mode de locomotion régulièrement emprunté. Le calcul de la distance moyenne au centre de santé le plus proche est révélateur des différences plus connues entre milieux de résidence et régions, et celles moins connues, entre les ménages selon leur niveau de vie. Ainsi, au niveau national, les populations doivent parcourir en moyenne quatre kilomètres pour accéder au centre de santé le plus proche. La différence est nette entre le milieu rural où cette distance est de 5 km et le milieu urbain où elle n'est que de 1 km.

Au niveau des régions, les populations de Yaoundé, de Douala et des provinces du Littoral et de l'Ouest parcourent les distances les plus courtes de 1 km, 2 km et 3 km respectivement. A l'opposé, dans les provinces de l'Est, du Nord et du Centre, les distances moyennes à parcourir sont les plus longues et sont respectivement 6,5 km, 7 km et 6,4 km. Une analyse par rapport au niveau de vie révèle qu'aux niveaux national et régional, les pauvres parcourent en moyenne une distance plus longue que les non pauvres pour accéder au centre de santé le plus proche. En moyenne le non pauvre, au niveau national, parcourt une fois et demie moins de distance pour se faire soigner. Cette différence est cependant plus marquée dans les provinces de l'Adamaoua et du Sud-Ouest, et peu sensible au Nord, dans le Littoral, et dans les métropoles **que sont** Douala et Yaoundé.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche, il est en moyenne de 25 minutes chez les non pauvres et de 40 minutes chez les pauvres. Cet indicateur extrêmement favorable doit cependant être nuancé. Le centre de santé le plus proche ne correspond pas à celui fréquenté par les personnes interrogées, puisqu'il ne dispose pas forcément du plateau technique nécessaire pour traiter les principales maladies de sa zone d'implantation. De plus, le temps mis est lié au moyen de transport utilisé qui varie d'un ménage à l'autre. En dépit de cela, dans les régions rurales où il y a plus d'homogénéité de moyens de transport, les pauvres mettent en moyenne plus de temps que les non pauvres pour aller au centre de santé le plus proche. Ceci peut-être la résultante du fait que les pauvres parcourent une distance plus longue que les non pauvres, ou que ce dernier groupe d'individus a plus facilement accès aux moyens de locomotion individuels (vélo, moto, etc.).

Tableau 4.5 Accessibilité au centre de santé le plus proche selon le niveau de vie

REGIONS	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller en minutes			% de ménages satisfaits			
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	
DOUALA	0,89	1,00	0,99	13,9	11,9	12,1	92,4	70,3	72,1	
YAOUNDE	1,06	0,92	0,93	10,3	9,2	9,3	86,5	87,4	87,3	
ADAMAOUA	6,58	3,61	4,64	47,3	26,7	33,9	70,3	61,4	64,5	
CENTRE	7,73	5,61	6,37	73,6	59,0	64,2	51,2	64,4	59,7	
EST	5,91	6,80	6,52	29,9	30,1	30,0	51,2	52,9	52,3	
EXTREME NORD	4,63	3,58	4,05	39,3	31,5	35,0	69,4	76,9	73,5	
LITTORAL	2,29	1,98	2,06	26,8	18,5	20,7	86,9	83,6	84,5	
NORD	7,22	7,05	7,11	56,6	48,5	51,4	58,8	67,1	63,8	
NORD OUEST	5,39	3,01	4,05	48,6	27,6	36,7	74,0	78,6	76,5	
OUEST	2,54	2,94	2,82	27,8	27,6	27,6	58,4	63,1	61,6	
SUD	6,77	4,08	4,61	36,6	30,2	31,4	54,4	55,4	55,2	
SUD OUEST	7,88	4,75	5,55	25,8	23,0	23,7	57,5	70,7	67,2	
Cameroun	Urbain	1,32	1,10	1,13	16,2	12,5	13,0	86,6	81,8	82,5
	Rural	5,74	4,96	5,26	44,6	36,5	39,7	64,0	65,9	65,1
	Ensemble	5,12	3,31	3,86	40,6	26,3	30,6	66,3	70,8	69,3

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Pour ce qui est de la qualité des soins, au niveau national plus des deux tiers des usagers déclarent être satisfaits des prestations offertes par la structure de santé la plus proche. Cette proportion des ménages satisfaits n'est pas assez discriminée par le niveau de vie. Les trois principales raisons d'insatisfaction sont la qualité des services, le manque d'équipements appropriés et les coûts d'accès au service.

4.2 Pauvreté et éducation

L'éducation est un besoin social qui a une relation très étroite avec le niveau de vie. En effet, elle améliore le niveau d'instruction qui, comme l'a révélé le marché du travail, est très corrélé au niveau de vie. On rappelle qu'au chapitre trois, il a été relevé que le taux de pauvreté est très élevé chez les ménages dont le chef est non scolarisé, et très bas chez ceux dont le chef a le niveau de l'enseignement supérieur.

Le renforcement du capital humain permet ainsi à ses bénéficiaires de s'offrir plus d'opportunités d'acquérir des revenus ou de les accroître. L'alphabétisation, la scolarisation, les dépenses d'éducation et l'accessibilité aux établissements scolaires sont les aspects à examiner pour comprendre comment la pauvreté affecte le capital humain.

4.2.1 Alphabétisation

L'alphabétisation formelle rend compte de l'aptitude des personnes âgées de 15 ans ou plus à lire et à écrire en Français ou en Anglais, au contraire de l'analphabétisme. Les résultats de l'enquête montrent un recul global de l'analphabétisme dans le pays, le taux d'alphabétisation étant d'environ 68% en 2001 contre 61% en 1996 et en 1987, et 47% en 1976.

Tableau 4.6 Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon le sexe et le niveau de vie (%)

Régions	Hommes			Femmes			Ensemble			
	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	
DOUALA	97,6	97,1	97,2	88,5	90,8	90,5	93,3	94,0	94,0	
YAOUNDÉ	92,1	97,0	96,3	89,0	93,0	92,5	90,7	95,0	94,4	
ADAMAOUA	44,0	59,0	52,5	15,8	37,7	28,0	29,0	47,8	39,6	
CENTRE	89,8	94,0	92,1	76,5	72,9	74,5	82,6	82,6	82,6	
EST	72,3	79,1	76,6	42,1	59,8	53,1	56,4	69,0	64,3	
EXTREME-NORD	35,6	36,7	36,1	12,9	15,9	14,3	23,5	25,4	24,4	
LITTORAL	86,1	91,5	89,9	69,3	74,2	72,6	76,7	82,4	80,7	
NORD	40,5	52,3	47,5	14,4	23,3	19,4	26,2	37,2	32,5	
NORD-OUEST	80,3	86,6	83,8	62,4	71,8	67,2	70,0	78,5	74,5	
OUEST	81,0	88,4	85,8	62,9	71,7	68,3	70,7	79,4	76,1	
SUD	90,1	97,0	95,2	78,1	83,3	81,8	83,5	90,0	88,2	
SUD-OUEST	80,8	89,6	87,0	64,9	81,3	76,3	72,8	85,6	81,7	
Cameroun	Urbain	82,7	94,2	92,4	69,2	85,7	83,1	76,0	90,0	87,8
	Rural	63,0	69,5	66,5	43,1	49,8	46,6	52,0	58,9	55,7
	Ensemble	66,7	82,3	77,0	47,2	66,9	59,8	56,2	74,3	67,9

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

D'importantes inégalités selon le sexe, la région, le milieu de résidence et le statut de pauvreté sont observées. Par rapport aux régions, les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua sont dans l'ordre cité, les trois régions les moins alphabétisées du pays. Alors qu'en moyenne au niveau national 7 personnes sur 10 savent lire et écrire, l'Adamaoua qui est la région la plus favorisée parmi les trois provinces septentrionales en compte moins de 4 personnes sur 10. Suivant le sexe, près de 8 hommes sur 10 sont alphabétisés et chez les femmes, à peine 6 personnes sur 10 sont dans cette catégorie. La situation de la femme est différente selon qu'on est en ville ou en zone rurale. Dans le milieu urbain, les deux sexes ont des niveaux d'alphabétisation plus comparables qu'en zone rurale. Quel que soit le sexe, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres, et cela dans toutes les régions du pays. On rappelle à ce sujet qu'ils sont plus éloignés des établissements scolaires les plus proches et que leurs dépenses par unité de consommation sont en moyenne plus de quatre fois inférieures à celles des non pauvres.

4.2.2 Scolarisation

Le niveau de participation scolaire des jeunes de 6-14 ans au cours de l'année 2000/2001 peut être apprécié à l'aide de plusieurs indicateurs dont le taux brut de scolarisation primaire et le taux net de scolarisation. L'examen du taux brut de scolarisation primaire, rapport de l'effectif des inscrits au cycle primaire à la population de 6-14 ans, révèle encore d'énormes disparités de participation scolaire selon la région, le milieu, le sexe et le statut de pauvreté. Etant donné les faiblesses de cet indicateur qui est très influencé par la structure par âge de la population scolaire et qui, de ce fait, est parfois supérieur à 100% en raison de l'inscription au cycle primaire d'enfants de plus de 14 ans ou de moins de 6 ans, le taux net de scolarisation lui est préférable. Ce dernier mesure le pourcentage des enfants de 6-14 ans inscrits à l'école par rapport à la population totale de cette tranche d'âge.

Les résultats obtenus pour cet indicateur confirment les disparités susmentionnées. En effet, il apparaît qu'en 2000/2001, sur 10 enfants âgés de 6 à 14 ans, près de 8 étaient inscrits à l'école. On note une amélioration de cet indicateur au fil des années, celui-ci étant passé de 67,5% en 1976 à 73,1% en 1987 ; 76,3% en 1996 et 78, 8% en 2001. Cependant, le Grand Nord en général, et les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord en particulier sont encore particulièrement défavorisées, avec à peine la moitié des enfants ou un peu plus qui étaient inscrits à l'école en 2000/2001. En milieu urbain, le niveau de scolarisation est plus élevé ; la sous scolarisation, lorsqu'elle existe en ville, frappe beaucoup plus les femmes que les hommes, surtout dans les provinces septentrionales ; cette différence est très peu perceptible dans la plupart des autres régions du pays, notamment Yaoundé, Douala, Centre, Est, Littoral, Ouest et Sud-Ouest.

Tableau 4.7 Taux net de scolarisation des 6-14 ans selon le sexe et le niveau de vie (%)

Régions	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
DOUALA	87,4	97,0	95,9	96,5	96,3	96,4	91,9	96,7	96,1
YAOUNDÉ	91,5	95,2	94,6	86,9	94,9	94,0	89,5	95,1	94,3
ADAMAOUA	55,2	79,4	66,8	48,5	62,9	53,8	51,7	72,7	60,7
CENTRE	89,2	93,0	91,0	94,3	90,1	92,4	91,7	91,7	91,7
EST	79,2	79,3	79,2	75,3	82,9	79,4	77,5	81,3	79,3
EXTREME-NORD	53,9	56,0	54,6	33,9	45,4	38,0	44,2	51,0	46,7
LITTORAL	93,0	96,2	94,7	89,7	97,2	94,1	91,4	96,7	94,4
NORD	57,9	64,8	60,7	35,0	54,3	42,2	46,3	59,9	51,5
NORD-UEST	87,0	95,2	90,2	84,8	92,2	88,0	86,0	93,7	89,1
OUEST	91,5	95,3	93,5	90,4	96,1	93,5	91,0	95,7	93,5
SUD	95,4	94,0	94,6	85,8	92,0	90,0	91,2	92,9	92,3
SUD-OUEST	89,0	95,4	92,2	81,8	96,8	91,4	86,1	96,2	91,8
Cameroun	Urbain	80,7	94,2	91,1	78,5	92,8	89,9	93,4	90,5
	Rural	75,0	80,4	77,1	63,8	77,8	69,6	79,1	73,5
	Ensemble	75,8	86,7	81,3	65,9	85,1	76,2	71,1	78,8

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

La scolarisation, bien qu'en faveur des non pauvres, reste par région, d'un niveau très appréciable chez les pauvres. Les régions les moins pauvres sont d'ailleurs celles dans lesquelles la différence de scolarisation entre ménages pauvres et non pauvres est faible. Ce constat tend à confirmer que la scolarisation, en renforçant le capital humain, accroît effectivement les opportunités de générer des revenus chez leurs bénéficiaires.

4.2.3 Dépenses d'éducation

Au niveau national, les dépenses annuelles moyennes d'éducation s'élèvent à 48.046 F CFA par enfant en 2000/2001. En moyenne, ce poste de dépenses représente 5,4% des dépenses annuelles totales des ménages. L'on observe comme précédemment, des disparités suivant le milieu de résidence, la région et le niveau de vie. L'Extrême-Nord avec 11.536 FCFA de dépenses annuelles d'éducation par enfant se classe dernière à l'opposé de Yaoundé et de Douala, où le niveau de dépenses atteint 97.232 FCFA et 94.269 FCFA respectivement. La différence de niveau de vie entre l'Extrême-Nord d'une part, Yaoundé et Douala d'autre part, explique en partie leurs positions respectives. Un autre facteur qui explique la différence entre régions est le type d'établissements fréquentés. En effet, les dépenses sont plus élevées dans les régions où le taux d'inscription aux établissements privés est important. C'est le cas surtout de Douala, Yaoundé, Sud-Ouest, Littoral et, dans une certaine mesure, du Nord-Ouest, Centre et Ouest. L'Adamaoua et l'Extrême-Nord comptent respectivement 5,7 et 7,5% seulement de leurs inscrits dans les établissements privés, contre une moyenne de 27% au niveau national. S'agissant du milieu de résidence, la dépense d'éducation est 3,2 fois plus importante dans les grandes villes que dans les autres zones du pays. Selon le niveau de vie, les parents des ménages non pauvres dépensent environ 5 fois plus que les parents des ménages pauvres.

En général dans les ménages, la part des dépenses d'éducation par rapport aux dépenses totales est inférieure à 8%. La propension à investir dans l'éducation varie diversement en fonction du niveau de vie du ménage à l'intérieur de chaque région. Elle est plus faible pour les ménages pauvres dans l'Adamaoua, le Nord, l'Est et le Nord-Ouest tandis qu'à Douala, au Littoral, Sud et Sud-Ouest, on observe plutôt l'inverse. Il apparaît d'ailleurs que le montant des dépenses d'éducation croît avec les revenus, ce qui confirme la situation des provinces du septentrion où les dépenses d'éducation sont les plus faibles, représentant moins de la moitié des dépenses d'éducation par élève au niveau national. Bien plus, les dépenses d'éducation par élève des ménages relativement aisés de l'Extrême-Nord n'atteignent pas la moitié de celles calculées au niveau national ni de celles des ménages pauvres de Douala. Les parts de dépenses sont également les plus faibles dans les provinces septentrionales (moins de la moitié et parfois, du cinquième de la moyenne nationale), à cause de la contrainte de dépenses incompressibles d'alimentation.

Tableau 4.8 Dépenses d'éducation par région selon le niveau de vie

Régions	Dépenses moyennes d'éducation/élève en fcfa			Part des dépenses d'éducation en %			
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	
DOUALA	38 252	100 166	94 269	8,1	6,4	6,4	
YAOUNDE	32 621	105 760	97 232	7,5	7,5	7,5	
ADAMAOUA	7 805	30 378	20 339	1,4	2,3	2,1	
CENTRE	19 189	57 305	37 469	6,8	6,4	6,5	
EST	9 285	39 466	25 189	2,9	3,6	3,4	
EXTREME-NORD	7 101	18 028	11 536	1,2	1,1	1,1	
LITTORAL	23 370	63 978	49 206	7,2	6,5	6,6	
NORD	10 287	38 017	23 423	1,8	2,1	2,1	
NORD-OUEST	14 374	65 760	39 179	5,0	7,2	6,7	
OUEST	16 820	45 125	33 453	5,5	5,5	5,5	
SUD	13 584	31 566	25 247	4,5	3,5	3,6	
SUD-OUEST	23 888	81 166	60 230	7,8	6,8	6,9	
Cameroun	Urbain	27 545	89 614	79 780	6,6	6,7	6,7
	Rural	13 525	38 513	24 810	3,6	3,7	3,7
	Ensemble	15 973	68 001	48 046	4,2	5,6	5,4

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Les dépenses d'éducation comprennent trois grands postes à savoir, les matériels et fournitures scolaires (livres, cahiers, uniformes scolaires, autres matériels et fournitures scolaires tels que les crayons, règles, etc.), les frais scolaires (frais de scolarité, d'association des parents d'élèves, de location de chambre pour élève ou étudiant, de cours de répétition, de dossiers d'examens et d'inscription, et les autres frais scolaires non cités ailleurs) et les autres matériels et frais d'éducation (éducateur à domicile, frais de cantine ou d'alimentation à l'école, transport pour l'école, enseignement artistique, cours de langues et cours particuliers, frais d'apprentissage, auto-école, livre non scolaire, journaux et revues, autres matériels).

Les dépenses des ménages en matière d'éducation sont globalement affectées à environ 45% aux frais scolaires, 35% aux matériels et fournitures scolaires, et 20% aux autres dépenses d'éducation. Les frais de scolarité représentent généralement le plus grand poste (20 à 42%), suivi des livres (13 à 27%) et des cahiers scolaires (6 à 20%) selon les régions. Les dépenses en livres sont en moyenne de 8.500 FCFA par an et par enfant, soit 3.000 FCFA chez les pauvres et 11.500 FCFA chez les non pauvres. La libéralisation du secteur des livres depuis l'année scolaire 1999/2000 peut avoir joué sur ces montants. Les frais de scolarité sont de 14.650 FCFA en moyenne, soit 3.900 FCFA chez les pauvres et 20.700 FCFA les non pauvres.

La différence entre ménages pauvres et non pauvres trouve ici une explication partielle dans les dépenses que ces derniers consacrent aux répétitions (2.700 FCFA), cantine (6.400 FCFA) et transport (4.400 FCFA)

4.2.4 Accessibilité à l'école primaire

La distance moyenne entre le domicile et l'école primaire publique la plus proche varie de moins de 1 km à 3 km selon les régions, le statut de pauvreté et le milieu de résidence. Sous réserve des problèmes d'estimation des distances par les ménages, ceci témoignerait des efforts consentis ces dernières années par l'Etat et les partenaires du système éducatif du Gouvernement en matière de création d'établissements scolaires. Malgré ces moyennes d'un niveau apparemment encourageant, l'on note que ces distances varient de moins de 1 km à 10 km dans certaines localités.

Tableau 4.9 Distance moyenne pour atteindre l'école primaire publique la plus proche (en km)

Régions	Urbain			Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
DOUALA	0,93	0,92	0,92	////////////////	////////////////	////////	0,93	0,92	0,92
YAOUNDÉ	0,69	0,89	0,88	////////////////	////////////////	////////	0,69	0,89	0,88
ADAMAOUA	0,69	0,77	0,75	2,95	1,65	2,14	2,47	1,37	1,75
CENTRE	0,95	0,81	0,82	2,15	2,49	2,37	2,13	2,30	2,24
EST	0,70	0,66	0,66	2,36	2,53	2,47	2,31	2,22	2,25
EXTREME-NORD	0,72	2,42	1,99	2,99	2,21	2,59	2,85	2,24	2,52
LITTORAL	0,93	0,99	0,98	0,89	0,89	0,89	0,90	0,94	0,93
NORD	0,79	0,62	0,66	2,65	2,82	2,76	2,40	2,30	2,34
NORD-OUEST	0,85	0,88	0,88	1,80	1,78	1,79	1,74	1,52	1,62
OUEST	0,84	0,72	0,75	1,28	1,27	1,27	1,20	1,12	1,14
SUD	0,74	0,56	0,59	1,86	1,10	1,25	1,77	1,05	1,19
SUD-OUEST	0,87	1,05	1,03	1,89	1,41	1,57	1,79	1,28	1,41
ENSEMBLE	0,81	0,95	0,93	2,20	1,86	1,99	2,01	1,46	1,62

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Au sein d'un même milieu (zone urbaine ou zone rurale), les pauvres et les non pauvres parcourent la même distance pour atteindre l'école primaire la plus proche. On passe d'une moyenne de moins d'un km à deux km du milieu urbain au milieu rural. La province du Littoral se caractérise par des distances parcourues dans le milieu rural comparables à celles qu'on observe dans le milieu urbain. Cette région, qui rappelons-le n'inclut pas Douala, doit disposer d'un nombre important d'établissements scolaires de ce niveau.

4.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

L'habitat entendu au sens du logement et de ses équipements est un domaine privilégié à travers lequel on peut mesurer les effets de la pauvreté sur les ménages. Les aspects retenus dans cet exercice concernent surtout le mode d'occupation, le standing du logement et l'équipement du ménage en biens durables.

4.3.1 Statut d'occupation des logements

Le statut d'occupation des logements permet d'identifier les ménages propriétaires, les locataires et les ménages logés gratuitement. Ce statut est sensé être en relation avec le niveau de revenus des ménages qui en tiennent compte pour décider de s'offrir un logement, d'en louer un ou d'accepter ce qui leur est offert gratuitement (avantage en nature, logement d'astreinte).

Tableau 4.10 Statut d'occupation des logements par niveau de vie

Régions	Statut			Propriétaires			Locataires			Logés gratuitement		
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
DOUALA	57,4	40,9	42,3	37,1	50,9	49,8	5,5	8,1	7,9			
YAOUNDE	43,3	25,2	26,7	41,9	65,4	63,5	14,7	9,4	9,8			
ADAMAOUA	82,4	65,9	71,6	7,1	20,2	15,6	10,5	13,9	12,8			
CENTRE	86,0	70,5	75,9	3,8	14,2	10,5	10,2	15,4	13,5			
EST	85,2	67,9	73,3	6,5	22,7	17,6	8,4	9,4	9,1			
EXTREME-NORD	90,9	82,1	86,1	1,5	6,2	4,0	7,7	11,7	9,8			
LITTORAL	72,5	60,2	63,5	13,8	23,6	21,0	13,7	16,2	15,5			
NORD	93,6	78,5	83,7	2,7	13,5	9,8	3,6	8,0	6,5			
NORD-OUEST	77,4	65,6	70,8	4,9	20,9	13,9	17,7	13,4	15,3			
OUEST	86,3	63,4	70,4	7,8	20,8	16,9	5,8	15,8	12,8			
SUD	78,7	46,5	52,8	9,7	21,7	19,4	11,5	31,8	27,9			
SUD-OUEST	34,6	28,7	30,2	31,6	48,8	44,4	33,8	22,5	25,4			
	Urbain	56,9	35,0	37,7	33,5	54,9	52,3	9,7	10,1	10,1		
Cameroun	Rural	83,2	72,3	76,6	4,6	11,2	8,6	12,2	16,5	14,8		
	Ensemble	79,4	56,0	63,0	8,7	30,4	23,8	11,9	13,7	13,1		

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

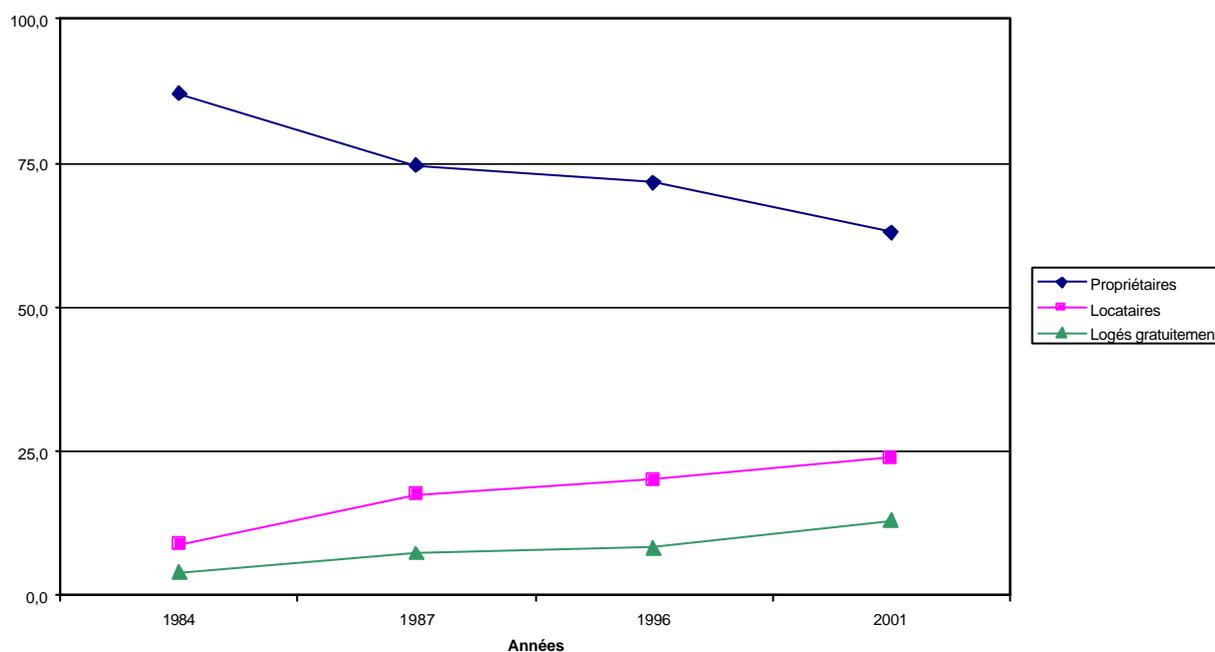
Indépendamment de leur niveau de vie, les ménages sont en général propriétaires de leur logement ; dans l'ensemble, ils sont plus de 6 sur 10 à occuper des logements dont ils sont propriétaires. Parmi les ménages pauvres, cette proportion avoisine 8 sur 10. Deux raisons expliquent cette situation paradoxale, car on se serait attendu à voir les non pauvres (supposés plus riches), occuper des logements qui leur appartiennent. Il s'agit du standing des logements concernés et des titres de propriété. Les pauvres occupent des logements peu confortables et donc moins chers ; cette catégorie de ménages habite des structures d'habitat peu confortables.

Les catégories des ménages occupant des logements avec WC modernes, murs et sol en matériaux définitifs sont respectivement 7,4 et 2 fois moins nombreuses chez les pauvres que chez les non pauvres. La très forte proportion des ménages pauvres propriétaires observée dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord s'accompagne de la plus grande précarité des structures²⁵ habitées.

Deuxièmement, l'analyse de la propriété foncière au sens formel du droit veut que l'on dispose d'un titre de propriété pour revendiquer son droit de propriété sur un terrain. De ce point de vue, la proportion des propriétaires détenteurs d'un titre de propriété est de 20,1% chez les non pauvres, contre 10,2% seulement chez les pauvres. Pour l'analyse du niveau de vie de tous les propriétaires, on a vérifié l'incidence de la pauvreté selon le statut d'occupation du logement ; il est apparu que le taux de pauvreté est de 23,8% chez les ménages propriétaires avec titre, contre 40,7% chez les ménages propriétaires sans titre.

L'évolution au cours des quinze dernières années du statut d'occupation dans le graphique 4.1 ci-dessous montre une dégradation progressive de l'accès à la propriété, **en faveur** du statut de locataire et des logements gratuits ou subventionnés qui s'améliorent.

Graphique 4.1 Evolution du statut d'occupation de 1984 à 2001



Cette situation que l'on observe depuis 1984 serait imputable au moins partiellement à l'urbanisation²⁶. On observe en effet qu'en ville, plus d'un ménage sur deux est locataire, alors qu'en zone rurale plus de 7 sur 10 sont propriétaires.

²⁵ Voir tableau 4.11 sur le confort des logements par région.

²⁶ En ville, le mode d'occupation prépondérant est la location, et la réduction de la part des propriétaires s'est faite sauf en 2001, beaucoup plus en faveur des locataires.

4.3.2 Standing des logements

L'appréciation du standing des logements est ici basée sur la disponibilité d'un WC avec chasse eau, des murs en béton, parpaings, briques cuites ou pierres de taille, d'un toit en ciment, tôle ou tuile et d'un sol revêtu en ciment ou carreaux.

Tableau 4.11 Pourcentage de logement avec WC moderne et matériaux définitifs

Régions	WC			Murs			Toit			Sol			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
DOUALA	1,5	24,7	22,8	33,8	67,5	64,8	100,0	99,9	99,9	68,6	93,1	91,1	
YAOUNDE	1,4	23,4	21,6	21,6	43,7	41,9	100,0	99,9	99,9	81,9	93,1	92,2	
ADAMAOUA	0,5	4,8	3,3	1,7	8,5	6,1	58,3	67,6	64,4	35,1	58,3	50,2	
CENTRE	1,7	5,5	4,2	6,4	22,4	16,8	88,2	95,5	92,9	27,9	47,4	40,5	
EST	0,0	3,0	2,1	2,2	15,7	11,5	54,9	72,5	67,0	19,8	41,8	34,9	
EXTREME-NORD	0,4	1,0	0,7	4,8	12,5	8,9	20,6	36,7	29,3	3,0	15,1	9,6	
LITTORAL	0,0	11,0	8,1	20,7	39,7	34,7	99,2	99,3	99,2	33,0	66,5	57,6	
NORD	0,0	3,2	2,1	4,5	11,2	8,9	22,3	34,3	30,2	12,7	27,0	22,1	
NORD-OUEST	0,1	7,0	4,0	4,6	22,9	14,9	81,5	93,9	88,5	23,6	58,1	43,0	
OUEST	0,0	5,7	4,0	12,7	28,2	23,5	98,2	97,2	97,5	23,6	46,5	39,5	
SUD	0,2	4,1	3,3	6,2	13,5	12,1	89,7	95,7	94,5	25,3	55,9	50,0	
SUD-OUEST	1,8	10,0	7,9	19,4	40,7	35,3	85,3	97,1	94,1	59,5	84,3	78,0	
	Urbain	0,8	20,5	18,1	29,5	55,0	51,8	98,4	99,6	99,5	69,0	91,1	88,4
Cameroun	Rural	0,4	2,1	1,5	5,1	12,6	9,6	58,9	71,2	66,3	17,1	35,4	28,2
	Ensemble	0,5	10,2	7,3	8,6	31,2	24,4	64,5	83,7	77,9	24,5	59,9	49,2

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Le choix de ces matériaux qualifiés de définitifs a été fait de manière à pouvoir sans ambiguïté juger du confort. Ainsi, la planche utilisée pour les murs a plutôt été considérée comme matériau provisoire afin d'éviter toute confusion. Les logements des ménages pauvres sont manifestement défavorisés du point de vue confort suivant les matériaux retenus. Les différences de confort sont nettes entre pauvres et non pauvres, et entre villes et campagnes, sauf en ce qui concerne le toit pour lequel la tôle ondulée est largement répandue.

Le confort du logement s'apprécie également à travers les modes d'approvisionnement en eau potable, en énergie d'éclairage et de cuisine. Au total, un ménage sur deux consomme l'eau de la SNEC ou d'un forage, un peu moins de 5 sur 10 s'éclairent à l'électricité fournie par l'AES SONEL et un sur dix utilise le gaz pour la cuisine.

Le constat ici est identique à celui fait sur l'utilisation des matériaux de construction des logements à savoir que les pauvres sont défavorisés par rapport aux non pauvres, ainsi que les zones rurales par rapport aux zones urbaines. L'utilisation de ces biens est en relation avec le niveau de vie, mais pas directement avec le standing du logement occupé. Si l'on prend le cas de l'eau potable, la situation des ménages pauvres est largement améliorée par l'achat de l'eau de robinet chez les abonnés à la SNEC. L'enquête montre qu'à Douala et à Yaoundé particulièrement, les ménages pauvres s'approvisionnent beaucoup chez les voisins où ils achètent de l'eau potable ; 13,4% d'entre eux sont abonnés à la SNEC, contre 30% de ménages non pauvres. Le branchement des installations d'eau qui fait partie du confort des logements est donc moins fréquent chez les pauvres.

Dans les provinces septentrionales, l'approvisionnement en eau de boisson des ménages est en partie couvert par les forages, qui y contribuent plus que dans les autres régions. Ces forages approvisionnent respectivement 30,2 ; 21,3 et 13,7% de ménages dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et du Nord.

Tableau 4.12 Proportion de ménages avec eau, électricité et gaz selon le niveau de vie

Statut	Eau potable de boisson			Electricité d'éclairage			Gaz de cuisine			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
Régions										
DOUALA	74,2	84,5	83,7	87,4	96,3	95,5	14,4	51,9	48,9	
YAOUNDE	87,1	94,6	94,0	89,9	97,9	97,2	10,1	47,8	44,8	
ADAMAOUA	38,4	41,0	40,1	13,6	24,0	20,4	0,2	4,2	2,8	
CENTRE-Yaoundé	10,7	29,3	22,7	44,8	61,6	55,7	0,3	6,8	4,5	
EST	4,6	17,1	13,2	5,3	30,2	22,4	0,0	4,5	3,1	
EXTREME-NORD	39,2	44,2	41,9	3,3	11,3	7,6	0,0	0,3	0,2	
LITTORAL-Douala	36,0	61,9	55,0	39,8	66,8	59,7	0,5	19,6	14,5	
NORD	34,7	40,0	38,2	8,4	17,9	14,7	0,0	3,4	2,2	
NORD-OUEST	33,3	60,3	48,4	11,8	47,8	32,0	0,2	4,8	2,8	
OUEST	13,5	35,3	28,7	39,3	55,2	50,3	0,2	7,5	5,2	
SUD	18,5	36,0	32,6	37,6	38,2	38,0	1,1	14,7	12,1	
SUD-OUEST	66,7	77,9	75,1	29,9	66,5	57,2	2,8	20,9	16,3	
	Urbain	71,5	88,3	86,2	68,2	91,0	88,2	6,7	38,5	34,6
Cameroun	Rural	28,2	33,4	31,3	14,9	29,0	23,4	0,0	3,2	1,9
	Ensemble	34,3	57,5	50,5	22,5	56,2	46,1	1,0	18,7	13,4

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

En ce qui concerne l'électricité fournie par l'AES SONEL, le ménage peut soit être directement abonné, soit se connecter au réseau à partir du branchement du voisin. Les 46% de ménages qui sont branchés au réseau AES SONEL sont répartis en 25,9% abonnés et 20,1% de consommateurs connectés à partir du branchement du voisin. Le phénomène de connexions à partir du branchement du voisin est plus répandu en zone urbaine, particulièrement à Douala et Yaoundé. Les taux d'accès particulièrement élevés dans le Littoral et le Sud-ouest s'expliquent par la proximité des plus grands centres de distribution. Pour les trois provinces septentrionales, le faible accès est lié à l'éloignement, à la faible pluviométrie pour l'offre suffisante de l'électricité d'origine hydraulique produite sur place et aux bas revenus des ménages.

Le gaz est le bien pour lequel la différence entre pauvres et non pauvres est la plus prononcée. Au niveau national, la proportion des ménages utilisant le gaz est environ 20 fois plus élevée chez les non pauvres que chez les pauvres. Le gaz est un produit presque absent de la consommation des ménages pauvres du milieu rural.

4.3.3 Equipements en biens durables

La possession de certains équipements est de nature à traduire le train de vie des ménages. Parmi ceux retenus au cours de l'ECAM II, l'on présente le comportement des ménages par rapport aux mêmes équipements analysés en 1996. La remarque majeure est que pour l'ensemble des équipements retenus, les ménages pauvres sont défavorisés par rapport aux non pauvres en 2001 comme en 1996, sauf en ce qui concerne la possession d'une bicyclette.

Tableau 4.13 Pourcentage de ménages possédant certains biens selon le niveau de vie

Années	1996			2001		
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Biens durables						
Bicyclette	14,1	11,5	12,5	16,7	11,0	12,7
Vélocoteur	5,4	6,3	6,0	2,1	4,8	4,0
Automobile	0,8	7,3	4,8	0,4	5,0	3,6
Téléviseur	5,8	24,3	17,2	4,5	24,8	18,7
Poste radio	46,2	65,2	57,9	38,9	61,5	54,7
Réfrigérateur	2,7	18,6	12,5	1,4	13,0	9,5
Climatiseur	0,6	1,6	1,2	0,3	1,1	0,8
Ventilateur	4,1	21,3	14,7	3,8	22,4	16,8
Réchaud à gaz et cuisinière	4,9	24,2	16,8	2,7	26,0	19,0

Source : ECAM I, ECAM II DSCN/MINEFI

En dynamique statique, il est intéressant de vérifier que certains biens permettent effectivement de distinguer les pauvres des non pauvres. Il s'agit de l'automobile, du poste de télévision, du réfrigérateur, du climatiseur et du ventilateur. En 2001, les proportions des ménages possédant l'automobile, le poste de télévision, le réfrigérateur, le climatiseur et le ventilateur sont respectivement 13, 6, 9, 4 et 6 fois plus importantes chez les non pauvres que chez les pauvres ; en 1996 les différences étaient du même ordre de grandeur sur les équipements concernés.

Tableau 4.14 Pourcentage de ménages possédant certains biens selon le niveau de vie

Biens	Automobile		Climatiseur		Téléviseur		Ventilateur		Bicyclette		
	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Régions											
DOUALA	0,0	9,5	0,0	3,9	13,9	48,3	45,6	75,7	2,4	4,6	
YAOUNDE	2,3	10,7	0,0	1,2	37,5	53,9	12,1	30,0	0,0	1,7	
ADAMAOUA	1,2	2,0	0,0	0,1	4,6	12,2	1,1	6,2	7,1	4,8	
CENTRE	0,7	1,7	0,0	0,5	7,3	16,8	2,8	11,2	5,3	4,5	
EST	0,0	2,1	0,0	0,1	1,9	14,1	1,1	7,7	0,7	4,6	
EXTREME-NORD	0,5	1,8	0,3	0,8	0,7	5,7	1,1	6,4	39,7	42,5	
LITTORAL	0,0	4,2	0,3	1,0	1,6	23,6	4,0	29,6	1,2	5,5	
NORD	0,0	2,0	0,4	1,5	1,8	7,8	2,5	12,3	43,5	26,4	
NORD-OUEST	0,4	5,2	0,0	0,1	2,0	19,3	0,6	2,6	5,5	11,7	
OUEST	0,2	3,5	0,0	0,3	6,0	20,2	1,5	3,8	6,7	4,2	
SUD	0,0	2,9	0,0	0,4	9,4	19,6	11,3	23,7	5,4	2,8	
SUD-OUEST	0,5	5,7	1,7	0,5	8,2	22,7	9,6	26,3	11,8	5,3	
	Urbain	1,4	9,3	0,1	2,2	17,0	44,1	17,6	43,2	8,0	4,7
Cameroun	Rural	0,3	1,6	0,3	0,2	2,4	9,7	1,5	6,2	18,2	15,9
	Ensemble	0,4	5,0	0,3	1,1	4,5	24,8	3,8	22,4	16,7	11,0

Source : ECAM2001, DSCN/MINEFI

La situation de la bicyclette comme moyen de transport plus utilisé chez les pauvres que chez les non pauvres en 2001 comme en 1996 est le résultat de sa popularité dans les trois provinces septentrionales²⁷ où réside un pauvre sur quatre. Ce bien inférieur s'est certainement substitué au vélocoteur dont la proportion de ménages utilisateurs a baissé d'un tiers dans l'ensemble et de 61% chez les pauvres.

²⁷ A l'Extrême-Nord, malgré une population de plus de 200.000 habitants, la ville de Maroua qui est la capitale provinciale a pour système de transport public les moto taxi.

CHAPITRE 5. PAUVRETE, POTENTIALITES ET GOUVERNANCE

La pauvreté est avant tout, essentiellement le fait de manquer des revenus pour satisfaire ses besoins vitaux. Que ce soit pour l'individu ou la collectivité, il existe des conditions ou prédispositions favorables ou défavorables à la création des revenus. Ceux qui réunissent les conditions favorables sont moins vulnérables que ceux qui n'en disposent pas ; on dit aussi qu'ils ont des potentialités pour ne pas être pauvres. Les facteurs de vulnérabilité sont valables dans l'espace et le temps ; ceux que l'enquête ECAM II a saisi concernent l'accessibilité à la terre, au crédit et à l'épargne.

5.1 Accessibilité à la terre

Compte tenu des difficultés à définir clairement le statut de la terre en terme de propriété, la question s'est focalisée sur l'exploitation des parcelles, même si elles n'appartiennent pas au ménage. Il ressort de l'enquête que 6 ménages sur 10 disposent en leur sein d'au moins un membre qui exploite des terres principalement pour la culture et l'élevage. La superficie ainsi exploitée est en moyenne de 3,3 hectares par ménage. Si l'on considère le milieu de résidence, la proportion des ménages dans lesquels il existe au moins un exploitant agricole est au moins 4 fois plus importante en zone rurale que dans les villes. Selon le statut de pauvreté, on remarque globalement que 1,8 fois moins de ménages non pauvres exploitent des superficies de terres au moins aussi égales à celles possédées par les ménages pauvres ; dans les milieux urbains, près de deux fois moins (moitié) de ménages non pauvres possède des superficies de terres trois fois plus grandes que celles possédées par les ménages pauvres. Ainsi, dans le milieu urbain, la discrimination est nette entre pauvres et non pauvres par rapport à l'accès à la terre qui, dans le cadre de l'agriculture péri urbaine, semble offrir une opportunité pour échapper à la pauvreté.

Tableau 5.1 : Accessibilité à la terre exploitée

REGIONS	% de ménages			Superficie moyenne (ha)			
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	
DOUALA	6,9	7,7	7,7	2,6	2,9	2,9	
YAOUNDE	25,9	12,5	13,6	1,5	6,8	6,0	
ADAMAOUA	76,3	61,0	66,3	1,2	1,2	1,2	
CENTRE	87,6	71,5	77,2	7,5	6,3	6,8	
EST	82,6	59,0	66,4	3,0	2,8	2,9	
EXTREME-NORD	94,2	81,8	87,5	2,8	3,6	3,2	
LITTORAL	73,0	46,8	53,7	2,6	5,8	4,7	
NORD	85,9	76,2	79,5	2,2	2,5	2,4	
NORD-OUEST	88,1	69,8	77,8	3,6	2,4	3,0	
OUEST	74,3	60,9	65,0	1,7	2,3	2,1	
SUD	78,2	53,6	58,4	4,5	4,7	4,7	
SUD-OUEST	58,6	39,3	44,2	1,5	2,9	2,4	
	Urbain	30,2	16,3	18,0	1,5	4,5	3,9
Cameroun	Rural	88,2	76,3	81,0	3,2	3,3	3,2
	Ensemble	79,9	50,0	59,0	3,1	3,4	3,3

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Suivant les régions, l'importance des ménages exploitants agricoles reste en faveur des pauvres, sauf en ce qui concerne la ville de Douala. Les ménages du Centre, de Yaoundé, du Littoral et du Sud exploitent à des fins d'élevage ou de culture, des superficies relativement importantes de terres qu'ils ont déclaré posséder.

A Yaoundé, ce sont principalement 12,5% de ménages non pauvres qui exploitent chacun en moyenne 6,8 hectares de terres. Dans la région du Sud, 78,2% de ménages pauvres exploitent **chacun** une superficie moyenne de 4,7 hectares. Une des particularités de cette région est que les ménages pauvres et non pauvres ont les mêmes opportunités en terme d'accessibilité à la terre.

Les ménages pauvres du Centre, du Sud, du Nord-Ouest et de l'Est exploitent des terres relativement importantes par rapport à celles exploitées par les ménages pauvres des autres régions du pays ; ces régions sont celles où les inégalités en terme d'accès à la terre entre pauvres et non pauvres sont les moins prononcées. Les régions du Centre, du Sud et du Nord-Ouest ont d'ailleurs la caractéristique particulière d'être les régions dans lesquelles les pauvres exploitent des superficies nettement supérieures à la moyenne nationale. Les régions de Yaoundé et du Littoral sont celles où les différences en terme d'accessibilité à la terre entre ménages pauvres et ménages non pauvres sont les plus sensibles.

La plus grande accessibilité à la terre dans les régions du Centre, du Littoral et du Sud peut être examinée comme un facteur de potentialités permettant aux ménages de relever leur niveau de vie, pas seulement en tirant des revenus plus importants, mais aussi en disposant pour leur consommation²⁸ des produits de leurs exploitations. A l'opposé, les difficultés d'accès à la terre de la plupart des ménages pauvres et ruraux expliquent au moins partiellement pourquoi du point de vue des GSE, les exploitants agricoles et les dépendants agricoles informels²⁹ sont les actifs occupés les plus pauvres du pays. Ces constats confirment à n'en point douter, l'importance sinon la priorité à accorder aux actions de réduction de la pauvreté en faveur du travailleur agricole.

5.2 Accessibilité au crédit et à l'épargne

Les crédits susceptibles d'accroître les revenus des ménages sont des crédits d'investissement saisis lors de l'enquête. La disponibilité d'une épargne, même de précaution, permet de distinguer les ménages en difficulté de ceux capables de subvenir à leurs besoins de base à court terme sans emprunts.

5.2.1 Accessibilité au crédit

Sur près de 3,12 millions de ménages au Cameroun en 2001, 8,7% seulement ont eu à faire une demande de crédit pour investir. La structure des crédits à l'économie montre bien que les crédits à la production sont en général très faibles par rapport aux crédits de consommation ; c'est sans doute la raison pour laquelle les ménages connaissant la réalité sont assez réservés pour formuler des demandes de crédits d'investissement. A partir de l'ECAM II, on estime les taux nets d'accès au crédit calculés par rapport aux ménages qui en ont fait la demande à 12,1%. Près de 9 ménages demandeurs de crédits d'investissement sur 10 se voient refuser le crédit. Le tableau ci-dessous revient sur les principales raisons de refus du crédit demandé.

²⁸ L'importance de la production vivrière par rapport aux produits de rente dans les provinces du Littoral et du Sud sur des étendues plus vastes explique non seulement le niveau de l'autoconsommation, mais également celui des revenus réguliers tirés des cultures vivrières par rapport à la majorité des zones rurales du Centre où le cacao reste très pratiqué par rapport aux cultures vivrières.

²⁹ Près de 7 pauvres sur 10 appartiennent à ces deux groupes (voir tableau 3.4)

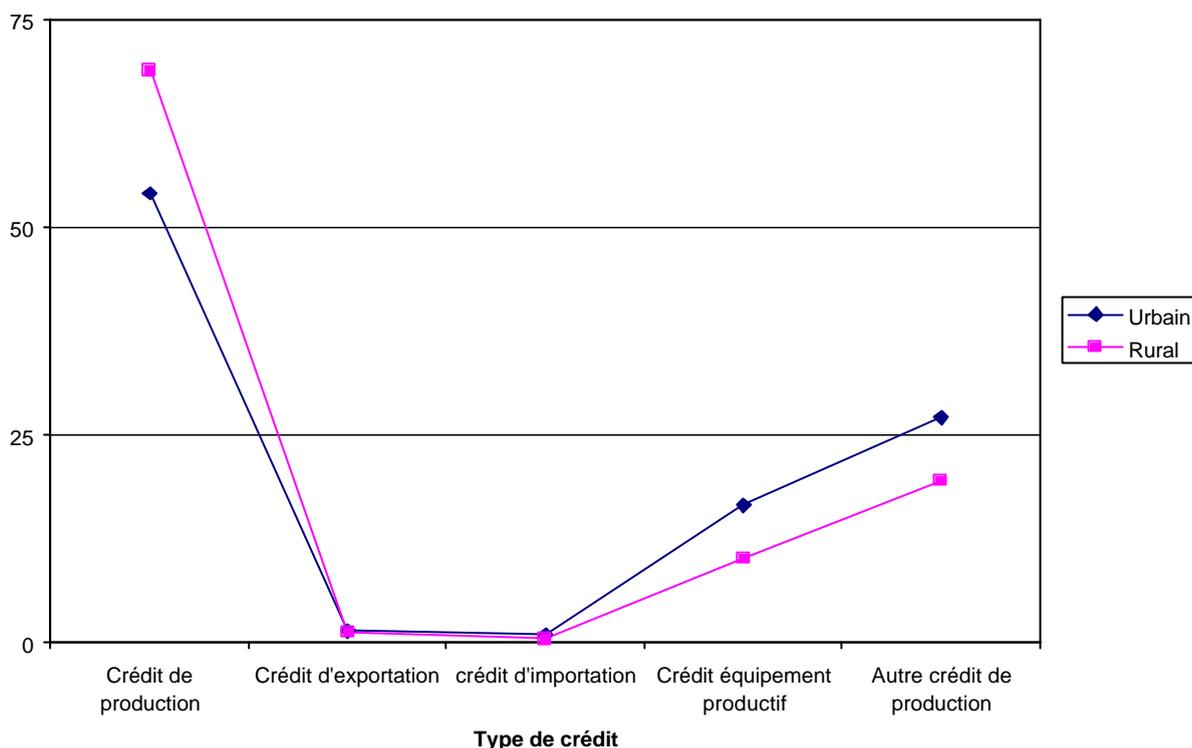
Tableau 5.2 :Raisons principales de refus de crédit (en %)

Régions		Garantie insuffisante	Nature de crédit	Manque d'appui	Autres	Ensemble
DOUALA		61,9	3,2	25,3	9,6	100,0
YAOUNDE		51,4	4,3	36,4	7,9	100,0
ADAMAOUA		44,3	0,0	51,0	4,6	100,0
CENTRE		51,4	2,4	35,8	10,4	100,0
EST		51,5	10,2	31,4	6,8	100,0
EXTREME-NORD		37,7	2,0	38,7	21,5	100,0
LITTORAL		36,6	15,4	32,7	15,3	100,0
NORD		41,0	2,1	33,6	23,2	100,0
NORD-OUEST		41,3	14,8	21,1	22,8	100,0
OUEST		72,0	1,3	26,6	0,1	100,0
SUD		19,5	0,0	61,0	19,5	100,0
SUD-OUEST		78,8	8,4	7,8	5,0	100,0
	Pauvres	58,1	1,7	27,4	12,8	100,0
Cameroun	Non pauvres	53,7	6,7	28,0	11,6	100,0
	Ensemble	54,7	5,5	27,9	11,9	100,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

L'examen des difficultés d'accès au crédit montre que parmi les principaux motifs de refus, le plus évoqué est, quel que soit le statut de pauvreté et dans toutes les régions (sauf au Sud), l'insuffisance des garanties offertes. Plus d'un ménage sur deux a cité ce motif. Ensuite, vient l'absence d'appui en terme de relations ou d'aval pour faciliter l'accès au crédit. La troisième raison sur la nature du crédit tient à la difficulté d'avoir un crédit lorsque ce dernier est destiné à l'investissement, principalement parce que les longs délais de remboursement accroissent les risques. Pour comprendre ces résultats, il importe de s'intéresser aux types de crédits dont les ménages ont bénéficié. Les crédits obtenus sont essentiellement des crédits de production pour créer des unités de production, d'achat d'équipements productifs et d'autres types d'investissement. Quel que soit le milieu de résidence considéré, le profil de la répartition des crédits selon le type reste globalement le même.

Graphique 5.1 : Pourcentage de ménages ayant obtenu un crédit par milieu selon le type du crédit



Le graphique 5.1 fait ressortir un profil d'accès au crédit comparable entre les milieux urbain et rural; on remarque cependant que le taux d'accès est meilleur en zone rurale pour les crédits de création d'unités de production, alors que les crédits d'équipement et autres crédits de production sont plus accessibles en milieu urbain.

Tableau 5.3 : Accessibilité au crédit et à l'épargne

REGIONS	CREDIT				EPARGNE			
	Demande %	% de ménages			% de ménages			
		Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	
DOUALA	10,5	0,0	10,4	9,7	33,9	61,3	59,1	
YAOUNDE	10,7	0,0	11,6	10,7	27,1	44,0	42,6	
ADAMAOUA	3,5	0,0	20,0	16,1	25,8	41,9	36,3	
CENTRE	4,7	0,0	14,1	10,1	18,4	32,7	27,7	
EST	3,1	0,0	2,7	2,6	19,0	22,1	21,2	
EXTREME-NORD	5,8	7,3	19,4	15,7	7,3	11,5	9,6	
LITTORAL	4,9	0,0	2,8	2,5	39,2	59,0	53,7	
NORD	11,0	15,0	14,3	14,5	10,6	17,5	15,1	
NORD-OUEST	9,9	17,8	14,1	15,5	59,4	71,4	66,1	
OUEST	12,5	7,0	11,7	10,4	17,4	28,5	25,1	
SUD	5,6	11,4	1,5	3,2	28,1	36,7	35,0	
SUD-OUEST	13,0	2,6	18,9	14,3	37,2	54,4	50,1	
	Urbain	10,3	7,7	12,7	12,1	30,0	52,0	49,3
Cameroun	Rural	7,8	9,0	13,6	12,2	25,7	33,2	30,2
	Ensemble	8,7	8,7	13,1	12,1	26,3	41,4	36,9

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Le taux moyen d'accès au crédit de 12,1% au niveau national cache des tendances bien différentes selon le niveau de vie. En général, les ménages non pauvres ont plus facilement accès aux crédits que les ménages pauvres. Dans les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud, on observe une tendance inverse. Ces régions sont sans doute celles qui bénéficient des initiatives ou programmes de soutien des activités génératrices de revenus en faveur des populations démunies. Sans distinction de niveau de vie, les trois régions du septentrion et les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest bénéficient des taux d'accès au crédit supérieurs à la moyenne nationale. Ces régions ont la particularité d'abriter de nombreux ONG et mouvements associatifs.

Le profil régional des demandes de crédit satisfaites n'est pas homogène selon les estimations fournies par l'ECAM II. La région du Nord-Ouest, identifiée comme celle accueillant la plus forte proportion de pauvres (52,5%) après l'Extrême-Nord, bénéficie des taux de crédits satisfaites les plus importants (17,8%) chez les pauvres. A l'opposé, les taux de demandes de crédit satisfaites de 16,1% dans l'Adamaoua et 15,7% dans l'Extrême-Nord sont imputables aux crédits majoritairement accordés aux non pauvres. Les difficultés d'accès au crédit qui sont très prononcées chez les pauvres sauf dans les régions du Nord, du Nord-Ouest et du Sud sont aggravées en ce qui concerne les pauvres de Douala, Yaoundé et des provinces du Centre, de l'Adamaoua, de l'Est et du Littoral.

L'étude de la source des crédits dont bénéficient les ménages permet d'éclairer davantage la question. Le crédit de création d'unités de production qui est de loin le plus important provient principalement des emprunts auprès des parents ou amis (18,6%), des tontines (18,0%), des COOPEC (14,3%), des mouvements associatifs (8,2%) et de certains commerçants (7,4%). Dans tous les cas, 64,0% de ménages s'endettent principalement auprès de structures informelles : tontines (25%), parents/amis (21,8%), associations (8,5%), commerçants (5,9%) et usuriers (1,6%). Seulement 18,4% de ménages s'endettent auprès des structures formelles clairement identifiées : COOPEC (11,9%), banques (3,1%) et ONG (3,4%).

5.2.2 Possession d'une épargne

Environ 37% des ménages ont déclaré posséder une épargne. Un ménage pauvre sur quatre dispose d'une épargne, contre 41,4% de ménages non pauvres. Un peu moins de la moitié des ménages résidant dans les milieux urbains ont déclaré avoir une épargne, contre un peu moins d'un ménage sur trois dans les milieux ruraux. Le milieu de résidence discrimine clairement les comportements entre ménages pauvres et non pauvres du point de vue de la propension à épargner.

La répartition régionale des ménages ayant déclaré avoir une épargne montre une plus forte proportion de ceux-ci dans les régions du Nord-Ouest (66,1%), de Douala (59,1%), du Littoral (53,7%), du Sud-Ouest (50,1%) et de Yaoundé (42,6%). La plus forte proportion de ménages disposant d'une épargne est donc constatée au Nord-Ouest qui a pourtant un taux de pauvreté de 52,5%. On note en outre qu'une bonne proportion (59,4%) de ménages pauvres de cette région ont déclaré disposer d'une épargne. Le comportement de ces ménages s'éloigne largement du comportement moyen observé aussi bien dans le groupe des pauvres que des non pauvres. A l'exception de cette région, c'est la propension des non pauvres à épargner qui explique les taux d'épargne régionaux. Par ailleurs, il est possible d'établir une segmentation des régions selon la proportion de ménages ayant déclaré avoir une épargne (PE) et le taux de pauvreté du ménage (TPM).

Tableau 5.4 : Segmentation des régions selon la PE et le TPM

Moyennes Nationales TPM (30,1%) – PE (36,9%)	PE "faible"	PE "moyen"	PE "fort"
TPM "fort"	Centre (35,3% - 27,7%) Extrême-Nord (46,0% - 9,6%) Nord (36,9% - 15,1%)	Adamaoua (34,9% - 36,3%)	Nord-Ouest (43,9% - 66,1%)
TPM "moyen"	Ouest (30,4% - 25,1%) Est (34,6% - 21,2%)	-	Littoral (26,5% - 53,7%)
TPM "faible"	-	Sud (19,4% - 35,0%)	Douala (8,2% - 59,1%) Yaoundé (8,0% - 42,6%) Sud-Ouest (25,4% - 50,1%)

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

Cette matrice classe les régions selon un rayon de 15% des valeurs moyennes. Elle indique que le statut de pauvreté du ménage ne permet pas à priori une discrimination selon la propension des ménages à épargner. En effet, es régions dont une forte proportion de ménages ont déclaré disposer d'une épargne se retrouvent aussi bien dans les zones identifiées comme très pauvres (Nord-Ouest), pauvres (Littoral) et non pauvres (Douala, Yaoundé et Sud-Ouest). Par rapport à ce critère, aucune région n'a le profil moyen. L'accès au crédit est par conséquent un potentiel, mais qui ne suffit pas à lui tout seul pour impulser le relèvement du niveau de vie.

5.3 Pauvreté et gouvernance

Les questions de bonne gouvernance sont aujourd'hui intégrées dans les préoccupations de gestion économique comme facteurs pouvant améliorer les performances économiques à travers la décentralisation, la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion des ressources publiques. En saisissant la proportion des ménages ayant eu à payer involontairement des frais non réglementaires dans les services de l'éducation et de la santé, et volontairement dans le cadre des contrôles routiers de police, on a estimé la proportion des ménages victimes et acteurs de la corruption dans le cadre de ces services.

Il s'agit des taux bruts de corruption, dans la mesure où tous les ménages sont pris en compte dans le calcul, y compris ceux qui ne seraient pas concernés par les services en question. Les données d'enquête ne permettent pas de se restreindre aux ménages usagers de tous les services concernés. Comme il peut être utile de comparer les taux pour les différents services, il est préférable de les calculer sur les mêmes bases, c'est-à-dire sans se restreindre aux ménages usagers seulement.

Tableau 5.5 : Pourcentage de ménages victimes et acteurs de la corruption selon le niveau de vie

REGIONS	VICTIMES						ACTEURS			
	EDUCATION			SANTÉ			Pauvre	Non pauvre	Ensemble	
	Pauvre	Non pauvre	Ensemble	Pauvre	Non pauvre	Ensemble				
DOUALA	29,1	27,0	27,2	45,6	48,6	48,4	23,1	21,5	21,7	
YAOUNDE	28,1	22,8	23,2	22,8	23,5	23,5	6,9	16,1	15,3	
ADAMAOUA	4,2	9,3	7,5	18,4	19,4	19,1	18,1	17,7	17,9	
CENTRE	26,8	25,6	26,0	34,1	32,0	32,7	33,7	27,6	29,7	
EST	9,5	9,2	9,3	14,0	17,7	16,6	6,3	11,8	10,0	
EXTREME-NORD	3,3	2,8	3,0	6,2	7,6	6,9	9,7	10,5	10,1	
LITTORAL	13,9	18,2	17,0	11,3	21,6	18,9	5,9	11,3	9,9	
NORD	5,0	5,2	5,1	10,0	9,6	9,7	8,8	8,3	8,5	
NORD-OUEST	4,9	11,7	8,7	4,4	14,8	10,3	6,8	15,9	11,9	
OUEST	23,7	22,8	23,1	33,7	34,9	34,5	34,1	23,5	26,7	
SUD	16,5	14,1	14,6	9,8	13,8	13,0	15,4	20,6	19,6	
SUD-OUEST	22,3	13,5	15,7	17,1	18,9	18,4	35,7	23,9	26,9	
	Urbain	23,5	22,9	22,9	26,4	31,2	30,6	13,7	17,5	17,0
Cameroun	Rural	10,0	10,9	10,5	13,5	17,7	16,0	16,9	18,0	17,6
	Ensemble	11,9	16,1	14,9	15,3	23,6	21,1	16,4	17,8	17,4

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

La proportion des ménages victimes de la corruption semble importante. Il faut néanmoins signaler que la notion de corruption concerne également des dons en nature involontairement offerts. Globalement, les services de santé sont plus atteints que les services de l'éducation ; on peut attribuer cela à la fréquence de la consommation des différents produits de l'éducation et de la santé. Environ un ménage sur cinq se plaint de la corruption dans les services de santé, contre 15% pour les services de l'éducation. Le phénomène est plus présent en ville qu'en zone rurale où l'approvisionnement forcé des enseignants ou des personnels de santé en vivres ou la culture de leur parcelle de terre sans contrepartie a été pris en compte ; lorsqu'on passe du milieu rural à la zone urbaine, les taux doublent. Les non pauvres sont plus victimes que les pauvres ; cette situation reflèterait à la fois, leur plus grand nombre à consommer ces services et leur capacité financière leur permettant de céder plus souvent à la pression des agents véreux qui les harcèlent.

La proportion des ménages acteurs de la corruption est globalement comparable à celle des victimes. Sur 100 ménages, 17 affirment avoir eu à donner volontairement des dons aux agents de maintien de l'ordre chargés des contrôles routiers pour échapper à un défaut de pièces légales non disponibles. Au niveau national, les pauvres et les non pauvres y participent à des niveaux comparables. Suivant les régions et le statut de pauvreté, on distingue deux différents groupes ; le groupe dans lequel les ménages pauvres sont les acteurs principaux de la corruption se compose de Douala, Adamaoua, Centre, Nord, Ouest et Sud-Ouest ; les six autres régions font partie du second groupe. L'anticipation des pauvres dans le premier groupe de régions doit correspondre aux sollicitations pressantes des agents de maintien de l'ordre, en ce sens que la pratique de la corruption finit par ne plus permettre de distinguer entre « usagers en règle » et « usagers en infraction ». Bien que l'adage « pas de corrompus sans corrupteurs » soit vérifié, ces déclarations restent subjectives.

Pour apprécier davantage ce phénomène et reconsidérer les déclarations des ménages pas toujours vérifiables, il leur a été demandé de citer la première raison pour laquelle ils ne sont pas satisfaits des prestations de ces mêmes services d'éducation et de santé. Répondant à la question pour les services de l'éducation, la mauvaise qualité des prestations, l'éloignement des structures, le manque d'équipements appropriés, les coûts des services et l'accessibilité physique ont été dans cet ordre cités comme raisons principales, laissant en dernière position le monnayage des services dont se plaint 4,1% de ménages. Dans trois régions d'enquête sur douze, cette raison n'a presque pas retenu l'attention des ménages pauvres, et dans une région sur douze, elle n'a été retenue ni par les pauvres, ni par les non pauvres.

Le tableau suivant révèle que le niveau d'insatisfaction qui varie selon le milieu de résidence semble ne dépendre véritablement du niveau de vie que dans certaines régions.

Tableau 5.6 : Raisons d'insatisfaction des usagers des services d'éducation

Principales raisons	Qualité			Trop éloigné			Manque équipement			monnayage			
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	
DOUALA	69,1	56,7	58,0	3,9	12,5	11,6	8,3	7,9	8,0	14,0	17,8	17,4	
YAOUNDE	64,1	51,4	52,8	0,0	5,0	4,5	9,8	12,0	11,7	13,8	15,6	15,4	
ADAMAOUA	24,3	23,3	23,7	29,2	10,7	17,3	15,8	41,2	32,2	0,0	0,3	0,2	
CENTRE	23,2	22,9	23,0	18,6	27,8	23,9	46,8	40,4	43,1	3,4	1,6	2,4	
EST	10,0	27,0	21,4	47,1	36,3	39,9	18,8	22,1	21,0	0,5	5,2	3,6	
EXTREME-NORD	24,7	25,2	24,9	34,2	26,9	31,4	36,0	36,2	36,1	0,1	0,6	0,3	
LITTORAL	43,3	47,4	46,2	26,2	20,0	21,8	14,6	12,4	13,0	2,6	11,8	9,1	
NORD	19,6	19,5	19,5	29,3	27,6	28,2	36,4	37,5	37,1	0,0	0,0	0,0	
NORD-OUEST	53,5	43,4	48,2	19,4	20,8	20,1	9,0	14,5	11,9	2,0	3,3	2,7	
OUEST	49,0	44,5	46,0	15,3	14,8	14,9	20,1	29,7	26,6	2,0	1,0	1,4	
SUD	37,6	38,4	38,2	12,8	6,0	7,6	44,6	25,9	30,3	0,0	1,9	1,4	
SUD-OUEST	19,1	41,5	35,0	44,6	33,5	36,7	5,8	7,1	6,7	0,3	4,6	3,4	
	Urbain	53,2	51,5	51,7	12,2	11,8	11,9	14,3	12,3	12,6	7,9	13,6	12,9
Cameroun	Rural	31,5	30,7	31,0	28,2	25,3	26,6	24,4	28,3	26,6	1,0	0,8	0,9
	Ensemble	33,6	38,2	36,6	26,7	20,4	22,6	23,4	22,5	22,9	1,6	5,4	4,1

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI

La qualité des prestations est beaucoup décriée en zone urbaine où plus d'un ménage sur deux estime qu'elle est mauvaise. L'éloignement des établissements est beaucoup ressenti en milieu rural où plus d'un ménage pauvre sur quatre en souffre. De même, les établissements ruraux seraient plus défavorisés par rapport aux équipements appropriés si l'on en juge par le fait que deux fois plus de ménages ruraux s'en plaignent par rapport aux ménages urbains.

Le monnayage des services est un phénomène beaucoup plus urbain que rural; la proportion des ménages qui s'en plaignent est 8 à 17 fois plus importante en ville qu'en campagne selon qu'on est pauvre ou non pauvre. Selon les régions, les ménages de Douala et de Yaoundé se plaignent du monnayage des services plus que ceux des autres régions. Ceci confirme le fait que le phénomène de monnayage des services serait étroitement lié au niveau de vie pour, rappelons-le, des raisons liées à la capacité financière de règlement.

CHAPITRE 6. ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE

6.1 Pauvreté subjective

Les approches de mesure du phénomène de la pauvreté sont variées et aussi complexes que le phénomène lui-même. Parmi ces approches, celles visant l'appréhension de la pauvreté subjective partent de l'appréciation que les pauvres donnent au contenu du phénomène. Le caractère subjectif de la pauvreté relève avant tout de la constante notion de relativité que le phénomène renferme. On est pauvre par rapport aux autres membres de sa société, à la période que l'on vit, aux normes définies ailleurs et par d'autres, c'est-à-dire par rapport à un critère qui n'est stable ni dans l'espace, ni dans le temps.

Le processus d'une gestion économique concertée au Cameroun semble de plus en plus irréversible. Le partenariat entre l'Etat, le secteur privé et la société civile se renforce dans des cadres de concertation formels ne se limitant plus seulement à l'introduction de quelques experts de ces secteurs dans les délégations camerounaises au cours des négociations avec les institutions de Bretton Woods. Parmi ces cadres de concertation, le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CISP) présidé par le Premier ministre Chef du Gouvernement, réunit le Gouvernement, les principaux opérateurs économiques, les dirigeants des chambres consulaires, des groupements socioprofessionnels et des principaux syndicats pour la promotion d'une gestion concertée. Le Comité de Compétitivité créé en 1997 réunit le Gouvernement et le secteur privé désormais reconnu comme le moteur de la croissance pour identifier les obstacles à la compétitivité, proposer les mesures visant à réduire les coûts des transactions et suivre leur mise en œuvre.

Dans le cadre du programme économique en cours, le processus participatif visant à consulter les populations à la base pour identifier avec elles les causes et les déterminants de la pauvreté, et rechercher les solutions idoines pour son éradication, vise à impliquer les pauvres à cette recherche. Les consultations participatives d'avril 2000 et de janvier 2002 ont ouvert des tribunes permettant aux populations de donner leur perception de la pauvreté et de ses causes, et de proposer des actions permettant de la réduire. L'ECAM II a fourni l'occasion de revenir sur quelques aspects de la perception et des solutions, sans pouvoir rentrer dans les détails qui auraient nécessité des questions ouvertes très longues à traiter. Invités à choisir les trois principales causes de la pauvreté sur les 8 les plus citées lors des consultations participatives d'avril 2000, et à citer les trois actions prioritaires qui permettraient d'améliorer leurs conditions de vie sur les 12 actions les plus citées lors des mêmes consultations, les chefs de ménage ont donné leurs réactions ci-après résumées.

6.2 Perception des causes de la pauvreté

Selon les déclarations des chefs de ménage, la première cause de la pauvreté serait le manque d'emplois. Plus de 4 chefs de ménages sur 10 estiment que cette cause vient en tête. Cette cause semble d'autant plus importante que les chefs de ménages qui ont choisi d'autres causes comme première ont retenu majoritairement la baisse ou insuffisance des revenus (16,8%) ou l'absence des infrastructures routières (11%). Ceci peut s'interpréter pour la baisse ou insuffisance de revenus comme le sous-emploi, et pour l'absence des infrastructures routières comme une cause empêchant de créer son propre emploi ou d'écouler sa production. Cette tendance d'ensemble est plus proche de celle des non pauvres que de celle des pauvres.

Tableau 6.1 : Répartition des ménages selon les principales causes de la pauvreté par niveau de vie (en %)

Causes de la pauvreté	première cause			deuxième cause			troisième cause		
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
1. absence d'emploi	35,5	48,4	44,5	12,7	13,9	13,5	12,5	10,7	11,3
2. faible niveau d'instruction	7,7	5,4	6,1	12,5	11,1	11,6	10,1	8,7	9,1
3. absence de troupeau	4,1	1,8	2,5	4,9	1,9	2,8	3,5	2,1	2,5
4. absence de la terre	6,9	3,4	4,5	6,4	5,2	5,6	4,3	3,3	3,6
5. absence de route	15,7	9,0	11,0	11,0	9,4	9,9	11,4	9,3	9,9
6. paresse ou sorcellerie	3,8	4,8	4,5	7,6	7,6	7,6	7,2	7,7	7,5
7. Corruption / mauvaise gestion	4,3	7,5	6,6	13,8	23,0	20,3	16,4	21,5	19,9
8. baisse/insuffisance de revenus	18,5	16,1	16,8	23,8	22,3	22,7	25,4	28,7	27,7
9. autres causes	3,4	3,5	3,5	7,2	5,6	6,1	9,1	8,0	8,3
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI.

Selon le niveau de vie, les priorités des pauvres et des non pauvres diffèrent quelque peu. Chez les ménages pauvres, 35,5% attribuent d'abord leur pauvreté à l'absence d'emploi, 18,5% à la baisse ou insuffisance de revenus et 15,7% à l'absence des routes ; cette dernière proportion est deux fois plus importante chez eux que chez les non pauvres. Près de 8% de pauvres estiment que leur faible niveau d'instruction explique leur situation. L'absence de troupeau et le manque de terre sont cités chez les pauvres respectivement 2,3 et 2 fois plus que chez les non pauvres.

La deuxième cause déclarée de la pauvreté relèverait probablement de la baisse ou insuffisance des revenus, suivie par la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques ; 43% de ménages ont considéré ces deux causes comme figurant au deuxième rang. Par rapport au statut de pauvreté, les non pauvres citent la corruption avant la baisse ou insuffisance des revenus, contrairement aux pauvres pour qui la baisse des revenus vient largement avant la corruption.

S'agissant de la troisième cause, 47,6% de ménages penchent dans l'ordre pour la baisse ou insuffisance de revenus et la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques. Il convient de signaler que ces perceptions ne semblent pas fondamentalement différentes en fonction du niveau de vie, sauf en ce qui concerne l'absence du troupeau et la corruption ; alors que le manque de troupeau semble affecter beaucoup plus les pauvres, la corruption serait un handicap plus contraignant pour le relèvement du niveau de vie des ménages non pauvres.

En résumé, les difficultés des ménages selon leurs propres déclarations, proviennent principalement du manque des emplois, de la baisse ou insuffisance des revenus³⁰ et de la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques. Toutefois et sans distinction du statut de pauvreté du ménage, le faible niveau d'instruction et les problèmes d'enclavement affectent également le niveau de vie des ménages. L'importance du différentiel entre pauvres et non pauvres concernant la cause du manque de troupeau, et le peu de ménages qui retiennent cette cause montre qu'il s'agit d'une raison qui discrimine bien selon le statut de pauvreté, mais qui est localisée dans les régions où l'on pratique l'élevage.

³⁰ Les déclarations relatives à la baisse ou insuffisance de revenus sont liées aux baisses des salaires et des cours des produits de base comparativement à la période où ces éléments étaient particulièrement rémunérateurs ; voir chapitre 1

6.3 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie

Tableau 6.2 : Répartition des ménages selon les principales actions d'amélioration des conditions de vie (en %)

Actions d'amélioration des conditions de vie des ménages	première action			deuxième action			troisième action		
	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total	Pauvre	Non pauvre	Total
1. créer des emplois	31,6	45,2	41,1	10,9	10,1	10,3	7,7	6,1	6,6
2. faciliter l'accès à l'instruction	8,7	6,2	6,9	11,7	11,5	11,6	9,9	7,1	7,9
3. bitumer les routes	19,5	11,5	13,9	12,2	11,2	11,5	9,4	7,6	8,1
4. faciliter accès aux soins médicaux	7,1	5,8	6,2	15,3	13,4	14,0	12,1	12,3	12,2
5. faciliter l'accès aux logements	1,8	1,0	1,2	1,6	1,4	1,5	0,7	1,6	1,3
6. construire des points d'eau	6,7	4,6	5,2	9,5	6,5	7,4	7,9	5,7	6,4
7. lutter contre la corruption	2,3	4,1	3,6	7,4	13,4	11,6	6,8	10,7	9,5
8. assurer sécurité des personnes et biens	1,0	0,9	1,0	2,4	2,6	2,6	3,4	4,3	4,0
9. garantir les prix des produits agricoles	7,9	5,2	6,0	13,1	10,3	11,1	15,7	12,4	13,4
10. meilleure répartition des richesses	2,0	2,0	2,0	4,1	4,9	4,7	8,2	10,7	10,0
11. revaloriser les salaires	1,7	5,5	4,3	2,7	6,7	5,5	3,6	9,8	7,9
12. faciliter l'accès au crédit	6,6	4,8	5,3	4,8	4,8	4,8	8,8	7,4	7,8
13. autres actions	3,1	3,2	3,2	4,3	3,2	3,5	5,7	4,5	4,8
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II, DSCN/MINEFI.

Les ménages estiment que la première solution au problème de la pauvreté réside dans la création des emplois. Ensuite devraient intervenir comme deuxième et troisième actions, la facilitation de l'accès aux soins de santé et aux médicaments, et la garantie des justes prix **aux** produits agricoles.

Ces tendances cachent cependant des aspirations profondément différentes entre les pauvres et les non pauvres. Par rapport aux ménages non pauvres, les ménages pauvres réclament plus un meilleur état des routes, la construction des points d'eau, les justes prix des produits agricoles et dans une certaine mesure l'accès au crédit et aux services sociaux de base (santé et éducation). Les priorités particulières des ménages non pauvres concernent la revalorisation des salaires³¹ et la lutte contre la corruption.

Il reste à savoir ce qu'on peut tirer de ces déclarations. En s'intéressant aux actions ayant retenu l'attention d'au moins 11% des ménages, la grande leçon à tirer de la perception des ménages c'est que toute politique de réduction de la pauvreté doit nécessairement entreprendre des actions de création des emplois, de désenclavement, de la protection des prix des produits agricoles, de la facilitation d'accès à l'éducation et aux soins de santé et à la lutte contre la corruption.

Quant aux bénéficiaires des actions dans ce cadre, les catégories les plus concernées par rapport au désenclavement devraient privilégier deux catégories de personnes ; les fournisseurs des produits d'exportation et les producteurs de cultures vivrières afin qu'ils accroissent leurs revenus et jouent pleinement leur rôle dans la promotion de la croissance économique.

³¹ Bien que la revalorisation des salaires soit un élément pour redynamiser la croissance voir consommation finale privée au tableau 1.3, les salariés les plus concernés dans une politique de réduction de la pauvreté sont ceux qui touchent de très bas salaires, à rechercher notamment parmi les dépendants agricoles informels où l'incidence de pauvreté atteint 54,2%.

CHAPITRE 7. EVOLUTION DE LA PAUVRETE ENTRE 1996 ET 2001

Les différentes mesures de politique économique prises depuis 1996, notamment celles adoptées pour davantage stabiliser les équilibres macro-économiques et consolider la croissance dans le cadre du programme économique triennal (1997 – 2000) appuyé par la FASR du FMI ont eu des impacts positifs ou négatifs selon les cas. Au cours des cinq dernières années, les fruits de la croissance économique retrouvée devraient profiter à toutes les couches de la population et en particulier aux plus pauvres. Dans ce contexte, l'étude de l'évolution de la pauvreté et des inégalités au cours de ces dernières années revêt un intérêt particulier dans la mesure où il s'agit en réalité d'une évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre en terme de réduction de la pauvreté.

Les deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées au niveau national en 1996 et en 2001 ne sont pas directement comparables. Pour rendre comparables les données de ces deux opérations, un important travail d'harmonisation des données³² et des concepts servant au calcul des indicateurs utilisés a été réalisé. Une fois ces éléments de comparaison stabilisés, les analyses ont été orientées essentiellement vers une meilleure compréhension et interprétation des phénomènes i) de l'évolution des revenus, ii) de la dominance, iii) de la décomposition de la modification des indicateurs de la pauvreté entre effets de croissance et de redistribution, et iv) des inégalités.

7.1 Evolution des revenus et des indicateurs de la pauvreté monétaire

7.1.1 Evolution des revenus des ménages

Dans l'ensemble, les revenus moyens estimés par les dépenses par équivalent adulte ont connu une augmentation de 14,8% en cinq ans, soit en moyenne une progression annuelle d'environ 3%. Globalement, les dépenses par tête des ménages ont cru pendant cette période plus vite que la richesse nationale mesurée par la croissance économique réelle par tête qui pendant la période concernée a connu une augmentation annuelle moyenne de 1,57%. La croissance économique reste donc fragile et la consommation des ménages partiellement soutenue par cette dernière pèserait encore sur l'épargne. De manière générale, les ménages ont profité de la croissance économique du pays pendant les cinq dernières années. Pendant cette période quinquennale sous revue, les ménages urbains ont connu un accroissement annuel moyen de leurs dépenses par équivalent adulte de 4,1% contre 1,7% chez les ménages ruraux. La croissance économique n'a donc pas bénéficié de la même façon à toutes les couches de la population.

³² Pour plus de détails sur les travaux d'harmonisation des deux enquêtes, consulter le document intitulé « Evolution de la pauvreté entre 1996 et 2001 ; INS - décembre 2002 ».

Tableau 7.1 Indicateurs de revenus et de croissance entre 1996 et 2001

	1996	2001
ENQUETES		
Dépenses moyennes par équivalent adulte en FCFA	310.494	356.315
Dépenses moyennes par tête en FCFA	246.293	282.765
COMPTES NATIONAUX		
PIB réel par tête (1995/96 et 2000/01) en FCFA	270.161	291.421
Consommation finale réelle des ménages par tête en FCFA	224.802	243.377
Taux de croissance annuelle par tête (2001/1996)		
PIB réel	1,57	
Consommation finale réelle des ménages	1,65	
Dépense par équivalent adulte (ECAM I et ECAM II)	2,96	
Dépense par tête (ECAM I et ECAM II)	2,96	

Sources : ECAM I ; ECAM II ; COMPTES NATIONAUX ; DSCN/MINEFI

Les éléments définitivement retenus ou exclus de l'indicateur du niveau de vie sont susceptibles d'avoir une influence sur les résultats. Dans ce sens, l'exclusion du loyer dont l'importance dans les dépenses des ménages urbains est avérée peut **avoir réduit** l'importance de la différence du profil entre la ville et la campagne.

7.1.2 Evolution des indicateurs de pauvreté monétaire

Les modifications des taux de pauvreté, de l'intensité et de la sévérité entre les deux dates permettent d'apprécier l'évolution du phénomène sur le plan monétaire. Le recul global de la pauvreté que traduit la baisse de 13,1 points de son taux est plus accentué en zone urbaine qu'en zone rurale : ce recul est de 19,3 points en ville contre 9,7 points en zone rurale.

Tableau 7.2 Evolution des indicateurs de la pauvreté monétaire entre 1996 et 2001

Indicateurs	Milieu	1996	2001	Variations
P0=incidence	Urbain	41,4	22,1	- 19,3
	Rural	59,6	49,9	- 9,7
	Cameroun	53,3	40,2	- 13,1
P1=intensité	Urbain	14,7	6,3	- 8,4
	Rural	21,5	18,3	- 3,2
	Cameroun	19,1	14,1	- 5,0
P2=sévérité	Urbain	6,9	2,7	- 4,2
	Rural	10,1	9,3	- 0,8
	Cameroun	9,0	7,0	- 2,0

Sources : ECAM I et ECAM II; DSCN/MINEFI.

L'intensité ou la profondeur de la pauvreté qui renseigne sur le gap entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté a lui aussi connu une baisse, passant de 19,1% à 14,1% ; en 1996, les personnes pauvres avaient besoin d'un surplus de revenus correspondant à 19,1% du montant du seuil de pauvreté pour sortir de leur situation de pauvreté, contre 14,1% en 2001. En nominal, cela représente un déficit annuel de revenu par équivalent adulte de 35.429 FCFA en 1996 contre 26.154 FCFA en 2001. Globalement, le déficit de revenu des pauvres s'est ainsi réduit de 26,2% en cinq ans ; et c'est en milieu urbain que la réduction du gap de revenus par rapport au seuil de pauvreté est la plus forte.

Au sein de la population des pauvres, le phénomène de pauvreté est moins sévère en 2001 par rapport à 1996, à la suite de la réduction des inégalités entre pauvres. Les revenus des pauvres sont moins dispersés par rapport au seuil de pauvreté en 2001 qu'en 1996. L'indicateur de cette dispersion qui est la sévérité de la pauvreté est passé de 9,0% en 1996 à 7,0% en 2001. C'est également dans le milieu urbain que la réduction des inégalités entre pauvres a été la plus forte.

Entre 1996 et 2001, le profil géographique de la pauvreté n'a pas changé. En effet, par rapport à l'incidence de la pauvreté, les zones agro écologiques ont le même classement en 2001 qu'en 1996. Il est important de relever que la pauvreté a reculé dans toutes les zones sauf dans la zone rurale savane où elle s'est même un peu aggravée. Les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé ont enregistré les plus grandes baisses, passant de 37,3% et 49,0% en 1996 à 18,5% et 18,3% en 2001 respectivement.

7.2 Analyse de la dominance.

L'analyse de la dominance permet de répondre à la question de savoir si le recul de la pauvreté monétaire constaté entre 1996 et 2001, dépend des hypothèses faites pour le calcul et du choix du niveau du seuil de pauvreté. Autrement dit, si l'on s'affranchit de la contrainte du choix d'un seuil de pauvreté, aboutira-t-on aux mêmes résultats ?

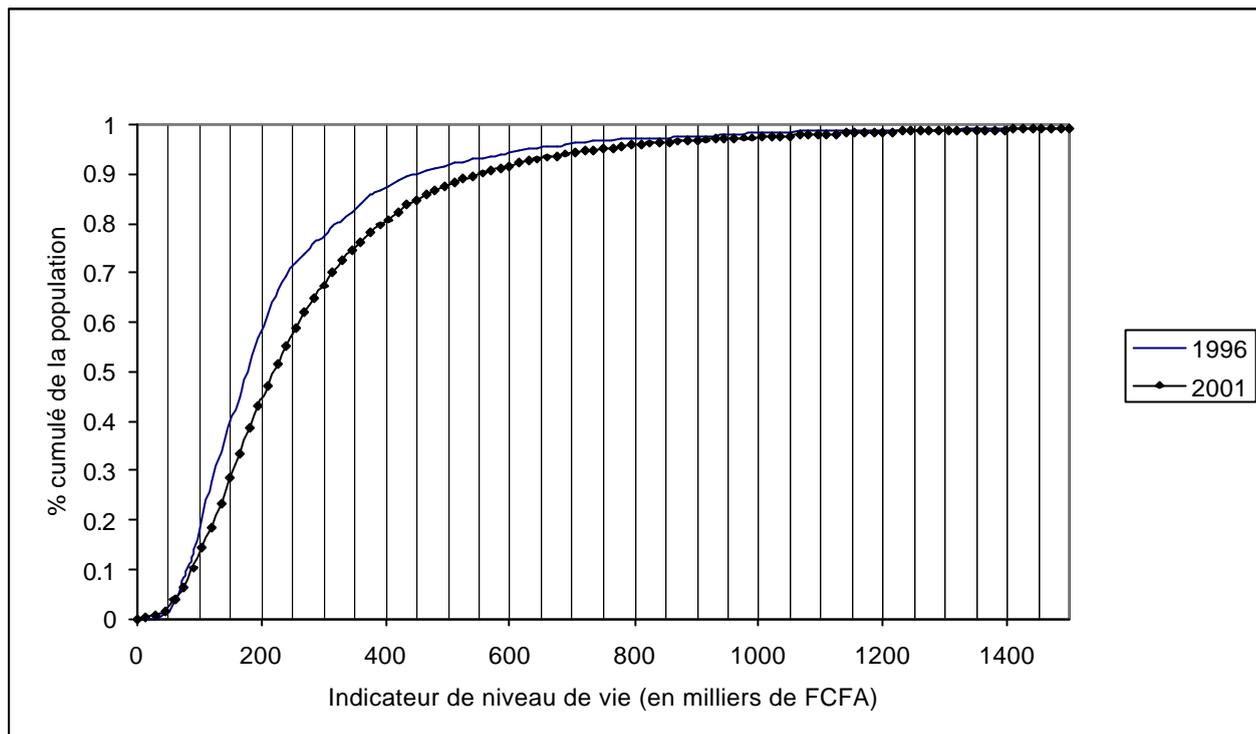
L'analyse consiste à examiner les fonctions de répartition des revenus des ménages en 1996 et en 2001 tracées dans le même repère. Chaque courbe est obtenue en portant en abscisse les revenus, et en ordonnée la proportion de personnes ayant un niveau de revenu inférieur à celui-ci. En situant un seuil de pauvreté quelconque en abscisse, on lit en ordonnée l'incidence de la pauvreté correspondant à ce seuil.

Les graphiques ci-dessous présentés montrent qu'à partir d'un niveau raisonnable de 90.000 francs CFA par an et par équivalent adulte, la distribution des revenus de 2001 domine³³ celle de 1996. Autrement dit, quel que soit le seuil de pauvreté que l'on considère à partir de ce niveau minimum, la pauvreté est toujours moins élevée en 2001 qu'en 1996. Le niveau minimum de revenus moyens de 90.000 FCFA est dicté par les courbes d'incidence comme on le verra dans la suite (niveau à partir duquel certaines courbes se coupent). Ce niveau est jugé raisonnable car il correspond à 250 FCFA par jour et un seuil égal ou inférieur à ce montant n'est pas raisonnable.

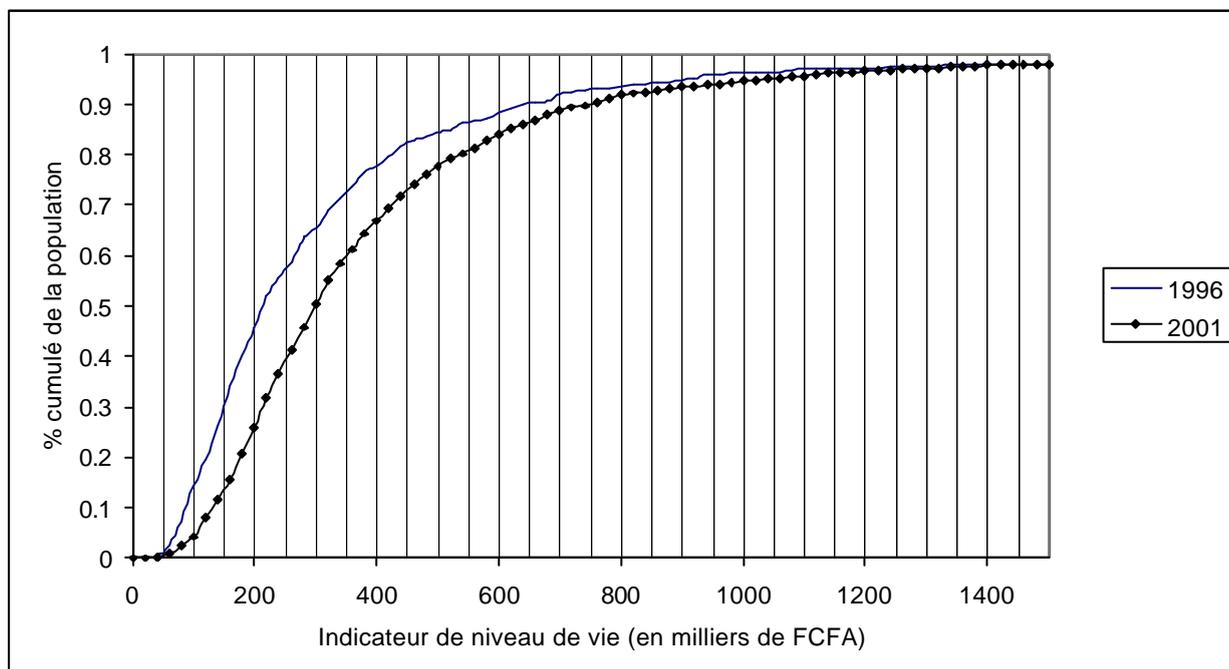
Les différentes courbes tracées, l'ont été en prenant en compte le niveau global des revenus sur le territoire national et certains groupes jugés pertinents pour l'analyse. Ont ainsi été pris en compte : le sexe des chefs de ménages, la situation d'activité, les zones agro écologiques et le milieu de résidence. Dans la presque totalité des cas, la courbe de distribution des revenus de 2001 domine celle de 1996. Le recul de la pauvreté entre 1996 et 2001 est donc un résultat robuste qui n'est pas lié au choix du seuil de pauvreté calculé. Les graphiques 7.1, 7.2 et 7.3 permettent d'illustrer les cas du territoire national et des zones urbaine et rurale.

³³ Soit A et B deux répartitions de revenu. On dit que A domine B si A est plus égalitaire que B. On distingue ainsi la dominance stochastique (dominance au premier ordre et deuxième ordre), et la dominance au sens de Lorenz. Au premier ordre A domine B si $\forall x, F_a(x) \leq F_b(x)$. Si les fonctions de répartition se croisent en un point quelconque la dominance au premier ordre n'est plus valable. On peut alors utiliser la dominance au second ordre : on compare les aires en dessous de chaque fonction de répartition ; A domine B au sens de Lorenz si la courbe de Lorenz associée à A ne se situe nulle part au-dessus de celle de B.

Graphique 7.1 Evolution de la distribution des revenus au Cameroun entre 1996 et 2001



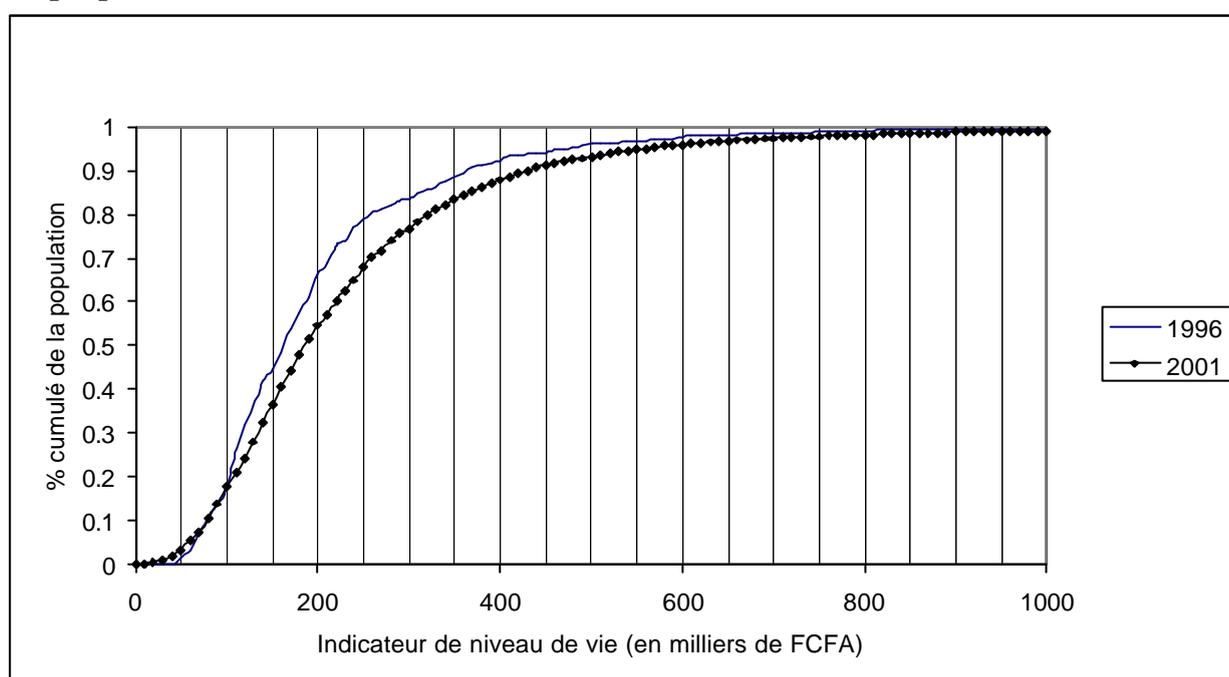
Graphique 7.2 Evolution de la distribution des revenus en milieu urbain entre 1996 et 2001



L'examen des graphiques des milieux urbain et rural montre qu'en milieu urbain, la pauvreté est toujours plus forte en 1996 quel que soit le seuil retenu, alors qu'en milieu rural, c'est à partir d'un seuil raisonnable d'environ 90.000 francs par an et par équivalent adulte que ce résultat est valable. Ce seuil minimum (graphique 7.3) qui correspond à un revenu de moins de 8.000 francs CFA par mois et par équivalent adulte semble³⁴ indiquer que l'extrême pauvreté touche plus de personnes en milieu rural en 2001 qu'en 1996.

Ce comportement en début des courbes en milieu rural peut également s'expliquer par la faiblesse de la taille de l'échantillon en milieu rural en 1996. Cette partie de la courbe où 1996 domine 2001 est tracée pour 0 à 20% d'individus, ce qui n'est pas grand chose lorsqu'on connaît la taille de l'échantillon des ménages ruraux (628 ménages) en 1996. Il y aurait donc un problème de représentativité à ce niveau, ce qui rend difficile toute interprétation de cette partie de la courbe.

Graphique 7.3 Evolution de la distribution des revenus en milieu rural entre 1996 et 2001



7.3 Décomposition de la variation des indicateurs de pauvreté.

L'évolution de la pauvreté entre deux dates dans un pays est la résultante d'un ensemble de mesures de politiques économiques et sociales mises en œuvre par les autorités. Ces mesures concernent la période prise en compte dans l'évolution, mais également celles adoptées et mises en œuvre avant cette période. Les deux éléments fédérateurs résumant les effets de ces mesures et auxquels on impute généralement l'évolution de la pauvreté sont : la croissance économique et les modifications dans la distribution des revenus. A titre d'illustration, une augmentation du niveau de vie des individus d'un même montant de revenus, toutes choses égales par ailleurs, augmenterait le niveau de vie moyen et diminuerait la pauvreté en laissant inchangées les inégalités (effet de croissance). De même, un transfert de revenus réels des non pauvres aux pauvres, toutes choses égales par ailleurs, réduirait les inégalités et diminuerait la pauvreté (effet de redistribution).

³⁴ Il est important de nuancer le jugement car il peut s'agir d'un résultat dépendant des choix méthodologiques retenus

Ainsi, dans un contexte où la pauvreté a une forte ampleur et où la lutte pour sa réduction est au cœur des politiques de développement, il faut se poser la question de savoir dans quelle mesure la croissance est profitable aux plus pauvres et chiffrer sa contribution en terme de réduction de la pauvreté.

L'approche méthodologique utilisée pour décomposer la modification de la pauvreté entre effets de croissance et de redistribution est celle proposée par Ravallion et Datt en 1990 et reprise par Ravallion et Huppi (1991). La décomposition de la modification de la pauvreté est présentée sous la forme de la somme de trois composantes, à savoir :

- La contribution de la croissance mesurée par la modification de la pauvreté qui aurait été observée si la redistribution représentée par la courbe de Lorenz n'avait pas changé ;
- La contribution de la redistribution mesurée par la modification qui aurait été observée si la moyenne des niveaux de vie n'avait pas changé ;
- Le résidu qui représente l'élément de la modification qui n'est attribué ni à l'effet de croissance ni à celui de redistribution.

Tableau 7.3 Décomposition des variations des indicateurs de la pauvreté.

Indicateurs	Milieu	Variation totale	Effets de croissance	Effets de redistribution	Résidus
P0	Urbain	-18,1	-11,5	-6,2	-0,4
	Rural	-11,1	-11,1	-0,9	1,0
	Cameroun	-13,4	-11,1	-2,8	0,5
P1	Urbain	-8,5	-5,7	-3,7	0,8
	Rural	-3,3	-5,7	2,0	0,4
	Cameroun	-5,1	-5,8	0,2	0,6
P2	Urbain	-4,6	-3,2	-2,1	0,7
	Rural	-0,9	-3,3	2,3	0,0
	Cameroun	-2,2	-3,3	0,9	0,2

Sources : ECAM I et ECAM II; DSCN/MINEFI.

Les résultats obtenus et présentés dans le tableau ci-dessus montrent que, quel que soit l'indicateur examiné, le recul de la pauvreté est beaucoup plus imputable à la croissance qu'à la redistribution des revenus. La redistribution n'a contribué ni à la baisse de l'intensité ni à celle de la sévérité. Ceci présagerait d'une aggravation des inégalités chez les pauvres.

L'effet de redistribution fait reculer l'incidence de la pauvreté urbaine de plus de 6 points alors qu'il est presque inexistant en milieu rural. Cette modification se justifierait par le fait que la distribution des revenus urbains est plus inégalitaire que celle des revenus ruraux. Il est par ailleurs assez satisfaisant de voir que la croissance économique a autant profité aux urbains qu'aux ruraux puisque pour chacun des deux milieux, elle a contribué pour 11 points dans la baisse totale.

En ce qui concerne la profondeur de la pauvreté, elle a reculé au niveau national de 5 points, recul essentiellement dû à la croissance. Le milieu urbain est encore celui qui a enregistré le plus fort recul (8,5 points). Ce recul de la profondeur en milieu urbain est largement attribuable à la croissance économique et moyennement à la réduction des inégalités.

La sévérité de la pauvreté quant à elle a également baissé au niveau national de 2 points. La baisse est faible en milieu rural et exclusivement imputable à la croissance économique alors qu'elle est assez forte en milieu urbain et attribuable autant à la croissance qu'à la baisse des inégalités de revenus.

Le résidu ou élément qu'on ne maîtrise pas s'interprète comme la part de la modification qui n'est attribuée ni à l'effet croissance ni à l'effet redistribution. Le fait qu'il soit nul pour la sévérité de la pauvreté en milieu rural signifie que la totalité de la modification de cet indicateur dans ce milieu est imputable aux deux facteurs que sont la croissance et la redistribution.

7.4 Analyse des inégalités.

Les résultats présentés dans les paragraphes précédents montrent que la pauvreté a globalement reculé au Cameroun entre 1996 et 2001. En outre, cette dernière présente en 2001 une intensité moins importante que celle qui existait en 1996 et pour couronner cette amélioration, la pauvreté arbore un visage moins sévère. Malheureusement, au-delà de cette amélioration globale, se cache une aggravation des écarts entre les 'groupes défavorisés' et le reste de la population. Ces 'groupes défavorisés' se définissent par rapport à des considérations géographiques (milieu de résidence), démographiques (sexe) ou alors socioéconomiques (situation d'activité). Le but de ce paragraphe est d'étudier l'évolution des inégalités (en terme de répartition des revenus) en s'intéressant particulièrement à des groupes définis selon les considérations sus évoquées.

La méthodologie utilisée pour analyser l'évolution des inégalités repose sur le calcul de quelques indicateurs d'inégalité ou de dispersion pour les deux dates considérées. Ce sont principalement le coefficient de variation, l'indice de GINI et le rapport entre le cinquième et le premier quintile de dépenses.

Au niveau national, les trois indicateurs utilisés indiquent que les inégalités se sont maintenues et parfois accrues entre 1996 et 2001. Le coefficient de variation est passé de 1,043 en 1996 à 1,054 en 2001, ce qui correspond à une hausse de 0,011 point de pourcentage. Ainsi, la dépense par unité de consommation qui est l'indicateur de revenu est un peu plus dispersée au sein de la population en 2001 qu'en 1996. En d'autres termes, il existe en matière de revenus, plus de disparités entre les individus en 2001 qu'en 1996.

Tableau 7.4 Evolution du coefficient de variation entre 1996 et 2001 selon quelques variables

Variables d'intérêt	Modalités de la variable d'intérêt	1996	2001	Variations
Milieu de résidence	Urbain	1,112	1,072	-0,040
	Rural	0,786	0,801	0,015
Sexe	Masculin	1,059	1,073	0,014
	Féminin	0,921	0,969	0,048
Strate	Yaoundé	1,307	1,202	-0,105
	Douala	1,082	1,082	0,000
	Autres villes	1,009	0,879	-0,130
	Rural Forêt	0,588	0,839	0,251
	Rural Hauts plateaux	0,775	0,875	0,100
	Rural Savane	0,789	0,696	-0,093
Situation d'activité	Actifs occupés	1,047	1,081	0,034
	Chômeurs	1,012	0,832	-0,180
	Inactifs	1,002	0,838	-0,164
CAMEROUN		1,043	1,054	0,011

Sources : ECAM I ; ECAM II ; DSCN/MINEFI

Cette situation est confirmée par l'indice de GINI qui montre qu'en 2001, la distribution des revenus s'est un peu plus éloignée d'une répartition égalitaire qu'en 1996. En passant de 0,406 en 1996 à 0,408 en 2001, l'indice de GINI révèle que les inégalités persistent au lieu de se résorber.

Tableau 7.5 Evolution de l'indice de GINI entre 1996 et 2001 selon quelques variables

Variabiles d'intérêt	Modalités de la variable d'intérêt	1996	2001	Variations
Milieu de résidence	Urbain	0,449	0,406	-0,043
	Rural	0,345	0,369	0,024
Sexe	Masculin	0,402	0,407	0,005
	Féminin	0,424	0,412	-0,012
Strate	Yaoundé	0,487	0,433	-0,054
	Douala	0,485	0,410	-0,075
	Autres villes	0,397	0,378	-0,019
	Rural Forêt	0,287	0,377	0,090
	Rural Hauts plateaux	0,346	0,398	0,052
	Rural Savane	0,354	0,330	-0,024
Situation d'activité	Actifs occupés	0,403	0,410	0,007
	Chômeurs	0,424	0,376	-0,048
	Inactifs	0,423	0,395	-0,028
CAMEROUN		0,406	0,408	0,002

Sources : ECAM I ; ECAM II ; DSCN/MINEFI

De même que l'inégalité globale au sein de toute la population, celle entre les groupes extrêmes (en terme de pauvreté) s'est accrue. En 1996, la consommation des 20% des ménages plus aisés représentait en moyenne 7,6 fois celle des 20% les plus pauvres. En 2001, ce rapport est de 8,3 fois, ce qui montre que les écarts se sont accrus entre les deux groupes au détriment des pauvres. La croissance économique aurait donc davantage profité aux plus riches.

Tableau 7.6 Evolution du rapport Q5/Q1 entre 1996 et 2001 selon quelques variables

Variabiles d'intérêt	Modalités de la variable d'intérêt	1996	2001	Variations
Milieu de résidence	Urbain	9,1	8,5	-0,6
	Rural	5,8	6,8	1,0
Sexe	Masculin	10,7	10,1	-0,6
	Féminin	9,9	9,3	-0,6
Strates	Yaoundé	7,5	6,8	0,7
	Douala	4,8	6,5	1,7
	Autres villes	6,5	7,2	0,7
	Rural Forêt	5,8	5,7	-0,1
	Rural Hauts plateaux	7,5	8,1	0,6
	Rural Savane	8,4	9	0,6
Situation d'activité	Actifs occupés	7,5	8,2	0,7
	Chômeurs	9,2	8,4	-0,8
	Inactifs	8,5	9,6	1,1
CAMEROUN		7,6	8,3	0,6

Sources : ECAM I ; ECAM II ; DSCN/MINEFI

Selon le milieu de résidence, la situation des zones urbaines se caractérise par une légère amélioration des inégalités, traduite par le comportement des trois indicateurs utilisés ; on enregistre une réduction des inégalités, quel que soit l'indicateur utilisé. En zones rurales, les résultats sont moins favorables qu'en milieu urbain ; la hausse du coefficient de variation, de l'indice de GINI et du rapport Q5/Q1 dans ce dernier milieu est caractéristique de l'accentuation des inégalités. Néanmoins, les inégalités y demeurent moins importantes en terme d'ampleur par rapport au milieu urbain. Bien que le rattrapage en terme de niveau d'inégalités entre les deux milieux ne soit pas encore réalisé, il est socialement dangereux de ne rien faire pour arrêter le phénomène d'accroissement des inégalités dans le monde rural qui par ailleurs a les revenus les plus bas.

A l'intérieur du milieu urbain, la «palme d'or» du recul des inégalités revient à la ville de Douala qui enregistre une baisse de l'indice de GINI de 15 % ; la distribution des revenus à Douala en 2001 se rapproche donc significativement d'une répartition égalitaire par rapport à celle de 1996, même si les inégalités demeurent assez importantes par rapport aux autres régions. Dans cette ville également, l'inégalité entre les groupes extrêmes des plus pauvres et des plus aisés (Q5/Q1) diminue très sensiblement, par rapport à la ville de Yaoundé où la baisse de cet indicateur est moins importante. Cette différence entre Douala et Yaoundé, en ce qui concerne l'évolution des inégalités, traduirait les fortes disparités de revenus à Douala dans le secteur privé et une certaine homogénéité des revenus à Yaoundé qui a une bonne frange de revenus issus de la fonction publique et qui ont très peu varié ces dernières années. En termes de niveau et non plus d'évolution, les inégalités demeurent plus importantes à Yaoundé qu'à Douala ; l'indice de GINI est de 0,433 et 0,410 respectivement dans ces deux métropoles en 2001. Toujours en 2001, la consommation moyenne des 20% de la population la plus aisée de Yaoundé représente 6,8 fois celle de la tranche des 20% les plus pauvres contre 6,5 fois pour la ville de Douala.

Le milieu rural pour sa part présente une plus grande hétérogénéité que le milieu urbain. La hausse des inégalités est enregistrée en zone rurale Hauts plateaux et en zone rurale Forêt. Cette dernière enregistre des hausses records pour tous les indicateurs (43% pour le coefficient de variation, 31% pour l'indice de GINI et 35% pour le rapport des quintiles). En 1996, cette zone était celle où la distribution des revenus était la plus proche d'une répartition égalitaire (indice de GINI le plus bas). En 2001, la répartition des revenus y est aussi inégalitaire que dans les villes du Cameroun autre que Yaoundé et Douala, et devient même plus inégalitaire que la zone rurale Savane. En plus de la zone rurale Forêt, une autre zone qui s'illustre en milieu rural est la zone rurale Savane ; c'est la seule zone dans ce milieu à enregistrer une baisse des inégalités (baisse de l'indice de GINI de 6,8%). La bonne tenue des campagnes cotonnières entre 1996 et 2001, et le fait que la zone dispose en général de bas revenus seraient responsables de cette évolution.

En considérant les évolutions des inégalités par rapport aux groupes sociodémographiques, on constate que selon l'indice de GINI, la distribution des revenus dans les ménages dirigés par les hommes en 2001 est beaucoup plus inégalitaire qu'en 1996, tandis que chez leurs homologues femmes, c'est le contraire, bien que ce soit chez ces dernières que le niveau de l'inégalité est plus important. Selon le coefficient de variation, les revenus des membres de ces deux catégories de ménages sont distribués en 2001 de façon plus dispersée qu'en 1996 ; de même, entre les groupes de revenus des extrêmes, les inégalités diminuent pour les deux sexes.

En plus du sexe du chef de ménage et du milieu de résidence, l'évolution des inégalités semble différer selon la situation d'activité du chef de ménage. Les inégalités de revenus augmentent parmi les ménages dirigés par des actifs occupés, et diminuent chez ceux dirigés par des chômeurs ainsi que chez ceux dirigés par des inactifs, en ce qui concerne le coefficient de variation et l'indice de GINI.

L'aggravation des inégalités parmi les ménages dirigés par les actifs occupés vient rappeler sans doute, l'importance du nombre d'actifs par ménage, des transferts reçus et de la pluri activité du chef et des autres membres du ménage. Ces éléments sont susceptibles d'avoir une influence sur les revenus globaux des ménages, atténuant ainsi la seule situation d'activité de leur chef. Par ailleurs, les ménages dirigés par des chômeurs pour les mêmes raisons que précédemment, n'ont pas nécessairement de faibles revenus. Même sur le plan individuel, une personne en chômage peut bénéficier d'importants revenus de rente, la rendant tout à fait comparable à un actif occupé. Les inactifs quant à eux sont susceptibles d'avoir des pensions de retraite ou des revenus de transfert dont ils sont supposés vivre.

CHAPITRE 8. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

Après avoir décrit les caractéristiques du phénomène de la pauvreté à partir des données de l'enquête ECAM II, il est important de préciser ceux des facteurs qui déterminent le niveau de vie des ménages en terme de lien de causalité. Cette précision permet de dégager les principaux leviers sur lesquels les pouvoirs publics et les partenaires au développement devront axer leurs actions futures en matière de politique et stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour cela, on a exploré un ensemble de variables afin d'identifier celles qui expliquent le niveau de vie des ménages. Après avoir précisé les choix méthodologiques effectués, on a décrit les données utilisées avant d'analyser les résultats obtenus.

8.1 Approche méthodologique

Les chapitres précédents sur le profil monétaire ont permis de dégager un certain nombre de constats parmi lesquels la ruralité du phénomène de pauvreté et bien d'autres caractéristiques. A l'aide des modèles économétriques, il est question de dégager l'existence et la nature des liens de causalité qui existent entre le niveau de vie des ménages et ces variables. Dans ce domaine, deux types de modèles sont généralement utilisés : le modèle logit et le modèle linéaire.

Les analyses réalisées dans le chapitre sur le profil de pauvreté confirment la dominance³⁵ de 1^{er} ordre pour un grand nombre de variables. On peut alors utiliser une régression linéaire par la méthode des MCO pour expliquer le niveau de vie des ménages. Le modèle logit multinomial équivalent a été estimé afin de dégager la robustesse des résultats obtenus. La formulation de ces deux modèles est présentée dans l'encadré qui suit.

Le modèle logit

Dans ce modèle, on suppose que le niveau de vie du ménage est déterminé par une variable dichotomique Y définie par :

$$\begin{cases} Y_i=1 & \text{si } W_i < Z \\ Y_i=0 & \text{si } W_i \geq Z \end{cases}$$

Où : W_i est l'indicateur de niveau de vie de l'individu, et
 Z le seuil de pauvreté

Lorsque l'indicateur du niveau de vie du ménage W_i est inférieur au seuil de pauvreté Z , le ménage est considéré comme étant pauvre ; sinon, il s'agit d'un ménage non pauvre.

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $Y_i = \mathbf{a}'X_i + u_i$ (X_i étant un vecteur de variables explicatives du niveau de vie).

La loi de Y se formule comme suit : $Pr ob[Y_i=1] = \frac{\exp(\mathbf{a}'X_i)}{1 + \exp(\mathbf{a}'X_i)}$

Le vecteur des coefficients \mathbf{a} s'obtient par la méthode du maximum de vraisemblance. Chaque coefficient exprime le rapport de chance pour un ménage d'être pauvre par rapport à une modalité de référence.

³⁵ En rappel, il y a dominance quand l'indicateur de pauvreté retenu reste en faveur d'une strate ou d'une période quel que soit le niveau de seuil de pauvreté utilisé pour faire la comparaison.

Pour chaque variable X_i , on dispose d'une modalité de référence. Chacune des modalités de la variable est comparée à la modalité de référence. Un *odd ratio* ou rapport de chance inférieur à l'unité signifie que la probabilité d'être pauvre pour un ménage ayant cette modalité est plus faible que celle d'un ménage ayant la modalité de référence. Un *odd ratio* supérieur à l'unité traduit un risque plus élevé d'être pauvre.

Ravaillon [1996] et Lachaud [2001] soulignent que cette approche suppose que seules les variables exogènes et le statut de pauvreté Y_i soient observés. Pourtant, la variable W_i l'est aussi. Ainsi, en attribuant un seul paramètre à chaque élément de X_i , on admet implicitement l'hypothèse de dominance de premier ordre. Pour éviter toute redondance, il suffit de régresser W_i sur les X_i par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Afin de contourner ces critiques, l'on s'est acheminé vers une approche par segment de W_i . L'idée étant à la fois de prédire l'appartenance des ménages à un quintile de niveau de vie (prédicteurs de pauvreté) et de contourner les lacunes inhérentes à la subjectivité dans le calcul du seuil de pauvreté. C'est ce qui justifie l'utilisation du modèle logit multinomial à la place du modèle logit simple. La loi de Y devient alors :

$$Prob[Y_i=j] = \frac{\exp(\mathbf{a}'_j X_i)}{1 + \sum_{j=0}^4 \exp(\mathbf{a}'_j X_i)} \quad j=1,2,3,4$$

Le modèle linéaire

L'indicateur de niveau de vie est considéré comme la variable dépendante du modèle. Le modèle linéaire a été combiné à une équation de sélection (voir Coulombe et Mc Kay [1996] dans l'analyse des déterminants du niveau de vie en Mauritanie).

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $W_i = \mathbf{b}'X_i + u_i$.

Les déterminants de la pauvreté sont regroupés en deux types : les déterminants proches et les déterminants lointains. Par déterminants proches, il faut entendre l'ensemble des phénomènes qui agissent directement sur le revenu des ménages, notamment le groupe socioéconomique. Le système de sécurité sociale³⁶ peut être également classé comme déterminant proche. En effet, la politique salariale des entrepreneurs et le niveau du SMIG³⁷ contribuent à déterminer le niveau de revenu des employés, par conséquent leur bien-être et celui de leur famille. Pour le cas du Cameroun, l'une des conséquences de la crise économique a été la libéralisation économique. Celle-ci a conduit à l'instauration du contrat de travail négocié entre employeur et salariés qui, combinée à la pression du chômage urbain, fragilise la position des demandeurs d'emploi, d'où la fixation des niveaux de revenus très en deçà de la productivité marginale et du minimum vital. De même, la suppression du soutien à l'agriculture à travers celui autrefois apporté au secteur des intrants fragilise les exploitants indépendants.

³⁶ Il sera considéré comme exogène dans le modèle.

³⁷ Au Cameroun, le SMIG est de 23500 FCFA (environ \$34 en 2001), très loin de la norme internationale qui est de \$100.

Dans la catégorie des déterminants lointains, on peut regrouper l'ensemble des éléments qui concourent à la constitution du capital humain et du capital financier. La notion de capital humain fait référence à l'effectif de la population, à son niveau de qualification et à son état de santé. D'où l'intérêt de faciliter l'accessibilité à l'éducation, à la santé, à travers la lutte contre le VIH/SIDA notamment. Au niveau du capital financier, il s'agit à travers la bonne gouvernance, et l'assainissement du système bancaire, de donner confiance aux investisseurs. Pour attirer les investisseurs, il faudrait procéder à la construction d'un système de télécommunication et de transport efficace : faciliter l'accès à la téléphonie (haut débit), construire des routes pour rapprocher les producteurs des marchés, rendre viables les infrastructures de communication permettant une plus grande ouverture des marchés des pays voisins (Nigeria, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) aux produits camerounais.

L'indicateur de niveau de vie à prendre en compte est d'une importance capitale. En effet, il existe une causalité bidirectionnelle entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en terme de conditions de vie. C'est en fonction de son niveau de revenu que le ménage peut se doter d'un environnement vital adéquat (possession d'équipements, qualité de l'habitat, etc.). Par ailleurs, la pauvreté existentielle (en terme de conditions de vie) utilise un ensemble d'indicateurs liés aux conditions de vie des ménages. Les ménages pauvres sont ceux faisant face à beaucoup de difficultés, et la probabilité pour ces derniers de posséder des biens d'équipement (téléphone, cuisinière, véhicule, chaîne musicale, réfrigérateurs, etc.) est très faible. Par contre, ceux vivant dans l'opulence vont généralement s'offrir tous les accessoires modernes dont ils ont besoin.

8.2 Présentation des données et de certaines variables

Le tableau 8.1 présente la distribution des revenus alors que le 8.2 revient sur l'agrégation des groupes socio-économiques utilisés dans les modèles.

Tableau 8.1 Distribution des revenus annuels selon les quintiles (montants en FCFA)

Quintiles	1	2	3	4	5	Milieu urbain
Limite inférieure	62 245	244 437	343 106	462 758	689 855	62 245
Limite supérieure	244 241	342 946	462 249	689 544	23 647 340	23 647 340
Niveau de vie moyen	187 935	295 895	403 840	566 168	1393807	688 276
Taille du ménage	7,1	6,2	5,4	4,5	3,3	4,9
Proportion de ménages	13,9	15,9	18,2	22,1	29,9	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
P0	12,3					
P1	22,1					
P2	7,8					

Quintiles	1	2	3	4	5	Milieu rural
Limite inférieure	20 571	143 498	191 469	260 280	366 772	20 571
Limite supérieure	143 461	191 367	260 243	366 751	4 811 221	4 811 221
Niveau de vie moyen	109 545	168 234	225 776	307 572	605 587	340 242
Taille du ménage	7,2	6,6	5,4	4,8	3,1	5,0
Proportion de ménages	13,8	14,9	18,5	20,5	32,2	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
P0	39,7					
P1	31,3					
P2	13,5					

Quintiles	1	2	3	4	5	Cameroun
Limite inférieure	20 571	120 415	167 999	241 002	371 699	20 571
Limite supérieure	206 136	319 426	459 464	750 222	23 647 340	23 647 340
Niveau de vie moyen	123 647	197 724	273 636	389 096	905 334	461 894
Taille du ménage	7,4	6,2	5,5	4,6	3,2	5,0
Proportion de ménages	13,5	16,1	17,9	21,5	31,0	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
P0	30,1					
P1	30,0					
P2	12,7					

Source : ECAM II ; DSCN/MINEFI

Tableau 8.2 Agrégation de la variable GSE dans le modèle

GSE	GSE agrégé
Cadres et patrons du secteur public	Travailleurs secteur public
Autres salariés du secteur public	
Cadres et patrons du secteur privé formel	Travailleurs du privé formel
Autres salariés du secteur privé formel	
Exploitants agricoles	Agriculteurs
Dépendants agricoles informels	
Patrons non agricoles informels	Travailleurs du privé informel
Travailleurs pour Compte Propre non agricoles informels	
Salariés non agricoles informels	
Chômeurs	Chômeurs
Elèves et étudiants	Inactifs
Retraités	
Invalides/malades	
Autres inactifs	

Source : ECAM II ; DSCN/MINEFI

8.3 Présentation des résultats

Plusieurs modèles ont été estimés, ceci afin de juger de la robustesse des résultats obtenus d'une part, et d'autre part, afin de prendre en compte les spécificités régionales (milieu de résidence, régions et strates). Le tableau suivant présente une synthèse des résultats de l'estimation des modèles linéaire et logit.

Tableau 8.3 Résultats des modèles

Variables utilisées dans les modèles	Modèle linéaire		Modèle logit	
	Coef.	P> z	Odds ratio	P> z
Zone agro écologique				
Yaoundé	0,1598	0,0000	0,4752	0,0000
Douala	0,1337	0,0000	0,5899	0,0000
Autres villes	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Rural Forêt	-0,0228	0,3120	1,0977	0,4390
Rural Hauts plateaux	-0,1860	0,0000	1,9354	0,0000
Rural Savane	-0,0843	0,0010	1,3282	0,0210
Niveau d'instruction				
Non scolarisé	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Primaire	0,0272	0,1360	0,8316	0,0370
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,1293	0,0000	0,5804	0,0000
Secondaire 2 ^{ème} cycle	0,2257	0,0000	0,3179	0,0000
Supérieur	0,3701	0,0000	0,3223	0,0000
Groupe socio économique				
Travailleurs secteur public	-0,0341	0,2210	1,3022	0,1890
Travailleurs du privé formel	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Agriculteurs	-0,2556	0,0000	2,9027	0,0000
Travailleurs du privé informel	-0,1598	0,0000	2,0052	0,0000
Chômeurs	-0,1969	0,0000	2,2906	0,0000
Inactifs	-0,2206	0,0000	2,4114	0,0000
Sexe du chef de ménage				
Masculin	-0,0289	0,0720	0,9332	0,4250
Féminin	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Principal mode d'approvisionnement en eau de boisson				
Autres modes	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Robinet individuel	0,3279	0,0000	0,3070	0,0000
Robinet commun	0,0517	0,0460	0,9948	0,9740
Type des lieux d'aisance				
Autres types	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
WC avec chasse eau	0,3619	0,0000	0,3206	0,0030
Principal matériau des murs				
Autres matériaux	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Béton/parpaings	0,1607	0,0000	0,4727	0,0000
Obtention d'un crédit au cours des 12 derniers mois				
Non	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Oui	0,2086	0,0000	0,5002	0,0000
Durée moyenne pour atteindre route bitumée				
	-0,0005	0,0000	1,0012	0,0250
Taille du ménage				
1 personne	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
2 à 3 personnes	-0,3933	0,0000	3,5952	0,0000
4 à 5 personnes	-0,6944	0,0000	9,6157	0,0000
6 à 7 personnes	-0,8626	0,0000	16,9031	0,0000
8 personnes et plus	-1,0170	0,0000	30,9838	0,0000
Constante				
	13,4462	0,0000		
Taille de l'échantillon		10988	10988	
Nombre de ménages estimés		3120300	3120300	
R² ou Pseudo R²		0,5099	0,2587	
Log vraisemblance		-	-4982,7	
% de ménages bien classés		-	78,2	

Source : ECAM II ; DSCN

m.r = modalité de référence

* non significatif au seuil de 5%

** non significatif au seuil de 10%

N.B : Pour les ménages non concernés par une infrastructure, on leur a imputé la moyenne des distances et de temps moyens mis dans leur zone de dénombrement (ZD) pour y accéder.

Il ressort des différentes estimations qu'il existe un ensemble d'indicateurs clés qui déterminent le niveau de vie des ménages au Cameroun. Ces indicateurs peuvent être regroupés en deux classes : les caractéristiques du ménage et de son chef et les caractéristiques contextuelles, liées au milieu de résidence, à l'accessibilité au crédit et aux infrastructures.

8.3.1 Les caractéristiques du ménage et de son chef

Pour un ménage donné, la probabilité d'être pauvre est positivement corrélée à sa taille. Ainsi, plus la taille du ménage sera grande, plus ses membres auront du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Au niveau des caractéristiques du chef de ménage, les principaux déterminants sont le niveau d'instruction et le groupe socioéconomique. Les ménages dont le niveau d'instruction du chef est faible sont les plus vulnérables. Par exemple, un ménage dont le chef a le niveau du supérieur a environ 6 fois moins de risques d'être pauvre comparativement à un ménage dont le chef n'a jamais été à l'école. Ceci trouve son explication dans l'idée selon laquelle l'accès aux emplois et notamment à ceux les plus rémunérés est essentiellement réservé aux personnes disposant d'une certaine qualification professionnelle. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devront donc mettre un accent particulier sur la formation du capital humain. On peut saluer ici les efforts qui sont menés depuis quelques années par les pouvoirs publics et la société civile afin de faciliter l'accès à l'éducation. Seulement, la part belle semble avoir été faite jusqu'ici au niveau primaire. Pourtant, comme le montrent les résultats du modèle, s'il y avait un seuil minimum à retenir pour le niveau d'instruction, celui-ci se trouverait entre le secondaire 2nd cycle et le supérieur³⁸. Donc, tout en renforçant les actions pour l'accès à l'éducation de base, des efforts doivent être consentis pour encourager et renforcer la formation de haut niveau.

Le groupe socio-économique du chef de ménage influence également de façon considérable le niveau de vie du ménage. Ceci est généralement une conséquence du niveau d'instruction, car c'est celui-ci qui détermine le GSE des individus. Au regard des résultats du modèle, on note que les ménages dont le chef exerce dans le privé formel et le public sont les mieux nantis. Ce constat était prévisible dans la mesure où ces derniers sont ceux qui bénéficient d'une protection sociale adéquate. Les autres GSE (agriculteurs, chômeurs, inactifs, travailleurs informels) ont des rapports de risque élevés. Les agriculteurs présentent le plus grand risque d'être pauvres ; ils ont trois fois plus de risques d'être pauvres, par rapport aux ménages dont le chef exerce dans le public ou le privé formel.

La situation précaire des agriculteurs découle de la ruralité de cette activité d'une part, et d'autre part, de la libéralisation des secteurs cacao, café, etc. La faillite de l'ONCPB a aussi une grande part de responsabilité dans cette situation. De même, le faible niveau d'instruction des agriculteurs, les difficultés d'accès au crédit, les pratiques culturelles rudimentaires ne sont pas de nature à améliorer les conditions de vie de cette frange de la population.

Les ménages dont le chef est de sexe féminin ont en moyenne un niveau de vie plus élevé que ceux dirigés par des hommes. Ceci est particulièrement vérifié en milieu urbain. Il faut néanmoins noter que le modèle logit ne confirme pas l'impact du sexe du chef de ménage sur le niveau de vie.

³⁸ Ce constat découle de l'évolution des odd-ratios issus de l'estimation des modèles logit. Ces derniers baissent et se stabilisent à partir du secondaire 2nd cycle

8.3.2 Les caractéristiques contextuelles

L'environnement influence de manière certaine le niveau de vie des ménages. En dehors des conditions géographiques que l'on suppose exogènes au modèle ici, on peut noter que l'absence d'infrastructures et particulièrement l'enclavement des villes/villages rendent difficiles les conditions de vie des ménages qui y vivent. Ceci se matérialise par le coefficient négatif du temps qu'il faut mettre pour arriver à la route bitumée la plus proche.

Le temps a le mérite de résumer la distance et le moyen de transport que les ménages peuvent s'offrir. Ce résultat correspond à celui obtenu lors des enquêtes participatives. L'adage populaire le dit si bien « *Là où la route passe, le développement suit* ». En effet, l'enclavement des zones notamment rurales induit des coûts de transactions élevés.

Les ménages vivant à Douala et à Yaoundé sont moins vulnérables que ceux du reste du pays. Ceci s'explique par l'existence d'infrastructures, et par l'intensité des activités économiques aussi bien publiques que privées, y compris les plus rémunératrices. En effet, ces deux villes regorgent plus de 70% des entreprises du pays.

Les ménages ayant obtenu un crédit d'investissement ont plus de chance d'être au-dessus de la ligne de pauvreté. Il s'agit de ménages qui ont un sens de l'initiative et de l'entreprise, et **qui** grâce au crédit obtenu, arrivent à investir dans des créneaux porteurs et à dégager ainsi des plus values. Seulement, à l'analyse, on se rend compte que les ménages qui ont le plus obtenu de crédit sont les ménages non pauvres. Ceci traduirait les lacunes du système bancaire qui privilégie la politique des garanties et non celle axée sur la qualité des projets d'investissement et de l'encadrement des entrepreneurs.

Comme spécifié au niveau du cadre conceptuel, les ménages disposant d'un cadre d'habitat décent (toilette moderne, maison en matériaux définitifs, accès à l'eau de la SNEC) sont ceux dont le niveau de vie est élevé.

En définitive, les principaux déterminants de la pauvreté au Cameroun sont : le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la taille des ménages et le groupe socio économique. Pour ces différentes variables, les courbes de dominance de premier ordre³⁹ confirment ces résultats.

Le manque ou l'insuffisance d'infrastructures de base (éducation, santé, eau, électricité, transport, télécommunication, etc.), le faible niveau d'instruction et la rareté des emplois sécurisés font que les populations du monde rural sont plus exposées à la paupérisation. Le succès de la lutte contre la pauvreté sera fortement tributaire de la prise en compte des forces et des faiblesses de ce monde rural. En plus des faiblesses sus évoquées, certaines pratiques et croyances négatives (sorcellerie, ivrognerie, etc.) doivent être éliminées. Comme forces, la biodiversité, la diversité culturelle, la richesse du sol et du sous-sol sont des éléments à prendre en compte. On pourrait notamment mettre en place des mécanismes incitatifs pour attirer les capitaux vers l'investissement en milieu rural. Ces capitaux devant être orientés vers les secteurs pour lesquels l'on dispose d'un avantage comparatif. Entre autres, par le biais d'accords tels que les accords UE-ACP et le partenariat AGOA, il serait souhaitable d'encourager l'agriculture intensive et d'assister les paysans et les artisans, afin d'exploiter les opportunités qui sont offertes sur le marché mondial.

³⁹ Voir Deaton [2000] pour plus d'informations sur la théorie de la dominance stochastique

CONCLUSION

Le profil de pauvreté qui a servi à l'élaboration de la version intérimaire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été établi à partir des données provenant de l'ECAM I réalisée en 1996 et de l'EDS de 1998. Les résultats des consultations participatives d'avril 2000 et de janvier 2002, ceux de l'ECAM II, ainsi que d'autres sources d'information permettent maintenant d'actualiser ce profil, d'achever l'élaboration de la version finale du DSRP et d'arrêter la liste des indicateurs de référence pour la mesure des progrès en matière de réduction de la pauvreté au cours des prochaines années. Le choix de ces indicateurs de référence doit prendre en compte l'objectif arrêté au niveau international de réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015.

Le profil de pauvreté établi à partir de l'ECAM II a deux caractéristiques essentielles. Il est élaboré suivant des indicateurs basés sur une méthodologie de référence. Ensuite, il se veut opérationnel pour l'action politique en privilégiant l'identification, la caractérisation, l'évaluation et le ciblage des pauvres.

Ce profil va permettre de jeter les jalons du suivi et de l'évaluation du programme de réduction de la pauvreté au Cameroun. Les éléments stables que les prochaines enquêtes devront reconduire afin de permettre la mesure des progrès sont l'indicateur de niveau de vie, le seuil de pauvreté et la méthodologie de collecte des dépenses de consommation. L'indicateur de niveau de vie retenu est la consommation finale des ménages avec tous les concepts retenus pour définir ses quatre composantes que sont la consommation monétaire, l'autoconsommation, les transferts en nature et les loyers imputés. Le seuil de pauvreté devra tout simplement être revalorisé par un indice de prix approprié et la technique de collecte des dépenses des ménages devra être exactement celle de l'ECAM II.

Les résultats obtenus de l'enquête fournissent un éclairage à tous les intervenants dans le processus de développement social en général et dans la lutte contre la pauvreté en particulier. C'est ainsi que le profil de pauvreté élaboré tente, autant que possible, de répondre à six questions fondamentales concernant les pauvres à savoir : Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? Quelles sont leurs potentialités ? Et quelles appréciations font-ils de leur situation ?

Sur une population estimée à 15,5 millions d'habitants en 2001, près de 6,2 millions vivent au-dessous du seuil de pauvreté qui est de 232.547 FCFA ; c'est-à-dire qu'ils ne sont pas capables de disposer de 637⁴⁰ FCFA par jour et par équivalent-adulte pour satisfaire leurs besoins essentiels, à savoir se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires. Il est important de rappeler ici que cette estimation n'a pas pris en compte les personnes vivant dans des ménages collectifs au sein desquels il existe également des pauvres. Ces populations particulières (prisonniers, militaires en casernes, malades, élèves et étudiant en internat, etc.) font l'objet de traitement particulier, qu'il s'agisse de les identifier, de les caractériser ou d'entreprendre des actions de réduction de la pauvreté en leur faveur.

⁴⁰ 637 FCFA est le montant journalier correspondant au seuil de pauvreté de 232.547 francs CFA par an et par équivalent adulte.

Après l'évaluation du nombre de pauvres qui renseigne sur l'étendue du phénomène, une évaluation de son intensité a été faite pour mieux apprécier le fossé moyen qui sépare les ménages pauvres des ménages non pauvres. Le choix des politiques à mettre en place pourra dépendre d'une comparaison entre l'incidence de la pauvreté et son intensité. Un nombre important de pauvres vivant assez proche du seuil de pauvreté peut être apprécié comme une situation tolérable par rapport à un effectif moins important de pauvres vivant dans la misère du fait de profondes inégalités entre pauvres et non pauvres. L'ECAM II situe à **31,8%** du seuil de pauvreté l'enveloppe moyenne dont un pauvre a besoin pour sortir de sa situation. Ceci correspond à une somme de 74.000 FCFA par an et par personne, soit une enveloppe totale de près de 460 milliards par an. Cette somme n'est pas importante en soi dans la mesure où aucune politique durable et efficace de réduction de la pauvreté ne peut consister à distribuer directement de l'argent aux pauvres. En rappelant que 74.000 FCFA par an et par personne n'est qu'une moyenne, il importe de préciser que cette somme avoisine 78.000 FCFA chez les exploitants agricoles considérés comme le groupe le plus pauvre. L'examen de la dépense annuelle par équivalent adulte montre qu'en moyenne, un ménage non pauvre dépense près de 4 fois plus qu'un ménage pauvre. Si l'on ajoute qu'en moyenne un ménage appartenant aux 20% les plus riches consomme 8 fois plus qu'un ménage appartenant aux 20% les plus pauvres, on peut affirmer que les questions d'inégalités ne sont pas étrangères à la situation actuelle de la pauvreté au Cameroun.

A la question de savoir où sont les pauvres, il y a deux éléments de réponse qui apparaissent clairement, à savoir que les pauvres sont plus nombreux en zone rurale, et que leur concentration est plus forte dans certaines régions du pays. Dans le milieu urbain ou ville d'au moins 50.000 habitants, l'incidence de la pauvreté est de 17,9%, contre 52,1% dans la zone rurale. Sur les 6.217.058 pauvres recensés, 5.254.643 vivent en zone rurale, soit plus de 8 pauvres sur 10. La dépense annuelle par équivalent-adulte dont la moyenne se situe à 461.894 FCFA résume pour chaque ménage l'ensemble des opportunités de ses revenus. La zone rurale se présente alors comme offrant moins d'opportunités avec une consommation par équivalent-adulte par an de 340.242 FCFA contre 688.276 FCFA en milieu urbain.

Par rapport à la localisation, les régions où le seuil de pauvreté dépasse la moyenne nationale de 40,2% sont au nombre de 6, à savoir l'Extrême-Nord, le Nord, le Nord-Ouest, l'Adamaoua, l'Est et le Centre moins Yaoundé. Un pauvre sur 4 habite l'Extrême-Nord qui est la région ayant la plus grande contribution à la pauvreté, suivie du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Centre moins Yaoundé et du Nord. La prise en compte de l'intensité de la pauvreté donne une priorité différente selon laquelle la situation est préoccupante au Nord-Ouest, à l'Extrême-Nord, au Nord, dans l'Adamaoua, à l'Est et au Centre moins Yaoundé. La pauvreté urbaine touche numériquement peu de personnes à Douala et à Yaoundé par rapport à leur population, mais de manière très intense par rapport aux inégalités observées : dans ces deux villes, les 20% plus riches dépensent en moyenne 13 fois plus que les 20% plus pauvres. L'incidence et l'intensité mises ensemble permettent d'identifier l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Nord comme des pôles de pauvreté confirmés.

Des incidences de la pauvreté inférieures à 40,2% sont observées dans les régions de Douala, Yaoundé, Littoral moins Douala, Sud et Sud-Ouest. Les deux villes de Douala et de Yaoundé se distinguent par le fait que Douala a un peu moins de pauvres que Yaoundé, mais connaît des inégalités plus prononcées. La région de l'Ouest, avec une incidence égale à la moyenne nationale, occupe le 3^{ème} rang comme contributeur à la pauvreté avec 12,1% du fait de son poids démographique.

Ce classement opéré à partir de la dépense par équivalent-adulte prise comme indicateur de niveau de vie peut avoir été influencé par le taux d'épargne des ménages, l'importance des transferts et le niveau de l'autoconsommation. Si le taux d'épargne peut justifier une consommation moindre comme dans le cas du Nord-Ouest où près de 7 ménages sur 10 diffèrent une partie de la consommation, le problème des autres régions très pauvres peut être celui de l'utilisation des revenus : la thésaurisation ou la conservation sous forme de patrimoine. L'extrapolation des dépenses de trois mois sur l'année peut aussi avoir influencé le classement des régions. Les campagnes agricoles qui ne coïncident pas dans les différentes régions peuvent également avoir contribué aux différents classements.

Outre ces considérations, les régions de l'Ouest, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest doivent certainement leur situation à un certain nombre d'opportunités qui ressortent des analyses. Si l'on exclut Douala et Yaoundé, ces régions figurent parmi les plus alphabétisées du pays, et occupent également les premiers rangs dans la scolarisation après les deux métropoles. Dans les provinces du Sud et du Littoral, l'accessibilité à la terre en terme de superficie cultivée est largement au-dessus de la moyenne nationale. Dans les provinces de l'Ouest et du Sud, les transferts reçus sont plus importants que partout ailleurs. En terme d'inégalités régionales, Douala est la ville où la distribution des revenus est la plus inégalitaire, suivie par Yaoundé, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Pour savoir qui sont les pauvres, on s'est intéressé à leur sexe, à leur niveau d'instruction, à leur âge et à leur situation d'activité qui sont apparus comme les quatre variables les plus pertinentes pour les caractériser. S'agissant du sexe, 51,4% des pauvres sont de sexe féminin. En ce qui concerne le niveau d'instruction, sur les 6.217.058 individus pauvres, 1.758.658 n'ont jamais été à l'école. L'incidence de la pauvreté baisse au fur et à mesure que le niveau scolaire s'accroît. Il apparaît donc que plus l'on a un haut niveau d'instruction, plus on est à même de saisir les opportunités de générer des revenus. La lutte contre l'analphabétisme devrait s'inscrire comme une des actions du programme de réduction de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dont l'âge du chef est inférieur à 30 ans, et augmente de manière régulière avec l'âge du chef de ménage.

L'action politique de réduction de la pauvreté devrait aussi porter à la fois sur les infrastructures, le renforcement des capacités humaines et la promotion des activités génératrices des revenus. Dans ce cadre, l'insertion des populations dans le circuit économique est très importante dans la mesure où elles y réalisent des activités de création des richesses. En ce qui concerne la situation d'activité, il a été identifié que près de 7 pauvres sur 10 sont exploitants agricoles. Les deux autres groupes auxquels on devrait accorder une priorité sont les salariés et autres travailleurs du secteur agricole informel, et les travailleurs à compte propre du secteur informel non agricole. Le dernier groupe cible se réfère surtout aux populations démunies du secteur informel des grandes villes. Les deux autres groupes rassemblent les masses paysannes qui réclament l'ajustement de la libéralisation de la filière agricole et la promotion du secteur agropastoral.

Du moment que l'on sait ce que font les pauvres, il est important de leur fournir l'encadrement nécessaire afin qu'ils développent leurs potentialités. Ils sont, rappelons-le, exploitants agricoles et travailleurs à compte propre du secteur informel non agricole ; ces deux groupes constituent 77% des pauvres. L'inaccessibilité à la terre et au crédit a déjà été identifiée comme entrave au développement de leurs potentialités. Les pauvres ont moins accès à la terre que les non pauvres, même si du point de vue des superficies moyennes cultivées, la différence est négligeable.

Le crédit quant à lui est un véritable obstacle au développement si l'on en juge par le faible nombre des demandes de crédit satisfaites. Le taux d'accès d'environ 12% est un taux net calculé sur les ménages ayant demandé un crédit. Il est de moins de 2% si on le calcule par rapport à tous les ménages, y compris ceux qui n'en ont pas fait de demande par anticipation du refus.

Il est important ici d'ajouter, parce que les pauvres eux-mêmes en sont conscients, que la terre et le crédit à eux seuls ne suffiront pas pour changer durablement la situation. L'accès aux facteurs de production doit, selon eux, s'accompagner des solutions aux autres problèmes de fond qu'ils évoquent régulièrement⁴¹ quand l'occasion leur est donnée. En effet, lors de l'ECAM II comme pendant les deux phases des consultations participatives, les populations ont identifié de manière constante les causes de la pauvreté et les actions de lutte envisageables pour sa réduction.

Selon leurs propres déclarations, leurs difficultés proviennent principalement des emplois précaires, de la baisse ou insuffisance des revenus, de la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques, du faible niveau d'instruction et des problèmes d'enclavement qui affectent directement ou indirectement leur niveau de revenus. Quant aux actions de lutte contre la pauvreté, celles qui ont retenu l'attention d'au moins 11% des ménages incluent la promotion des emplois, le désenclavement, la revalorisation et la protection des prix des produits agricoles, la facilitation de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, et la lutte contre la corruption.

En définitive entre 1996 et 2001, la situation globale des conditions de vie des camerounais s'est améliorée grâce à la croissance économique retrouvée. Cette croissance encore fragile, ne profite pas encore à toutes les couches de la population, notamment les plus pauvres, du fait de la politique de redistribution des richesses qui **reste** à parfaire. Les actions de renforcement et de la consolidation de la croissance doivent, autant que celles visant à assurer une meilleure répartition de ses fruits, figurer en bonne place dans le programme économique.

Ces différentes actions issues de trois opérations différentes à savoir les deux consultations participatives et l'ECAM II, méritent une place de choix dans le DSRP. Le présent profil de pauvreté devrait aider à l'élaboration des stratégies appropriées./-

⁴¹ Les déclarations des populations sont comparables à l'ECAM II et aux consultations participatives, preuve qu'elles savent apprécier le fléau de la pauvreté et les éventuelles solutions.

TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PAUVRETE

Indicateurs	Régions												CAMEROUN		
	DOUALA	YAOUNDE	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME NORD	LITTORAL	NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD	SUD OUEST	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
DEPENSES EN FCFA															
Dépense moyenne de consommation par tête	649 900	641 833	290 652	289 568	312 170	238 213	342 569	295 084	278 114	303 361	362 660	409 889	558 486	264 750	367 423
Dépense moyenne par unité de consommation	800 036	788 227	365 446	375 797	393 440	315 619	430 958	377 687	357 819	387 881	452 895	491 267	688 276	340 242	461 894
Dépense de consommation médiane par ménage	1 644 295	1 694 060	798 974	961 921	975 355	879 184	968 053	804 736	717 472	967 925	1 084 884	901 625	1 497 579	819 683	991 794
PAUVRETE															
Incidence de la pauvreté	10,9	13,3	48,4	48,2	44,0	56,3	35,5	50,1	52,5	40,3	31,5	33,8	17,9	52,1	40,2
Profondeur de la pauvreté	19,1	19,9	31,8	31,1	34,9	33,5	28,4	31,0	39,8	27,5	23,3	31,1	23,9	33,3	31,8
Sévérité de la pauvreté	6,6	6,4	13,2	13,8	15,3	14,5	11,8	12,7	20,4	10,4	7,7	13,3	8,9	14,7	13,8
Contribution régionale à la pauvreté	2,6	2,9	5,4	9,4	5,3	24,9	4,3	9,0	15,0	12,1	2,7	6,3	15,5	84,5	100,0
Q5/Q1 (rapport entre le 5e et le 1er quintile)	7,8	8,0	5,7	6,0	6,0	5,3	6,0	6,3	8,5	5,0	4,9	7,4	7,7	5,6	7,9
EDUCATION															
Taux net global de scolarisation (6 - 14 ans)	96,1	94,3	60,7	91,7	79,3	46,7	94,4	51,5	89,1	93,5	92,3	91,8	90,5	73,5	78,8
Taux de redoublement primaire	21,3	19,8	15,6	28,5	25,7	19,4	22,1	25,5	18,8	26,8	28,6	16,7	20,3	23,3	22,4
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	94,0	94,4	39,6	82,6	64,3	24,4	80,7	32,5	74,5	76,1	88,2	81,7	87,8	55,7	67,9
Part de la dépense d'éducation dans les dépenses totales des ménages	6,4	7,5	2,1	6,5	3,4	1,1	6,6	2,1	6,7	5,5	3,6	6,9	6,7	3,7	5,4
Dépense moyenne d'éducation par enfant et par an (en FCFA)	94269	97232	20339	37469	25189	11536	49206	23423	39179	33453	25247	60230	79780	24810	48046
Distance moyenne à l'école primaire la plus proche (km)	0,92	0,88	1,75	2,24	2,25	2,52	0,93	2,34	1,62	1,14	1,19	1,41	0,93	1,99	1,62
SANTE															
Taux de couverture vaccinale (12 à 23 mois)	60,7	74,8	53,6	58,0	47,2	34,0	65,5	27,2	65,4	68,2	57,8	71,9	67,0	50,3	55,3
Taux de morbidité	30,4	27,9	28,6	38,5	24,3	28,2	27,3	31,8	32,3	37,6	34,1	29,0	30,9	31,2	31,1
Part de la dépense de santé dans la dépense totale	9,8	8,4	5,7	9,8	5,2	3,2	8,1	5,4	9,0	8,0	6,7	7,7	8,5	6,5	7,6
Dépense annuelle moyenne de santé par tête (en FCFA)	54010	45071	12750	21360	11735	6220	22576	11437	19893	19249	17181	24073	39116	12922	22036
Distance moyenne au centre de santé le plus proche(km)	0,99	0,93	4,64	6,37	6,52	4,05	2,06	7,11	4,05	2,82	4,61	5,55	1,13	5,26	3,86
EMPLOI															
Taux d'activité BIT	62,9	59,6	66,5	68,3	70,9	79,9	68,0	77,8	84,5	75,1	71,4	67,7	61,1	78,9	71,9
Taux d'activité élargi	75,8	71,4	78,6	75,7	76,9	84,7	74,7	84,2	88,1	81,2	82,5	79,5	73,1	84,4	79,9
Taux de chômage BIT	25,6	21,5	3,1	3,3	2,2	1,2	7,7	2,2	2,5	5,4	3,8	14,1	18,9	2,3	7,9
Taux de chômage élargi	38,2	34,5	18,1	12,7	9,9	6,8	16,0	9,7	6,4	12,6	16,7	26,8	32,2	8,6	17,1
Rapport de dépendance	3,3	3,4	2,9	2,8	2,8	2,5	2,6	2,5	2,2	2,7	2,7	2,9	3,3	2,5	2,7
Taux de sous-emploi	1,8	1,6	30,5	23,2	22,3	27,1	24,7	13,5	28,0	19,4	15,5	14,1	4,6	25,7	19,9
Taux de salarisation	52,7	54,2	20,1	12,1	15,7	4,5	22,7	8,8	11,3	14,7	25,0	37,7	45,1	9,9	19,5
Taux d'informalité	57,1	53,5	87,2	90,5	86,7	96,9	84,1	94,6	88,1	90,8	78,2	67,3	62,3	92,5	84,3
Taux de pluri activité	5,9	6,9	25,4	20,2	19,0	27,2	14,8	30,2	21,2	23,8	19,2	21,6	10,8	24,9	21,0

Indicateurs	Régions												CAMEROUN		
	DOUALA	YAOUNDE	ADAMAOUA	CENTRE	EST	EXTREME NORD	LITTORAL	NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD	SUD OUEST	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES															
Pourcentage de ménages possédant l'électricité	95,5	97,2	20,4	55,7	22,4	7,6	59,7	14,7	32,0	50,3	38,0	57,2	88,2	23,4	46,1
Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable	83,7	94,0	40,1	22,7	13,2	41,9	55,0	38,2	48,4	28,7	32,6	75,1	86,2	31,3	50,5
Pourcentage de ménages utilisant le gaz de cuisine	48,9	44,8	2,8	4,5	3,1	0,2	14,5	2,2	2,8	5,2	12,1	16,3	34,6	1,9	13,4
Pourcentage de ménages disposant d'un WC moderne	22,8	21,6	3,3	4,2	2,1	0,7	8,1	2,1	4,0	4,0	3,3	7,9	18,1	1,5	7,3
Pourcentage de ménages ayant accès aux bacs à ordures	51,5	74,2	1,1	1,4	0,6	3,2	12,8	9,0	9,7	3,4	5,5	14,8	46,1	1,3	17,0
Pourcentage de ménages habitant des logements en matériaux définitifs	62,5	40,0	6,1	13,4	11,1	5,4	28,5	8,5	14,5	20,3	10,8	34,0	49,4	7,6	22,2
Nombre moyen de personnes par pièce	2,4	2,6	2,4	2,4	2,4	2,7	1,9	2,5	2,4	2,3	2,4	2,8	2,6	2,4	2,5
Pourcentage de ménages victimes de coupure d'eau pour facture impayée (au cours des 12 derniers mois)	16,8	21,1	2,0	16,3	8,6	18,7	25,3	29	26,6	27,3	21,6	15,1	21,2	17,2	20,4
Pourcentage de ménages ayant au moins un mois d'arriéré de loyer (au cours des 12 derniers mois)	42,1	38,6	37,2	39,3	36,5	28,3	54,9	36,2	53,6	53,5	29	55,8	43,1	49,6	44,7
Pourcentage de ménages équipés en radio	75,7	81,4	47,8	64,3	42,1	34,9	59,5	37,6	48,6	56,6	63,9	54,2	74,1	44,3	54,7
Pourcentage de ménages équipés en téléphone fixe	6,5	6,3	0,8	1,2	0,7	0,3	0,9	0,0	0,8	0,7	0,4	0,8	4,6	0,2	1,7
Pourcentage de ménages possédant une automobile	8,7	10,0	1,7	1,4	1,4	1,2	3,1	1,3	3,1	2,5	2,3	4,4	8,3	1,1	3,6
PATRIMOINE ET CAPITAL SOCIAL															
Pourcentage de ménages ayant accès à la terre	7,7	13,6	66,3	77,2	66,4	87,5	53,7	79,5	77,8	65,0	58,4	44,2	18,0	81,0	59,0
Pourcentage de ménages possédant un immeuble bâti non occupé par le ménage	13,0	14,9	16,6	10,1	9,7	8,7	12,6	13,7	19,5	13,8	11,9	8,4	14,8	11,7	12,8
Pourcentage de ménages ayant bénéficié d'un crédit	4,3	4,3	3,7	3,2	0,7	11,0	1,7	6,5	6,1	3,4	1,5	6,6	4,8	5,6	5,3
Pourcentage de ménages dont au moins un membre appartient à une association	68,0	67,3	28,4	65,5	26,6	34,3	75,2	34,2	73,4	75,2	48,3	64,8	64,9	53,3	57,4

Source : ECAM II ; DSCN/MINEFI

N.B : CENTRE = CENTRE-YAOUNDE ; LITTORAL = LITTORAL-DOUALA

EQUIPE DE REDACTION

Noms et prénoms	Fonction
Joseph TEDOU	Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
Apollinaire KINGNE	Chef de la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages.
Prosper BACKINY YETNA	Expert en emploi, secteur informel et pauvreté à Afristat
Coulibaly SIRIKI	Expert en pauvreté à Afristat
Anaclet Désiré DZOSSA	Chargé d'études assistant à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
Martin MBA	Chef de service des traitements informatiques
Clarence TSIMPO NKENGNE	Chef de service de la gestion des bases de données
Arouna ANJUENNEYA NJOYA	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages
André Marie TAPTUE	Cadre à la Division des enquêtes et études statistiques auprès des ménages

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFRISTAT (2000), Recueil des données statistiques des Etats membres, Série Annuaire n° 1, Bamako.

Banque de France (1998), La zone franc, Rapport annuel, Paris.

MINEFI (2000), Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté, Yaoundé.

DSCN/MINEFI (2001), Annuaire statistique 2000 du Cameroun, Yaoundé.

DSCN/MINEFI (2001), Le Cameroun en chiffres 2000, Yaoundé.

DSCN/MINEFI (2001), Résultats de l'Enquête Dépenses de Ménages, Yaoundé.

DSCN/DIAL (1994), Conditions d'activités à Yaoundé, Yaoundé.

DSCN/UNICEF (2001), Enquête à indicateurs multiples, rapport principal, Yaoundé.

DSCN/MINEDUC (2001), Statistiques générales sur le système éducatif camerounais en 1999/2000, Yaoundé.

DSCN (1997), Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996, Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats, Yaoundé.

DSCN (1997), Distribution des revenus et consommation des ménages au Cameroun en 1996, Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats, Yaoundé.

DSCN/MINEFI (1997), ECAM I Volume 1 : Méthodologie, Yaoundé.

P. BACKINY, J D NAUDET, C TORELLI (2000), Analyse de la pauvreté à Bamako, Afristat, Bamako.

J. NGO SOM et A. ABONDO (1989), Les ressources alimentaires du Cameroun : Répartition écologique, classification et valeur nutritive, I.M.P.M., Yaoundé.

M.C LATHAN (1979), Nutrition humaine en Afrique tropicale, FAO, Rome.

N. PONTY (1998), Mesurer la pauvreté dans un pays en développement, STATECO, n° 90-91, pp 53-67, Paris.

INSEE (1997), Economie et Statistique, N° 308-309-310 : Mesurer la pauvreté aujourd'hui, Paris.

A. DEATON, J. MUELLBAUER (1980), Economics and consumer behavior, Cambridge University press, London.

M. RAVALLION (1996), Comparaisons de la pauvreté : Concepts et méthodes, Banque Mondiale, Washington.

M. RAVALLION et G. Datt, Growth and redistribution components of changes in poverty measures : a decomposition with application to Brazil and India in the 1980s, LSMS Working papers, n° 83, The World Bank, Washington.

Marchés tropicaux et méditerranéens (1999), numéro hors série, Puteaux France.

Banque Mondiale (1995), Cameroun, diversité et croissance, Washington.

M. RAVALLION (1998), Poverty in theory and practice: Living standard measurement study working paper n° 133, World Bank, Washington.

M.R ISWAS et M. GABR (1994), Nutrition in the Nineties : Policy Issues, Oxford University press, London.

M. DELECROIX (1995), Estimation non paramétrique des densités et des régressions ; INSEE METHODES n° 59-60-61, Paris.

D. FOUGERE et D. VERGER (1995), Estimation de distributions de revenu par des méthodes non paramétriques ; INSEE METHODES n° 59-60-61, Paris.

V. MAHMOUDI (1998), Growth-equity decomposition of a change of poverty : an application to Iran ; Department of economics, University of Essex.

C. VODONOU Pauvreté, croissance et ciblage : propriétés asymptotiques des élasticités avec application au Bénin, Cotonou, à paraître.

J.P LACHAUD (1998), Concepts, mesure et analyse de la pauvreté en Afrique : Atelier régional sur l'utilisation des données sociales en politique de lutte contre la pauvreté, Cameroun 9-14 novembre 1998.

J. LOUP, S. MESPLE-SOMPS et M. RAZAFINDRAKOTO (200), Concepts, mesures et suivis de la pauvreté, Paris.